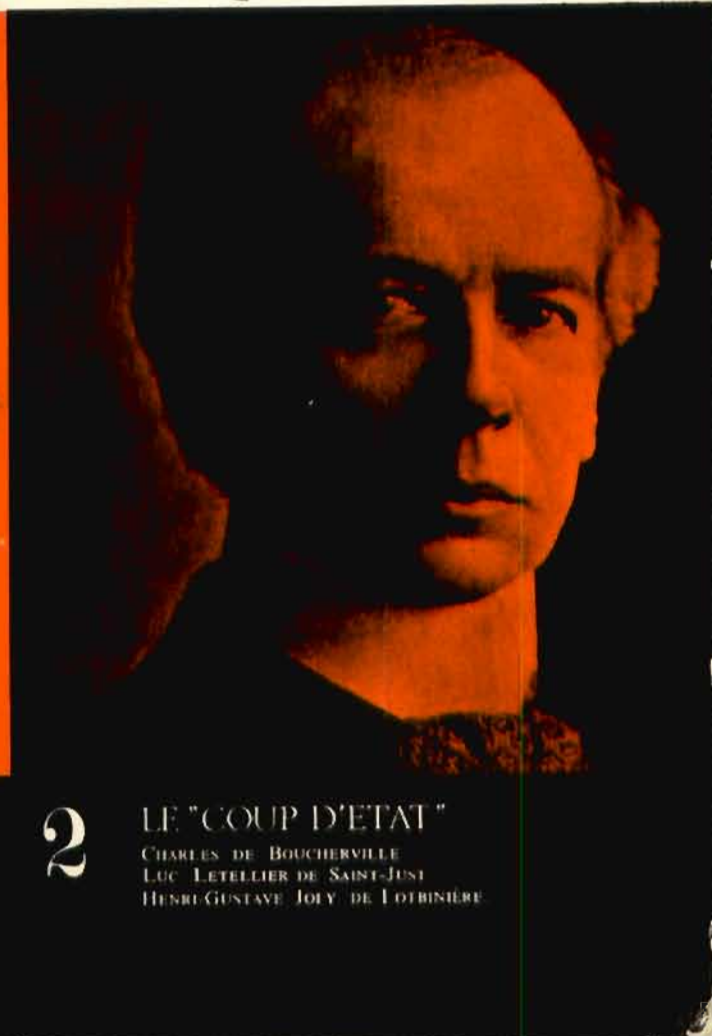


ROBERT RUMILLY

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUEBEC



2

LE "COUP D'ETAT"

CHARLES DE BOUCHERVILLE
LUC LETELLIER DE SAINT-JUST
HENRI-GUSTAVE JOLY DE LOTBINIERE

HISTOIRE
DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC



ROBERT RUMILLY
de l'Académie canadienne-française

HISTOIRE
DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC

II

Le "Coup d'État"

CHARLES DE BOUCHERVILLE — LUC LETELLIER
DE SAINT-JUST — HENRI-GUSTAVE JOLY
DE LOTBINIÈRE.

FIDES

245 est, boulevard Dorchester, Montréal 129

Le texte du présent ouvrage est celui de la première édition parue en 1940, aux Éditions Bernard Valiquette. Il a été reproduit par offset.

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie ou par microfilm est interdite sans l'autorisation écrite de la Corporation des Éditions Fides.

© Éditions Fides — 1972

CHEMINS DE FER

La Cour Suprême et la province de Québec — Funérailles de Guibord — Abolition du Ministère de l'Instruction publique — Le problème ferroviaire — Rive nord et Rive sud — La Rive sud mécontente; démission de Robertson — Changements dans le personnel politique; Cauchon, ministre à Ottawa; Chapleau, ministre à Québec.

1875

L'Acte de Confédération prévoyait l'établissement d'une Cour Suprême du Canada. Le gouvernement Mackenzie réalisa cette fondation, préparée par John-A. MacDonald. C'est Téléphore Fournier, alors ministre de la Justice, qui présenta et fit voter la loi, au début de la session de 1875. Il lia ses adversaires conservateurs en conservant, dans plusieurs clauses, le texte rédigé par son prédécesseur. Mais une opposition différente se manifesta: celle des partisans résolus de l'autonomie des provinces.

La loi donnait à la Cour Suprême juridiction dans les controverses entre le gouvernement fédéral et les provinces. Mais elle l'érigéait aussi en Cour d'appel dans les causes tombant sous la loi fédérale ou sous les lois provinciales. C'était une mesure centralisatrice et unificatrice, dangereuse surtout pour la province qui possédait un code civil particulier — la province de Québec. Celle-ci per-

dait le privilège d'interpréter ses lois en dernier ressort.

Certes, il est naturel que John-A. MacDonald ait préparé cette mesure, complétant l'œuvre de la Confédération. Il est plus surprenant de la voir adoptée par les libéraux, qui inscrivaient l'autonomie des provinces en tête de leur programme. Un député ministériel, Henri-Thomas Taschereau, de Montmagny, signala le danger et voulut s'opposer au bill. Ancien adhérent du parti national, Henri Taschereau restait un "patriote" à la manière de ses amis Jetté, David et Mercier. Il apporta cet argument: "Les décisions des juges de la province de Québec, fondées sur notre code civil et notre code de procédure civile français, seront cassées par une Cour Suprême composée en majorité de juges étrangers à la province et ignorant ces codes!" Il proposa de limiter la juridiction de la Cour Suprême aux causes tombant sous la loi fédérale. Les conservateurs Aldéric Ouimet et J.-Alfred Mousseau l'appuyèrent en vain. L'amendement Taschereau fut repoussé par 118 voix contre 40. Parmi les quarante figuraient un certain nombre de conservateurs canadiens-français, Baby, Caron, Masson, etc., et, à part Taschereau lui-même, un seul libéral: François Bourassa, le député de Chambly qui avait tant combattu la Confédération et restait un champion de l'autonomie provinciale.

A la fin de septembre 1875, le gouvernement fédéral, conformément à cette loi, constitua la Cour Suprême du Canada, en désignant ses membres de manière à représenter toutes les provinces, selon leur importance. Les juges de la province de Québec furent Téléphore Fournier lui-même, sortant ainsi de la politique, et le juge Jean-Thomas Taschereau, savant magistrat de carrière, frère de l'archevêque de Québec... et père du jeune député qui

avait combattu la création de cette Cour! Jean-Thomas Taschereau était bien le type du juge d'autrefois, étudiant chaque dossier avec un soin extrême et, en dehors du tribunal, homme du monde affable et causeur disert (qualités rares dans sa famille; son frère l'archevêque restait des heures sans ouvrir la bouche). Les juges de la Cour Suprême entrèrent en fonctions le 8 octobre. Rodolphe Laflamme avait refusé ce poste très honorifique, pour rester en pleine vie active, en pleine mêlée.

La *Minerve*, rappelant la nomination d'Antoine-Aimé Dorion, commenta ainsi celle de Fournier:

"Il n'y a pas deux ans que M. Fournier est ministre, et il abandonne déjà le pouvoir pour se mettre à l'abri de l'orage. Nous avons souvent reproché aux hommes de ce parti de se servir de la politique comme d'un marchepied pour arriver aux places grassement payées... Ce n'est pas ainsi que nos hommes se sont conduits. Cartier et sir John ont été ministres vingt ans, MM. Langevin et Chapais dix ans, M. Chauveau huit ans, et ils sont sortis du pouvoir sans l'exploiter à leur profit..."

L'ancien ministre de la Justice avait l'étoffe d'un magistrat, et nul ne lui reprocha d'être le premier bénéficiaire de la loi qu'il avait patronnée. Le juge Ulric-Joseph Tessier, de la Cour Supérieure, remplaça le juge Taschereau à la Cour d'Appel, et Wilfrid Dorion remplaça le juge Tessier. Tous ces hommes avaient la science et le tact voulus pour exercer leurs fonctions. La *Minerve* écrivit de Wilfrid Dorion qu'il possédait un esprit élevé, une grande connaissance du droit français et un excellent jugement, et qu'elle n'avait jamais eu d'adversaire plus courtois.

Qui remplacerait Fournier dans le cabinet fédéral? MacKenzie souhaitait prendre Joseph Cau-

chon, qui lui en imposait pas ses qualités de stratège, sa vigueur de combattant et ses trente ans d'expérience parlementaire. Blake favorisait Laurier, bien vu parmi les Anglais et qui, à défaut d'une longue expérience, représentait l'avenir. D'autres désignaient Joly, mais il avait opté pour la scène provinciale lors de l'abolition du double mandat, et préférait y rester. Le *National* vantait Pantaléon Pelletier en ces termes: "Il a enlevé à l'ennemi la forteresse de Kamouraska dans un temps où M. Chapais et les tories se croyaient invincibles, et les honnêtes et paisibles citoyens de Québec-Est le désignèrent, en 1873, pour détrôner la populace insolente qui, sous l'égide du parti conservateur, régnait en maîtresse depuis plusieurs années."

Les libéraux de la province ne voulaient pas de Cauchon, allié de trop fraîche date, transfuge du parti conservateur. *L'Événement* et le *National* cherchèrent à l'écraser en le couvrant de compliments; certes, ils savaient sa valeur et le secours qu'il apportait à leur parti; on n'oubliait pas ses vaillantes dénonciations du scandale du Pacifique, dans son journal, à la Chambre et sur les hustings, mais, malheureusement, il existait encore contre lui des préventions, oh! bien injustes et regrettables, mais enfin qui..., etc.

Cauchon, candidat du premier ministre, voulut prouver à Mackenzie l'insignifiance de cette poignée de frondeurs. Le vieux routier savait s'y prendre. Il descendit à Québec, se hâta sur ses lourdes jambes, organisa un caucus où l'on favoriserait sa nomination. Une fois de plus, la guigne déjoua ses calculs: au caucus, Laurier fut le favori. Le *National*, *L'Événement* de Fabre et le *Franco-Canadien* de Marchand multiplièrent les éloges et les biographies de Laurier, moins par camarade-

rie pour lui que pour barrer la route à Cauchon. En fin de compte, le gouvernement fédéral chargea Laurier de soutenir le candidat libéral dans le comté de Bellechasse, où se disputerait le siège de Fournier. L'ancien Orateur de la Législative, Blanchet, battu à Lévis au provincial, cherchait à passer au fédéral en posant sa candidature dans Bellechasse. Laurier, chargé d'organiser sa défaite, serait récompensé par le portefeuille de Fournier.

* * *

Le Parlement provincial fit sa rentrée le 4 novembre. Quelques jours auparavant, le 30 octobre, le juge Johnson avait prononcé son jugement dans l'affaire des Tanneries, en déboutant le gouvernement local qui poursuivait Middlemiss. Le juge ne trouvait preuve de conspiration ni de fraude, et l'arrêté ministériel, n'excédant par les droits du gouvernement, était valide.

Ouimet, Archambault et Chapleau redevenaient moralement ministrables.

La troisième Chambre provinciale comptait seize députés siégeant depuis 1867: Ouimet, Chapleau, Joly, Bachand, Gendron, Marchand, Beau-bien, Bellingham, Robertson, Fortin, Le Cavalier, Robert, Irvine, Lavallée, Verrault et Laberge. Chapleau, compagnon de banquette de Ouimet, gagnait d'année en année du prestige.

Angers, appuyé par Robertson, proposa l'élection de Fortin comme Orateur. Fortin, ancien marin, avait commandé la *Canadienne*, goélette du gouvernement canadien, finement grée et chargée de la protection des pêcheries dans le Golfe; il aimait les pêcheurs et connaissait leurs besoins. Joly rappela que l'élection du député de Gaspé était

contestée. Cette réserve faite, l'opposition ne gênerait pas le nouvel Orateur dans sa tâche; selon la coutume, elle le laissa élire à l'unanimité. Angers et Robertson accompagnèrent Fortin à son fauteuil.

Le discours du Trône annonça une prochaine mesure pour faciliter la reprise et l'achèvement des travaux ferroviaires interrompus. Il annonça aussi une nouvelle loi sur l'instruction publique.

Philippe Landry proposa l'adresse en réponse au discours du Trône, et Joly critiqua sans violence:

"Le député de Montmagny, que j'aurais été tout disposé à complimenter s'il ne s'était complimenté lui-même, n'a donné aucun détail sur la politique et les intentions ministérielles. Tout ce que j'ai pu comprendre par son discours, c'est qu'il était aveuglément disposé à suivre le gouvernement partout."

En attendant les grandes mesures — celle qui concernait les chemins de fer était escomptée avec impatience dans toute la province — l'attention fut une fois de plus détournée par l'affaire Guibord.

Aussi obstiné que Mgr Bourget, Joseph Doutre n'avait pas renoncé à enterrer Guibord au cimetière de la Côte des Neiges, en vertu du jugement du Conseil Privé. Le 28 octobre, il eut une entrevue avec le maire Hingston à l'Hôtel de Ville. Doutre demandait la protection de la police pour l'enterrement, fixé au 16 novembre. Le maire fit observer que la Côte des Neiges et le chemin normal du cortège, du cimetière protestant au cimetière catholique, se trouvaient entièrement en dehors de la ville. Il ne lui appartenait donc pas d'assurer l'ordre.

Doutre fit appel à Ottawa, et les autorités mi-

licaires de Montréal reçurent l'ordre de lui prêter main-forte pour l'exécution de la loi. Les jours qui précédèrent le 16 novembre, force allées et venues de militaires anglais agitèrent les rues de Montréal. Les soldats revenaient de l'exercice en chantant des refrains composés pour la circonstance :

*"We'll bury old Guibord
In the consecrated ground."*

ou bien :

"Guibord's coffin weighs exactly forty tons."

L'Institut Canadien avait commandé chez un marbrier de la rue Sainte-Catherine un énorme sarcophage de pierre, pour mettre le cercueil de Guibord à l'abri de toute profanation. On dit encore que les partisans de Doutré se proposaient de placer, sur le cercueil, une torpille prête à exploser si quelqu'un s'avisait de déterrer Guibord. En fin de compte, l'Institut Canadien renonça au sarcophage intransportable, et décida de couler le cercueil, une fois dans la fosse, dans du ciment armé.

Le 16, il tombait une pluie froide et désagréable. De bonne heure le matin, le colonel Fletcher et son état-major passèrent en revue, au Champ de Mars, les troupes commandées de service : Hussards de Montréal, 6e Hochelaga, une compagnie du génie, une batterie de garnison, le Prince of Wales, le Victoria Rifles, près de mille hommes en tout. Les troupes traversèrent la ville, attirant des curieux à toutes les fenêtres, puis traversèrent le village de Saint-Jean-Baptiste pour aller prendre leurs positions.

Le matin même, le curé Rousselot avait protesté une dernière fois, par lettre adressée à Joseph Dou-

tre, contre la violation d'un cimetière catholique. "Si l'autorité ecclésiastique se résigne à une attitude passive," exposait M. Rousselot, "c'est pour éviter de plus grands maux; si la fabrique consent à payer les frais du procès, c'est par respect pour la Reine; mais ni les autorités ni la fabrique ne modifient leur attitude de principe."

On était venu en voiture, de fort loin — on était même venu en train des Etats-Unis — pour voir cet enterrement historique. Malgré la bruine, une foule de curieux s'amassa sur tout le parcours du cortège. Il y avait des représentants de tous les journaux canadiens et des principaux journaux américains. Les étudiants en médecine s'octroyaient une journée de congé. Les élèves du collège de Montréal, conduits par Raoul Dandurand, jeune cousin de Joseph Doutre, enjambèrent la clôture de leur parc, en bordure de la Côte des Neiges. Dandurand, bambin de treize ans, vit passer son prestigieux cousin et tous les membres de sa famille. Le maire Hingston et le juge Coursol vinrent à cheval. L'arrivée du cortège ne souleva nul incident. On coula le cercueil dans du ciment lardé de morceaux de fer. Sur la pierre tombale, Doutre fit graver l'inscription: Joseph Guibord, décédé le 18 novembre 1869, inhumé le 16 novembre 1875.

Le soir, rue Sainte-Catherine, on entendit encore quelques soldats attardés scander leur pas martial du refrain:

"Guibord's coffin weighs exactly forty tons."

Au collège de Montréal, Raoul Dandurand relatait toute l'affaire à ses camarades fort excités. Il leur relatait du moins la version de l'Institut Canadien, dont sa famille était saturée. Le Sulpicien directeur du collège appela l'enfant, lui fit répéter

son récit, et lui dit simplement, paternel: "Ne racontez pas cette histoire à vos petits camarades."

Les commentaires et les échos emplirent encore la Chambre et la presse. D'après la *Minerve*, Guibord avait fourni un prétexte à la guerre que le libéralisme méditait depuis longtemps contre l'Église catholique. Le *Journal de Saint-Roch* (conservateur) écrivit:

"Regardez dans cette grande ville, ce convoi allant souiller par des ossements maudits un cimetière catholique; comptez les hommes qui suivent ce convoi, et dites à quel parti ils appartiennent. Demandez le nom du croquemort qui guide ce convoi, et dites quel gouvernement vient de l'honorer de ses faveurs."

Le croquemort, c'était Joseph Doutre, que le gouvernement fédéral venait de choisir comme avocat devant la Commission des Pêcheries.

Ainsi se termina une affaire retentissante, qui avait duré six ans.

* * *

Cet intermède n'arrêtait pas la politique, passion héréditaire des Canadiens français. Tout au contraire, la politique l'utilisait.

Au Parlement de Québec, Joly et Laframboise (qui prenait la place de Langelier, comme second du chef de l'opposition) ramenaient sur le tapis l'affaire des Tanneries. Joly demanda copie de certaines pièces du procès. Angers, Ouimet, Chapleau et Taillon lui répondirent. Chapleau, l'un des plus directement mis en cause, fut aussi le plus éloquent. "Mes collègues et moi", dit-il, "avons été traités avec une rigueur implacable, injuriés, marqués du sobriquet de Tanneurs comme d'un signe d'infamie. Forts de notre innocence, nous

avons tout accepté, tout subi sans murmure. Maintenant qu'après de longues et minutieuses enquêtes la justice impartiale s'est prononcée, nos adversaires vont-ils persister dans leurs outrages, aussi vains qu'ils sont injustes? Est-ce une persécution que l'on veut?"

A deux heures du matin (séance du 25 novembre), la motion Joly ne recueillit que 10 voix contre 47.

Angers présenta le bill de l'Instruction publique, préparé par le premier ministre.

De Boucherville avait reçu l'appui des ultramontains et du clergé, aux dernières élections. Profondément religieux, il était lui-même de tendance ultramontaine, et disposé à marquer d'un sceau catholique la législation du Canada français. Il avait donc préparé sa réforme avec l'épiscopat, et plus particulièrement avec le concours de Mgr Langevin, ancien principal de l'Ecole Normale.

Le bill abolissait le ministère de l'Instruction publique, remplacé par un surintendant; et ce geste impliquait une certaine renonciation, de la part de l'Etat provincial. Initiative de très grande portée. Non seulement le gallicanisme de Georges-Etienne Cartier et le radicalisme de Joseph Doutre n'avaient pas ébranlé la puissance du clergé, mais en 1875, sous le gouvernement de Boucherville, l'Etat provincial paraissait, de lui-même, se subordonner à l'Eglise.

Le surintendant suivrait les directives du Conseil de l'Instruction publique, divisé, depuis la loi Chauveau de 1869, en deux comités, catholique et protestant. Le Comité catholique serait composé des évêques de la province et d'un nombre égal de laïques, désignés par le gouvernement. Les évêques

pourraient déléguer un représentant, et les laïques ne partageraient point ce privilège. La réforme réduisait donc l'influence du monde politique sur l'enseignement, pour renforcer celle des évêques. Certes, avec Chauveau, Ouimet et de Boucherville, le caractère religieux de l'enseignement n'avait couru aucun risque. Mais si le gouvernement provincial tombait un jour aux mains d'indifférents, peut-être d'adversaires sournois de la religion? En diminuant l'influence du personnel politique sur l'enseignement, de Boucherville et les évêques sauvegardaient l'avenir. Leur clairvoyance nous apparaîtra mieux quand nous verrons par la suite, et pendant des années, les adversaires de l'enseignement religieux concentrer leurs vains efforts sur le rétablissement du ministère de l'Instruction publique.

La charge de surintendant était réservée à l'ancien premier ministre Ouimet. Il fut nommé en février 1876, et le Comité Catholique constitué par la nouvelle loi tint sa première séance le 22 mars. Enfin cette réforme consolida l'autonomie de l'enseignement protestant, car les deux comités du Conseil de l'Instruction publique formèrent des corporations distinctes et fonctionnèrent séparément; leurs séances plénières furent exceptionnelles⁽¹⁾.

Le 7 décembre, Robertson déposa son budget. La solution du grand problème de l'heure, celui des chemins de fer, dépendait dans une large mesure de ce budget.

(1) Boucher de La Bruère: *Le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique (Imprimerie du Devoir, Montréal 1918)*.

Les principales recettes se répartissaient ainsi:

Subside fédéral	\$1,014,712
Terres de la Couronne	487,070
Enregistrement	154,354
Licences de tavernes et autres	195,672
Fonds de l'emprunt municipal	191,370
Compte d'intérêt	101,209

Les principales dépenses:

Intérêt sur la dette publique	123,912
Gouvernement civil	143,716
Administration de la Justice	473,467
Instruction publique	335,691
Agriculture et immigration	224,964
Travaux publics	113,743
Charité, asiles, écoles industrielles	223,019
Subsides aux compagnies de chemins de fer	1,048,799

Cela connu, on pouvait aborder le problème ferroviaire, lié à la grande question de la crise économique. La "dépression" frappait la province comme tout le continent américain, et menaçait d'enrayer la croissance de Montréal. En 1875, on construisit encore 732 immeubles à Montréal, dont 9 fabriques, 14 ateliers, 29 magasins. Mais, à la fièvre de spéculation immobilière avait succédé une chute des prix, amenant de grosses pertes. Des usines travaillaient au ralenti; après la banque Jacques-Cartier, la Mechanic's Bank éprouvait de grands embarras. On préconisait la construction des chemins de fer comme remède à cette crise. En fait, l'arrêt des travaux sur la plupart des lignes aggravait le chômage et acculait des entrepreneurs à la faillite. La banque Jacques-Cartier avait avancé \$492,000 au seul chemin de fer de Colonisation, ce qui contribuait à sa gêne.

Seul, l'Intercolonial était à peu près terminé. Des dépenses imprévues arrêtaient les travaux des

autres lignes. Non pas que les compagnies fussent dirigées par des incapables. Thomas McGreevy, entrepreneur du chemin de fer de la Rive Nord, et sir Hugh Allan, président du Montréal, Ottawa et Occidental, étaient de première force. Et l'entrepreneur Sénécal, Canadien français audacieux et énergique, chargé de construire le chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska, passait pour leur égal en affaires. Cependant Sénécal, après avoir posé des rails jusqu'à Drummondville, menaçait de suspendre les travaux. La *Gazette de Sorel*, et les villes de Sorel et d'Acton, réclamaient ce chemin de fer avec autant d'insistance que Québec réclamant celui de la Rive Nord, que Montréal et Saint-Jérôme réclamant le chemin de Colonisation. Le curé Labelle stimulait les municipalités de sa région, leur suggérait des ordres du jour, votés d'enthousiasme, en sa présence. Le curé Labelle dit un jour, au confessionnal: "Pour votre pénitence, mon enfant, vous récitez un chemin de fer". Il voulait dire un chemin de croix, mais le chemin de fer l'obsédait. Ouimet, réélu par acclamation dans le comté des Deux-Montagnes, promit d'employer tous les moyens honnêtes pour hâter la construction du chemin de fer de Colonisation.

Mais les compagnies manquaient d'argent; et les campagnes du Grand-Tronc et du *Times*, empêchaient tout emprunt en Angleterre. E conduit par les capitalistes anglais, McGreevy déclara forfait pour le chemin de fer de la Rive Nord. Les administrateurs du chemin de fer de Colonisation, devenu le Montréal, Ottawa et Occidental, avouèrent aussi leur impuissance. Les campagnes du *Times* avaient eu des répercussions ailleurs qu'en Angleterre, et les capitalistes américains ne voulaient pas davantage risquer leur argent dans les

entreprises ferroviaires du Canada. Comment s'en sortir? Il fallait prendre le problème dans son ensemble.

La *Minerve* du 16 novembre 1875 publia une liste des voies ferrées posées à cette date:

	<i>milles</i>
Montréal à Québec (Grand-Tronc)	172
Montréal à Rivière-Baudette	43
Richmond à Island Pond	59
Québec à Rivière-du-Loup	126
Rivière-du-Loup à Restigouche	190
Montréal à Province Line	40
Montréal à Saint-Jean et Rouse's Point	50
Saint-Jean à Waterloo	43
Saint-Jean à Sutton	40
Masawippi	34
Joliette	13
Québec Central	43
Saint-François et Mégantic	27
Lévis et Kennebec	45
Arthabaska et Trois-Rivières	35
Montréal et Chambly	12
South Eastern (Sorel à Acton)	52

Soit un total d'un peu plus de mille milles, contre le double en Ontario.

Les neuf dixièmes de ces voies ferrées traversaient les comtés de la rive sud, d'ailleurs les plus peuplés. Mais presque toutes, à l'état de simples tronçons, voyaient leur achèvement compromis. Ainsi le South Eastern n'était pas tout à fait terminé entre Sorel et Acton: avec un peu d'argent, on poserait des rails sur les seize milles restant à couvrir entre ces deux villes. Le chemin de Chambly, Sorel et Montréal, devenu le Montréal, Boston et Portland, n'était construit que de Saint-Lambert à Chambly. Pour le Philipsburg, Farnham et Yamaska, qui partait dans le voisinage de Nicolet et passait par Saint-Hyacinthe pour atteindre Philipsburg sur le lac Champlain, seuls les

travaux de terrassement étaient terminés sur une partie du parcours. Il en était de même pour le Missisquoi, qui devait conduire de Richmond à Richford, où il ferait sa jonction avec le Vermont Central. Il en était de même pour plusieurs chemins de fer partant de Sherbrooke, en particulier ceux qui devaient relier cette ville avec Boston et New-York. Il en était de même pour le chemin de fer de Lévis et Kennebec, qui devait desservir les forges de Saint-Anselme, appartenant au député Larochelle. Il en était de même pour le chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Quelle solution générale adopter?

Faut-il aller de l'avant, engager la province et construire à tout prix les chemins de fer? Gare à l'imprudence; les revenus de la province sont modiques! Faut-il lésiner? Les chemins de fer sont trop importants, et les sacrifices déjà consentis trop grands pour reculer.

Comment encourager les chemins de fer, hâter leur construction et leur mise en exploitation sans augmenter leurs subsides, et partant les impôts, et sans risquer le crédit de la province? Les projets s'entre-croisèrent. Presque tous les députés dirent leur mot. Le curé Labelle vint passer à Québec le temps de la session, pour surveiller les intérêts de "son" chemin de fer. Le curé Labelle et Chapleau, son député et son ami, marchaient la main dans la main. Mais le curé assiégeait indistinctement libéraux et conservateurs. Dès le début de la session, (8 novembre), Joly et Marchand proposèrent un appel au gouvernement fédéral en faveur des deux chemins de fer de la Rive Nord et de Colonisation, "puisque'ils font virtuellement partie de la grande

ligne du Pacifique"⁽¹⁾. Or, l'opinion de Mackenzie était notoire, son refus, certain. Une délégation conduite par Angers avait inutilement présenté la même requête. Les ministériels repoussèrent la motion Joly.

Le chef libéral demanda encore — cette fois, avec succès — "les raisons qui ont obligé les compagnies de la Rive Nord et du Montréal, Ottawa et Occidental à renoncer à leur entreprise". Il demanda copie de la correspondance échangée à ce sujet, copie de tout projet de contrat, copie de toute offre ou proposition faite au gouvernement. Il demanda l'expertise des dettes et obligations des deux compagnies, avant toute décision, afin de ne pas exposer la province à des réclamations inattendues.

Mais à ce moment, le gouvernement n'avait pas encore divulgué ses intentions. Robertson les exposa le 6 décembre.

Il fit un rapide historique des chemins de fer dans la province: Construction des lisses en bois et échec; Subsidés en terres, difficiles à monnayer pour les compagnies; Subsidés en argent remplaçant les subsidés en terres; Insuffisance de ces octrois; Echec des tentatives d'emprunt en Angleterre; Pression exercée par chaque région, chaque comté, chaque ville, pour être favorisée dans le tracé de la ligne.

Les deux chemins de fer les plus importants, après l'Intercolonial en voie d'achèvement, et dépendant d'ailleurs du fédéral, et après le Grand-Tronc, sont le chemin de la Rive Nord et le chemin de Colonisation, maintenant appelé le Mont-

(1) *Journal de l'Assemblée législative* (1875), pour ce passage et les passages suivants sur le même sujet.

réal, Ottawa et Occidental. L'une et l'autre compagnie ont subi des avatars; des hommes aussi habiles que M. Thomas McGreevy et sir Hugh Allan y ont perdu leur latin. (Robertson parla ouvertement de l'opposition "malhonnête" du Grand-Tronc.) Et les deux compagnies ont suspendu leurs travaux.

Ces circonstances imprévisibles nous obligent à dépenser pour nos chemins de fer une somme plus forte que nous ne pensions. Mais le gouvernement ne peut aider à fond toutes les compagnies sans imposer la taxe directe, dont aucun électeur ne veut. Il devra se limiter aux lignes les plus indispensables à la province. Cette décision créera des mécontents; mais les Canadiens et leurs députés ne sauront-ils écarter les considérations locales en faveur des intérêts généraux?

Le gouvernement assume la responsabilité d'achever et de mettre en état de fonctionnement les deux lignes principales. Il s'apprête à traiter avec l'entrepreneur Thomas McGreevy, pour le chemin de la Rive Nord, et avec Duncan McDonald pour le Montréal, Ottawa et Occidental. Il a préparé des contrats si précis que les entrepreneurs, tenus de livrer à la Province des chemins de fer "de première classe" n'auront aucun prétexte de réclamer un sou de plus qu'il n'est stipulé. Il s'excuse de ne pouvoir aider toutes les lignes de la même manière; pour les autres, il offre de garantir, sous certaines conditions, l'intérêt des obligations qu'elles pourront émettre.

Sans doute, on assume ainsi de grosses dépenses; il faudra augmenter la dette; mais nécessité fait loi. La construction du chemin de fer de la Rive Nord coûtera \$4,732,387; celle du chemin de Colonisation, \$4,601.49, plus \$446,700

pour un pont sur l'Ottawa; total: \$9,800,738. Avec les octrois promis aux autres compagnies, on arrive à \$13,155,558. (Somme considérable, en 1875!). Pour couvrir cette dépense de treize millions, on dispose de: a) un million voté par la ville de Montréal et \$200,000 par le comté d'Ottawa pour le chemin de Colonisation; b) un million voté par la ville de Québec et \$100,000 par celle des Trois-Rivières pour le chemin de la Rive Nord; c) divers subsides votés par les municipalités intéressées (plusieurs d'entre eux, sur l'intervention du curé Labelle, pour le chemin de Colonisation); d) l'emprunt de l'année dernière, à peu près intégralement en caisse. Tout cela formant six millions en chiffres ronds, il en reste sept à trouver.

Robertson annonçait un nouvel emprunt de quatre millions; une commission, nommée pour surveiller la construction des chemins de fer, trouverait les trois autres sans engager la Province.

Ce projet favorisait Québec, Trois-Rivières, Montréal, Saint-Jérôme, et, d'une manière générale, les comtés de la rive nord du Saint-Laurent. Il n'offrait rien de tangible à Saint-Hyacinthe, à Sherbrooke, à Drummondville, à Sorel, et, d'une manière générale, aux comtés de la rive sud. L'intérêt général de la province et la volonté du premier ministre de Boucherville imposaient ce plan; mais le mécontentement de la rive sud était inévitable.

L'opposition protesta en effet, au nom de la rive sud "sacrifiée". On se divisa en "gens du Nord" (avec le curé Labelle pour champion) et "gens du Sud". Un bon nombre des députés avaient des intérêts dans les chemins de fer de leur comté, sans parler de leur intérêt électoral. Ainsi

Louis-Napoléon Larochelle, député de Dorchester, se trouvait très engagé dans la Compagnie du Lévis et Kennebec, menacée de faillite. Robertson, député de Sherbrooke, risquait sa popularité, peut-être son mandat. Sous la double impulsion de son évêque et de ses hommes d'affaires, Sherbrooke accentuait son allure de chef-lieu. Elle possédait Séminaire, hôpital, papeteries et filatures prospères. Ses exigences croissaient à mesure. Devant la réaction de ses électeurs, Robertson voulut battre en retraite. Mais de Boucherville resta inflexible. Si le trésorier faiblissait, Chapleau, bien documenté par le curé Labelle, dirigerait la défense des résolutions. Robertson hésita, procéda encore à quelques sondages, puis rentra dans le rang. "De Boucherville tient à son plan", écrivit le curé Labelle, "Ni les colères ni les menaces ne l'en feront dévier. Il a raison... Robertson a voulu faire des tentatives d'opposition. Il s'est vainement adressé à Ouimet, à Chapleau et à Beaubien. Mais en voyant qu'il ne réussissait pas, il est rentré dans son trou, et suit de Boucherville."⁽¹⁾

Pour cette lutte, à la Législative, Joly céda sa place de chef à Bachand, député de Saint-Hyacinthe, qui avait bien étudié la question et préparé de longue main un discours solide. Bachand était un petit homme brun, presque fluet, réservé, toujours calme et sérieux, mais fort actif et loquace. Il s'occupait avec succès d'affaires financières à Saint-Hyacinthe. Il proposa en amendement (13 décembre) :

"Que, dans l'opinion de cette Chambre, la politique du gouvernement au sujet des chemins de fer compromet le projet de construction du chemin de fer de la Rive Nord et du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occi-

(1) Lettre au chanoine Paré, citée par l'abbé Elie Auclair: "Le curé Labelle".

dental, et est en même temps injuste à l'égard des chemins de fer de la rive sud du Saint-Laurent."

Bachand affectait, adroitement, de défendre la cause de la rive nord autant que celle de la rive sud. Préfontaine, appuyé par Wurtele, fit ajouter:

"Que, pour assurer les deux premières entreprises, le chemin de fer de la Rive Nord et le chemin de Montréal, Ottawa et Occidental, et venir en aide aux autres chemins, le gouvernement abandonne pour le moment la ligne d'Aylmer au Portage-du-Fort, l'embranchement de Saint-Jérôme et celui des Piles."

Chapleau prononça le principal discours, du côté ministériel. Pendant trois heures, il défendit le projet du gouvernement. Certes, ce projet favorisait son comté de Terrebonne, par la construction tant réclamée du Montréal, Ottawa et Occidental. Mais Chapleau embrassa la question dans son ensemble.

Lui aussi accusa le Grand-Tronc d'avoir semé la division. Il reprocha aux adversaires du gouvernement, aveuglés par des considérations locales et mesquines, de dresser un antagonisme entre les deux parties de la province que sépare le cours du Saint-Laurent. "Ne faisons pas de ce beau fleuve une ligne de démarcation entre deux partis acharnés l'un contre l'autre; mais qu'il reste plutôt, selon les décrets de la Providence, un lien puissant entre les populations de ces deux rives; que leurs intérêts viennent s'y confondre, et leurs dissensions s'y éteindre et s'y noyer à jamais."

Mais le parti libéral n'a-t-il pas suscité:

"Une opposition systématique et antinationale à tous les grands mouvements de progrès qui se sont accomplis depuis vingt ans? Tour à tour, le Grand-Tronc, la décentralisation judiciaire, la Confédération, l'acquisition du Nord-Ouest, la construction du Pacifique ont été

l'objet de ses plus violentes attaques. A chacune de ces grandes étapes dans la marche de notre nation, le parti libéral a fait les prédictions les plus sinistres pour notre avenir; et cet avenir, devenu le présent, ne nous montre pas moins aujourd'hui un pays prospère...

"J'ai nommé la Confédération, monsieur l'Orateur. Ce mot me suggère une des considérations les plus élevées qui doivent nous guider dans la politique que nous nous proposons d'adopter au sujet des chemins de fer.

"Les hommes d'Etat qui nous ont donné la Confédération ont pourvu aux changements dans la représentation que l'accroissement de la population rendrait plus tard nécessaires... La vitalité des populations bas-canadiennes, l'immense étendue de notre territoire qui dépasse de beaucoup celui d'Ontario, la supériorité de notre position commerciale, avec notre navigation océanique intérieure, ont fait prédire à notre grand patriote bas-canadien, feu sir Georges-Etienne Cartier, qu'avant un demi-siècle la province de Québec aurait la prépondérance dans la représentation nationale.

"Nous devons tous avoir à cœur de réaliser cette prédiction. Notre orgueil national doit s'émouvoir lorsqu'il s'agit d'obtenir un résultat aussi glorieux pour nous. Les gouvernements sacrifient des millions pour créer des comptoirs, établir des stations navales qui augmentent leur puissance et leur influence au milieu des nations. Le peuple bas-canadien reculerait-il devant le sacrifice que le gouvernement lui demande aujourd'hui, lorsque l'exécution des grands travaux qu'il projette peut lui assurer dans l'avenir, sinon la prépondérance absolue, au moins une influence considérable sur les destinées de la Puissance? L'économie mal entendue perd les peuples comme les individus.

"N'allons pas tomber dans une erreur qui pourrait être irréparable pour nous. Au contraire, montrons-nous, par notre esprit de progrès, les émules de nos entrepreneurs voisins. Montrons-nous soucieux de notre avenir, et préparons notre grandeur nationale."

Ce mouvement d'éloquence, dépourvu de l'emphase trop habituelle à Chapleau, terminait un discours substantiel, bourré de faits, et de trame serrée. Quand Chapleau avait commencé de parler,

la discussion déjà longue tirait à sa fin, et la fatigue marquait les visages. Mais les députés écoutèrent leur collègue de Terrebonne pendant trois heures, sans songer à partir. On salua le plus fort discours prononcé depuis la Confédération, sans excepter ceux de Laurier. (Mais les adversaires de Chapleau dirent que son ami le boss Dansereau l'avait aidé.)

Entre la discipline de parti et l'intérêt électoral, quelques députés conservateurs de la rive sud hésitèrent. Joseph Cauchon, député fédéral, mais familier de l'Assemblée provinciale, félicita son élève et ami Chapleau, puis circula dans les couloirs, exploitant les hésitations et les craintes, pour infliger un échec au gouvernement de Boucherville. Mais le curé Labelle passa derrière lui — pittoresque succession de deux poids lourds! Son travail défait à mesure par le curé Labelle, Cauchon obtint peu de défections. L'amendement Bachand fut rejeté par 40 voix contre 21. Et voici les passages essentiels de la motion principale, adoptée par la même division:

"Attendu que la Compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et la compagnie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, jusqu'ici connue sous le nom de Compagnie du chemin de Colonisation du Nord, ont respectivement signifié au lieutenant-gouverneur leur impuissance à poursuivre la construction desdites lignes, et attendu qu'elles se sont respectivement déclarées prêtes à faire la cession au gouvernement de la province de Québec de la propriété et des droits desdites corporations, si le gouvernement consentait à entreprendre la construction des chemins de fer, avec les embranchements d'iceux aux Grandes-Piles et à Saint-Jérôme; et attendu qu'il est de l'intérêt public que lesdits chemins soient construits, et de là prolongés comme ci-après exposé; en conséquence il est résolu:

"1°—Qu'un chemin de fer sera construit partant du port de Québec... via Montréal, au point, dans le comté

de Pontiac, qui paraîtra le plus avantageux pour faire aboutir ledit chemin de fer à la portion subventionnée du Canada Central et à tout chemin de fer quelconque, y compris un embranchement des Trois-Rivières aux Grandes-Piles et un autre de Sainte-Thérèse à Saint-Jérôme; et ledit chemin sera désigné et connu sous le nom de "Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental."

"2°—Que ledit chemin de fer sera un ouvrage public appartenant à la province de Québec...

"3°—Que la construction dudit chemin de fer et son administration seront sous le contrôle de trois commissaires nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil; lesquels resteront en fonctions durant bon plaisir...

"4°—Que le lieutenant-gouverneur en conseil devra et pourra nommer un ingénieur en chef et des ingénieurs..."

Les paragraphes 8 et 9 ratifiaient les contrats passés par le gouvernement avec Thomas McGreevy pour la partie de la Rive Nord et avec Duncan McDonald pour l'ex-chemin de Colonisation.

Les paragraphes 15 et suivants autorisaient l'émission par les commissaires de \$3,000,000 d'obligations garanties par la Province.

Les paragraphes 27 et suivants ordonnaient de verser au trésorier provincial les souscriptions et octrois consentis par les municipalités aux deux lignes.

Chapleau, Dansereau et le curé Labelle sablèrent le champagne. Mais Joly avertit que la politique des chemins de fer conduirait à la taxe directe et à la ruine de la province. Et surtout, une grosse émotion se manifesta dans certains comtés de la rive sud. Georges-Isidore Barthe, député fédéral du comté de Richelieu, fit dans sa *Gazette de Sorel* une campagne ardente. Les municipalités des cantons de l'Est envoyèrent des requêtes au lieute-

nant-gouverneur. À Sherbrooke, des assemblées s'organisèrent, et Robertson, assailli de protestations, vit sombrer en quelques jours son autorité, établie sur des années de services.

La Chambre provinciale vota plusieurs autres lois avant de s'ajourner. L'une d'elles constituait l'épilogue de la fameuse affaire des paroisses, qui avait à demi brouillé l'évêque de Montréal avec les Sulpiciens et avec Georges-Etienne Cartier. Le curé Labelle, tout en surveillant les intérêts de son chemin de fer, s'occupa de cette affaire pour le compte de Mgr Bourget. C'est Taillon — l'un des "programmistes" tout dévoués à Mgr Bourget — qui présenta le bill "pour ériger civilement certaines paroisses démembrées du territoire de l'ancienne paroisse de Notre-Dame de Montréal". Et de Boucherville, lui-même catholique de la tendance ultramontaine, put assurer à Mgr Bourget la satisfaction que Chauveau, dominé par Cartier, n'avait pu lui accorder. L'évêque remportait la victoire, après dix ans de lutte. Mais les vieux Montréalais ne connaîtraient jamais qu'une seule paroisse, et désigneraient toujours l'église Notre-Dame par ce nom: "La Paroisse".

Une autre loi votée en fin de session obligeait les compagnies d'assurance à payer un impôt, sous la forme d'un timbre à apposer sur les polices. Le montant de cet impôt était de 3 p. 100 pour l'assurance contre l'incendie et de \$1 pour les autres formes d'assurance.

* * *

On se rappelle qu'il n'y avait pas seulement de grandes lois à préparer, mais aussi d'importantes questions de personnel politique à régler, à Ottawa

comme à Québec, et chez les rouges comme chez les bleus.

Fournier n'était pas encore remplacé. Une fièvre typhoïde écartait Geoffrion des affaires. Letellier restait pratiquement le seul ministre canadien-français du cabinet fédéral; et comme il voyageait beaucoup à cette époque (au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, aux États-Unis), Boucher de la Bruère l'appelait, dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, le Canadien errant du ministère. Un portefeuille était promis à Laurier si son intervention assurait la victoire dans le comté de Bellechasse.

Cette élection se tint en fin novembre. Deux candidats divisèrent les voix réformistes, et Blanchet ravit le siège de Fournier. La cote de Laurier fléchit. Mackenzie nomma Joseph Cauchon, qui devint président du Conseil, le 7 décembre. C'était au moment où la Législative discutait les projets ferroviaires du gouvernement provincial. Avant de quitter Québec pour prendre son poste à Ottawa, Cauchon fit de fréquentes apparitions dans les couloirs de l'Assemblée provinciale, cherchant à exciter ou à séduire les députés conservateurs des comtés de la rive sud — promettant même, a-t-on dit, des places de juge — dans l'espoir d'infliger un échec au gouvernement de Boucherville. On sait que l'amendement Bachand n'en fut pas moins repoussé.

Cauchon, qui avait été ministre pour la première fois vingt ans plus tôt, sous le régime de l'Union, retrouva un portefeuille, à défaut des postes qu'il avait ambitionnés: celui de lieutenant-gouverneur et celui de premier ministre de la province. La *Minerve* railla les libéraux de Québec, qui avaient souhaité Laurier, Joly ou Pelletier

plutôt que ce transfuge conservateur: "Les rouges se trouvent dans la position de l'homme qui a gagné un éléphant à la loterie." Après quelques jours de ces taquineries, *L'Événement* et le *National* se décidèrent à publier l'éloge de M. Cauchon et de ses trente-deux ans d'expérience parlementaire. La coutume exigeait qu'un nouveau ministre se représentât devant ses électeurs; elle voulait aussi qu'on le laissât réélire par acclamation. Cependant, Langevin poussait Tarte à poser sa candidature contre celle de Cauchon à Québec-Centre. Tarte n'avait aucune chance; il renonça.

De leur côté, les conservateurs manquaient de chefs, au fédéral. Ils voulurent remettre Langevin à flot, en lui procurant un mandat. Invalidée après de longs procès, l'élection de Tremblay dans Charlevoix se trouvait à recommencer. Tarte entreprit une tournée dans le comté, tâtant l'opinion pour le compte de Langevin, et rapporta une impression favorable. Mais un groupe ultramontain fit la grimace, à cause des scandales du Pacifique et des Tanneries. Le *Nouveau-Monde* et le *Journal des Trois-Rivières* soulevèrent des objections, réfutées par la *Minerve* et le *Canadien*. Le torchon brûla dans le camp des conservateurs. Alphonse Desjardins finit par s'en prendre vigoureusement à Dansereau.

Les libéraux essayèrent de susciter contre celle de Langevin la candidature indépendante de Chauveau. L'ancien premier ministre de la province ne voulait pas sortir de sa retraite, tandis que Tremblay tenait à son siège. Langevin et Tremblay furent donc les deux candidats. William Price garnit la caisse des adversaires de son ennemi Tremblay. Le député du comté à la Législative, Onésime Gauthier, avait aidé Tremblay au mois de juillet précédent; brouillé avec lui dans l'inter-

valle, il passa de l'autre côté. Israël Tarte et Onésime Gauthier accompagnèrent Langevin dans ses tournées de propagande; tandis que Pantaléon Pelletier, Ernest Pacaud et le nouveau ministre Joseph Cauchon accompagnaient Tremblay. Cauchon nourrissait de vieilles rancunes contre Langevin, qu'il appelait "l'homme aux 32.000". Mais Tarte défendait son patron, et s'écriait, dans les assemblées: "Renvoyez le Cauchon à son auge!"

1876

Malgré les premières réticences du *Nouveau-Monde*, les agents de Langevin le présentèrent comme le candidat du clergé. Frère d'un évêque et d'un grand vicaire, il portait sa décoration pontificale sous sa jaquette; des prêtres conseillèrent de voter pour lui. Un ministre du cabinet fédéral, Huntington, venait de prononcer à Argenteuil un discours anticlérical, une véritable déclaration de guerre à l'ultramontanisme. La presse bleue et les lieutenants de Langevin s'en emparèrent, au détriment des rouges. Tarte découpa les comptes rendus, les serra dans son portefeuille, et les montra dans les presbytères: "Voici les paroles d'un collègue de M. Cauchon!" Langevin lui-même dit que les électeurs catholiques ne pouvaient soutenir un gouvernement qui comptait Huntington parmi ses membres. Des orateurs, interprétant les mandements, et surtout celui du 22 septembre, dirent que les évêques condamnaient les libéraux. En vain le gros Joseph Cauchon, velu, lourd et poussif, et le maigre et inlassable Tremblay coururent les chemins de Charlevoix jour et nuit, en plein janvier, en traîneau. Cauchon arrivait à l'étape casqué de fourrure, avec de petits glaçons dans sa barbe grise, comme un père Noël ventru. Il se démenait, s'essoufflait, mais rencontrait régulière-

ment plus fort que lui, non pas en la personne de Tarte, mais en la personne du curé. Aux Eboulements, Cauchon, parlant sur le parvis de l'église, douta que Langevin fût soutenu par tout le clergé; d'une fenêtre du presbytère, le vicaire Gosselin l'interrompit pour le démentir. Tremblay ayant dit ailleurs que les frères de Langevin — l'évêque et le grand vicaire de Rimouski — n'approuvaient pas sa politique, Langevin télégraphia à ses frères, et put exhiber triomphalement la réponse de Mgr de Rimouski, censurant M. Tremblay "et les principes du parti que soutient M. Tremblay". Plusieurs curés, dans leurs sermons, condamnèrent les libéraux en termes peu voilés. Le curé Langlais, de Saint-Hilarion, représenta les deux partis par deux bannières, la bannière bleue qui est celle de Notre Saint Père le Pape, et la bannière rouge qui est celle de Victor-Emmanuel et de Garibaldi. "De quel côté voudriez-vous être quand vous mourrez?" demanda-t-il. "Voyez à ce que vous avez à faire ces jours-ci!" Et emporté par ses convictions, il termina un sermon impétueux en lançant d'une voix de tonnerre cet avertissement: "Malheur à ceux par qui le scandale arrive!" répercuté, contre les murs des chapelles latérales, par un indistinct et menaçant écho. Quelques fidèles sortirent pour protester; d'autres, plus impressionnés encore par le ton que par les paroles, restèrent pétrifiés. Les cultivateurs illettrés, à qui échappait le sens des grands mots employés par le curé, comprirent que Tremblay était une sorte d'émissaire de Garibaldi et Langevin un ami, presque un envoyé du pape.

Là où Tremblay avait battu Chauveau, deux ans auparavant, par 276 voix, il fut battu par Langevin, par 211 voix, le 22 janvier. Les élections de Bellechasse et de Charlevoix, et quelques autres tenues vers la même époque, semblaient ac-

cuser une réaction conservatrice. Langevin rentrant à Québec, où il habitait, on organisa un triomphe en son honneur. William Price, Israël Tarte et Onésime Gauthier prirent place dans sa voiture.

Une autre entrée triomphale, et fort pittoresque, avait lieu en même temps à Montréal. Le curé Labelle, voulant montrer ce qu'on pouvait attendre de sa région du nord, renouvela son geste de 1872. Il conduisit une procession de cent traîneaux, précédés d'un corps de musique et chargés de bois offert aux pauvres de Montréal par les colons des Laurentides. Six chevaux pomponnés traînaient la voiture occupée par le curé Labelle et le maire Villemure, de Saint-Jérôme, à l'abri d'un immense drapeau tricolore. Le cortège, reçu par les échevins de Montréal, défila par les rues Saint-Laurent, Craig, McGill, Saint-Jacques, Notre-Dame et la place Dalhousie, pour se rendre au manège militaire où le bois fut entreposé, en attendant d'être distribué: $\frac{1}{2}$ aux nécessiteux canadiens-français, $\frac{1}{4}$ aux nécessiteux irlandais, $\frac{1}{4}$ aux institutions charitables. Au déjeuner à l'hôtel du Canada, Chapeau et Louis Beaubien, et, pour faire "union sacrée", Wilfrid Prévost et le Dr Prévost, entouraient le curé Labelle et le maire Villemure, à la table d'honneur. On admira le coup de fourchette de l'abbé Labelle. Prié de prononcer quelques paroles, l'énorme et malin curé présenta le cadeau en remerciement du million accordé par la ville de Montréal pour le chemin de fer de Colonisation, ce qui lui permit d'insister sur l'urgence de cette construction.

* * *

Mais nous n'avons pas fini, avec la nomination de Cauchon et l'élection de Langevin, d'énumérer les changements qui survinrent alors dans le haut personnel politique. En ce même mois de janvier 1876, de Boucherville remania son cabinet.

Robertson faiblissait devant les récriminations de ses électeurs. Il essaya vainement d'arracher au premier ministre une augmentation des subsides pour les chemins de fer de la rive sud. Il finit par offrir sa démission. De Boucherville en profita pour opérer d'autres changements.

Robertson avait soumis sept budgets, et s'en était bien tiré; son départ, motivé par la politique ferroviaire, risquait d'affaiblir le gouvernement. Malhiot et Lemaire quittèrent le cabinet auquel ils n'apportaient pas grande force. Church, procureur général, remplaça Robertson comme trésorier. Angers, solliciteur général, fut promu procureur général, et G. B. Baker le remplaça comme solliciteur. J.-J. Ross, qui avait, en s'excusant presque, démissionné du cabinet Ouimet lors de l'affaire des Tanneries, fut président du Conseil législatif; et Chapleau, le héros de la journée de Sainte-Croix, qui s'imposait par son talent et par ses services, secrétaire provincial. De Boucherville prenait l'Agriculture et les Travaux publics, et Pierre Garneau troquait ce ministère contre celui des Terres de la Couronne. Angers et Chapleau incarnaient la jeunesse, le talent, l'avenir.

Le gouvernement nomma les trois commissaires des chemins de fer: Malhiot, Irvine et le sénateur Chinic, beau-père d'Angers. Gédéon Ouimet, qui attendait aussi la compensation du préjudice subi dans l'affaire des Tanneries, fut nommé surintendant de l'Instruction publique.

Le *Journal des Trois-Rivières*, qui avait ma-

nifesté quelque froideur à Langevin à cause du scandale du Pacifique, manifesta la même froideur à Chapleau à cause de l'affaire des Tanneries. Il souligna aussi l'amitié de Ross et de Cauchon, ennemi du gouvernement provincial. Il contesta la nécessité d'un rajeunissement du ministère de Boucherville, vainqueur aux élections et auteur de lois importantes. Le *Journal des Trois-Rivières* s'inspirait à l'évêché, où Mgr Laflèche et ses collaborateurs appréciaient la sagesse et la portée du bill de l'Instruction publique. Il était aussi, en partie, l'organe de Malhiot, et l'on peut en conclure que celui-ci ne sortait pas du ministère de son plein gré.

Mais la sortie de Robertson aggrava le mécontentement des cantons de l'Est. Et l'un des premiers soins du cabinet remanié fut d'organiser une tournée ministérielle, la première du genre, dans la région de Sherbrooke. Un journaliste de Worcester, Mass., Ferdinand Gagnon, nommé agent de rapatriement par la province de Québec, avait réussi à ramener des Franco-Américains d'origine canadienne dans les cantons de l'Est. De Boucherville, Chapleau et Garneau, accompagnés de Siméon Lesage, commissaire des Travaux publics, prirent pour prétexte de leur tournée une visite aux établissements de colonisation. Ils cherchèrent surtout à calmer l'émotion soulevée par la loi des chemins de fer; ils promirent que la rive sud serait bien traitée.

Emotion d'autant plus vive que les difficultés réelles de la crise économique étaient, avec les événements politico-religieux, au premier plan des préoccupations générales. On leur voyait deux remèdes: la protection douanière (du ressort fédéral), et la construction des chemins de fer.

L'Intercolonial s'ouvrit au trafic le 3 juillet 1876, trois ans après la mort de Georges-Etienne Cartier qui avait tant fait pour hâter cette réalisation. Il longeait le Saint-Laurent, de Rivière-du-Loup à Métis, entrait dans la vallée de la Mata-pédia, suivait la rivière Métis et la Ristigouche jusqu'à la Baie des Chaleurs, se dirigeait sur Moncton où il se séparait en deux lignes, l'une conduisant à Halifax, l'autre à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick. Il traversait plus de quarante ponts de fer, et couvrait un parcours de 561 milles de Rivière-du-Loup à Halifax, de 463 milles de Rivière-du-Loup à Saint-Jean. Une toiture de bois le protégeait de la neige, par endroits. Il avait coûté en tout \$21,500,000, y compris le matériel roulant.

Par contre, les entreprises laissées à l'initiative privée subissaient des difficultés de toute sorte. Malgré des appels réitérés, allant jusqu'à solliciter les placements d'une piastre, on n'arrivait pas à réunir le capital nécessaire à la construction du chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean. Pour le Richelieu, Drummond et Arthabaska, l'entrepreneur Sénécal et les directeurs de la compagnie eurent des démêlés, soumis aux citoyens en assemblées publiques. La *Minerve* soutint Sénécal, ami de Chapleau et de Dansereau.

Enfin le chemin de fer de la rive Nord et le Montréal, Ottawa et Occidental, dont la province assumait la responsabilité (et qui se prolongeraient mutuellement et se compléteraient pour former le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental), dépendaient de l'emprunt de quatre millions. La Banque des Marchands s'engageait à placer cet emprunt au pair, sur le marché anglais. En juin, Church et Chapleau partirent pour Londres, afin d'y préparer les voies à la Banque des Marchands.

Or le *Times* reprit la campagne hostile menée au temps où sir Hugh Allan et McGreevy sollicitaient les financiers anglais pour ces mêmes chemins de fer. Church écrivit au *Times*. "Vous n'avez pas bronché", remarquait le trésorier provincial. "quand 200 millions de capitaux anglais ont pris le chemin des Etats-Unis pour y financer la construction de voies ferrées. Comment ne pas soupçonner un parti pris, toujours inspiré par le bureau du Grand-Tronc à Londres? D'autre part, la Province garantit l'emprunt, de sorte que le paiement des intérêts est sûr, que les entreprises ferroviaires canadiennes soient prospères ou non." Le *Times* répondit sèchement:

"Que la province garantisse ou non l'emprunt, cela ne fait au fond aucune différence. On n'est aucunement disposé en ce moment à prêter de l'argent pour d'autres chemins de fer du Dominion."

L'emprunt se boucla, péniblement. Le 8 octobre, on inaugura la première section (de Montréal à Saint-Jérôme) du Montréal, Ottawa et Occidental. Dans un train de six wagons, dont un wagon-postal, traîné par une locomotive pavosée, de Boucherville, Chapleau, Beaubien, Taillon, Malhiot (commissaire des chemins de fer), Masson, Wurtele, Jean-Louis Beaudry, L.-O. Loranger, Thomas White, Starnes et d'autres personnalités encore, accomplirent le trajet en deux heures. À Saint-Jérôme, les autorités se rendirent d'abord au presbytère, où s'affairait la "mouman" Labelle, la toute petite bonne femme qui avait engendré un colosse. Le curé Labelle débordait — littéralement — de joie. Au banquet, il prononça deux discours, un au commencement, l'autre à la fin. Tout autre que lui en aurait, de bonheur, perdu l'appétit.

Le mécontentement grandit encore à Sherbrooke, dans les cantons de l'Est, et sur toute la rive sud.

II

RELIGION ET POLITIQUE

L'“influence indue” — Procès Tremblay-Langevin — Letellier de Saint-Just, lieutenant-gouverneur — Mission de Mgr Conroy — Conférence de Laurier sur le libéralisme politique — Elections d'Arthabaska et de Québec-Est.

Pendant ce temps continuaient les querelles où l'on mêlait religion et politique. Le discours de Huntington avait fait du bruit; et s'il avait pu contribuer à passionner l'élection de Charlevoix. à son tour cette élection alimenta les polémiques. Galt, qui songeait à rentrer dans la politique en posant sa candidature indépendante, sympathique aux réformistes, dans l'une des trois divisions de Montréal, publia un pamphlet approuvant Huntington. Il commenta les mandements des évêques, et se plaignit des interventions cléricales dans les affaires politiques. Le *Chronicle* annonça le règne prochain et absolu du “parti clérical”, et demanda l'union défensive de tous les protestants.

Joly, chef de l'opposition libérale, et protestant, intervint. “Les Canadiens français”, dit-il, “se sont jusqu'ici divisés en deux partis, assez égaux pour abandonner la “*balance du pouvoir*”, dans la province, aux Anglo-protestants. Et ceux-ci l'ont fait pencher en faveur du parti conservateur. Pas plus tard que la semaine dernière, M. Baker, nouveau ministre, a été réélu par acclamation dans

son comté de Missiquoi, après un appel à ses coreligionnaires." Joly terminait:

"Que les protestants de la province de Québec commencent à faire leur devoir comme citoyens... S'ils pensent que le parti libéral mérite leur appui, qu'ils élisent des libéraux dans les comtés où ils sont en majorité; en agissant ainsi, ils obtiendront, sans mettre en danger la paix de la province, un gouvernement qui assurera à chaque Eglise et à chaque croyance religieuse des droits égaux et des libertés égales."

Le *Canadien*, la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* s'écrièrent que Huntington, Galt et Joly voulaient soulever les protestants à la fois contre l'Eglise et contre le gouvernement de Québec. Le *Nouveau-Monde* fulmina (12 février 1876):

"Il faut écraser le serpent libéral, nous entendons le libéralisme sous quelque forme qu'il se montre, chez n'importe quel homme qui le professe, chez M. Laflamme aussi bien que chez M. Doure, chez M. Langelier aussi bien que chez M. Dessaulles..."

Des presses du *Franc-Parleur* sortit une brochure intitulée: "Coup d'œil sur le libéralisme européen et le libéralisme canadien. Démonstration de leur parfaite identité."

Mgr Bourget, qui venait de célébrer son 77^e anniversaire, publia une lettre pastorale sur le libéralisme catholique, à éviter à tout prix pour mettre son salut en sûreté. "On reconnaît le libéral catholique", disait le vieil évêque, "à ce qu'il prétend: 1^o—qu'on doit subordonner l'Eglise à l'Etat ou les séparer; 2^o—que le clergé seul, et non pas les laïques, est appelé à défendre la religion; 3^o—Que le rôle du prêtre se limite à la sacristie." Dans la même lettre, Mgr Bourget parlait de Chiniquy, le prêtre apostat qui venait de profaner des hosties. Après ce dernier geste de chef, l'évêque

de Montréal, affaibli à l'extrême, offrit sa démission au Saint-Siège.

Mais ce sont les contestations d'élections qui évoquèrent de la manière la plus nette le conflit entre la majorité du clergé et le parti libéral.

Ces contestations s'équilibraient en nombre. Les libéraux furent les premiers éprouvés par les jugements de la Cour de Revision. Deux de leurs députés fédéraux élus en 1874, Lemuel Cushing, d'Argenteuil, et Amable Jodoin, de Chambly, non seulement virent leur élection annulée pour manœuvres frauduleuses (ils avaient soldé chez les hôteliers la note des électeurs altérés), mais se virent disqualifier. Les conservateurs vantèrent la sagesse et les libéraux décrièrent la partialité de la Cour.

Mais au mois de mai, l'élection provinciale de Montmagny, favorable aux bleus, fut annulée à son tour, et Philippe Landry disqualifié pour sept ans, pour avoir promis aux électeurs des emplois et des routes. En juin, l'élection provinciale de Nicolet eut le même sort que celle de Montmagny; et le conservateur Méthot fut disqualifié parce qu'un de ses agents avait offert de la bière à ses partisans. Les conservateurs trouvèrent la Cour moins sage, et les libéraux l'estimèrent moins partielle.

La contestation de Charlevoix éclipsa toutes les autres. Tremblay contesta l'élection de Langevin, et prit Langelier pour avocat. François Langelier devenait une personnalité de premier plan à Québec. Il y jouait dans le parti libéral le rôle de mentor joué à Montréal par Félix Geoffrion. En même temps, ce professeur de droit et d'économie politique, très attaché à l'Université Laval, s'i-

dentifiait avec la grande institution où les étudiants goûtaient son enseignement et les professeurs son urbanité. L'intervention si nette de François Langelier dans les procès en "influence induë" créait une sensation dans les milieux politiques, religieux, universitaires. Langelier rédigea la plainte, invoquant parmi ses motifs principaux "l'influence induë et l'intimidation spirituelle exercée par des prêtres en faveur de Langevin". Tarte était aux côtés de Langevin. L'affaire apparut comme une cause-type et souleva des gloses innombrables. Le monde politique et la province tout entière en suivirent les péripéties, déroulées, après quelques délais, devant le juge Routhier, à la Malbaie. Langelier, résistant aux influences qui cherchaient à lui faire lâcher prise, ne négligea rien pour gagner. Le *Canadien*, rédigé par Tarte sous l'inspiration directe de Langevin, et le *Courrier du Canada*, rédigé par Pamphile Vallée (Guillaume Amyot étant parti sur un différend personnel avec les directeurs), réclamèrent à l'Université Laval le renvoi du professeur Langelier. Pour appuyer sa réclamation, Tarte interprétait les décrets des conciles.

Rome s'inquiétait aussi. Le cardinal Franchi, préfet de la Propagande, écrivit à Mgr Taschereau pour lui demander des *informations exactes* sur les troubles occasionnés par l'intervention du clergé dans les élections, et pour lui demander aussi "quels moyens de prudence sa sagesse suggère pour éloigner ces difficultés".

Or, depuis la pastorale collective du 22 septembre, Mgr Taschereau, ébranlé par les démarches de libéraux modérés, professeurs ou amis de Laval, parents ou amis de ses prêtres, regrettait de s'être rallié d'une manière si catégorique aux vues de Mgr Bourget et de Mgr Lafleche. Il souhaitait

amortir l'effet de ce mandement par une autre lettre collective; mais ses suffragants refusèrent de se contredire, si peu que ce fût. Le 25 mai 1876, Mgr Taschereau publia seul un mandement où il mettait visiblement les deux partis politiques sur le même pied. Tout le monde comprit que l'archevêque voulait, par ce mandement, atténuer sinon remplacer celui du 22 septembre. Les libéraux retrouvèrent l'espoir d'une alliance dans l'épiscopat. Les ultramontains préparèrent une requête suppliant Léon XIII de refuser, à ce moment critique, la démission de Mgr Bourget.⁽¹⁾ Et les évêques eux-mêmes dépêchèrent à Rome l'un d'entre eux, Mgr Laflèche, pour donner au pape, en leur nom, les explications que le cardinal Franchi demandait au seul archevêque. Cette mission de Mgr Laflèche est du mois de juillet. L'évêque des Trois-Rivières partit implorer le renfort du Saint-Siège contre "la grande erreur contemporaine" dont le souffle se faisait sentir "jusque dans la vallée de notre grand fleuve".⁽²⁾

Pendant les mois de juillet, août et septembre, l'attention de toute la province se concentra sur la Malbaie, où se trouvaient des vedettes: le juge Routhier; Hector Langevin; son avocat Cyrias Pelletier; François Langelier; Israël Tarte; Etienne-Théodore Paquet, député provincial de Lévis, cité comme témoin; et des journalistes. On y vit

(1) Archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.

(2) Supplique à Notre T. S. Seigneur et Père le Pape Pie IX (13 juillet 1876).

Adresse à Notre T. S. P. le Pape Pie IX par Mgr Laflèche, député par les évêques de la Province de Québec.

Bref adressé par le pape à Mgr Laflèche (28 septembre 1876).

Lettre pastorale de Mgr Laflèche, du 1er novembre 1876.

même l'abbé Alexis Pelletier, qui écrivait dans le *Franc-Parleur* de Montréal, sous le pseudonyme de Luigi, des diatribes contre les libéraux — et contre l'Université Laval et l'archevêché de Québec.

Le juge Routhier, rédacteur du fameux *programme catholique* de 1871, était un conservateur ultramontain. Il avait à deux reprises, et vainement (la seconde en 1872), brigué contre Pantaléon Pelletier les suffrages populaires dans Kamouraska. Les électeurs l'avaient renvoyé à ses livres: Adolphe-Basile Routhier, brillant causeur et bon écrivain, n'était pas né pour la politique.

Langevin reconnut qu'avant de lui offrir la candidature, Onésime Gauthier avait rencontré des prêtres du comté, et que lui-même avait compté sur l'influence du clergé. Il admit que Tarte et lui-même avaient invoqué l'autorité du clergé, et déclaré dans leurs discours que le peuple doit écouter la voix de ses pasteurs. Et le défilé des témoins commença.

Etienne-Théodore Paquet, député de Lévis à la Législature, s'était trouvé à la Baie-Saint-Paul le dimanche précédant le vote. Il avait entendu le curé Sirois, en chaire, mettre les fidèles en garde contre un parti anticlérical qui voulait abolir la dîme et affamer les prêtres. Emporté par son éloquence imaginative, le curé avait prédit, à la suite du libéralisme, une révolution prochaine où les prêtres seraient persécutés. Que dis-je? On marchera dans leur sang. Il reste un seul moyen — s'il n'est pas trop tard! — d'éviter cette persécution atroce: l'union immédiate du peuple et du clergé contre le libéralisme.

Le cultivateur Fleurent Côté attesta que ce sermon avait "reviré" bien des paroissiens, inquiets

de leur salut éternel: "Quelques-uns m'ont dit: J'aime mieux ne pas voter, les prêtres nous ont prédit des malchances." Le charretier Laurent Pilote, le cultivateur Henri Girard, confirmèrent ces témoignages. Octave Simard, cultivateur et marguillier, reconnut que le curé avait influencé son vote. Xavier Larouche déclara que le sermon avait "reviré" son père qui, à son tour, l'avait empêché de voter pour M. Tremblay. Elzéar Danais exprima ainsi son opinion: "Suivant moi, si M. Tremblay n'a pas eu une majorité de cent à cent cinquante voix à la Baie-Saint-Paul, cela dépend uniquement des sermons du curé Sirois."

L'instituteur Zéphirin Bergeron, de Saint-Hilarion, relata le sermon du curé Langlais, qui avait opposé la bannière bleue du pape à la bannière rouge de Garibaldi. Et l'instituteur ajouta, sentencieux:

"Garibaldi ne jouit pas d'une bonne réputation dans la paroisse."

Jules Tremblay, de la même paroisse, témoigna que, d'abord partisan de son homonyme (les Simard et les Tremblay sont légion dans Charlevoix), il avait changé son vote par peur de l'enfer. Ainsi avait fait le marguillier Risule Asselin, sous une pression personnelle du curé. Zéphirin Savard estima au tiers le nombre des électeurs de la paroisse dont le curé avait retourné les votes. Cette évaluation concordait avec celle du forgeron Narcisse Lajoie; tandis que Flavien Villeneuve, Hippolyte Villeneuve, Onésime Bergeron et d'autres, trop faibles en arithmétique pour tenter de pareils calculs, et en littérature pour saisir toutes les finesses du sermon, avaient retenu que les libéraux étaient, aux yeux de leur curé, des garibaldiens et des "scandaleux".

Des témoins évoquèrent le sermon analogue du curé de Saint-Jérémie; d'autres le sermon du curé Fafard, de Saint-Urbain; d'autres encore celui du curé Tremblay, de Saint-Fidèle; et d'autres celui du curé Roy, de Saint-Irénée, qui avait dit: "Il y a dans la paroisse des enfants grossiers, qui traitent les bleus de ventres pourris. Vos enfants insultent donc votre curé, qui est de ce parti-là."

François Turgeon, de la Baie-Saint-Paul, avait été impressionné par les sermons "mais moyennement", tandis que David Dasilva, de la Malbaie, s'était abstenu de voter pour Tremblay, malgré son inclination. "parce qu'il avait cru faire mal". La plupart des témoins, cultivateurs illettrés, avaient compris qu'un vote libéral impliquait une faute grave. Narcisse Bouchard, de Saint-Siméon, avait retenu d'une sermon du curé Cinq-Mars que c'était un cas de conscience à l'égard des conciles et des évêques. Thomas Perron, de la Baie-Saint-Paul, aurait voté pour Tremblay, la conscience rassurée, s'il avait connu dans tout le comté deux prêtres favorables à cette candidature.

Les témoignages établissaient que le clergé avait contribué à l'échec de Tremblay et à la victoire de Langevin. Restait à discuter et à savoir si cette intervention était légitime, si elle était légale. Mgr Taschereau signala l'affaire au Saint-Siège, demandant des instructions. Mgr Bourget, au plus mal, venait de recevoir les derniers sacrements, et l'on attendait sa mort d'un jour à l'autre.

La contestation de Charlevoix occupait l'opinion et suscitait de vives controverses. Les avocats étaient sur les dents. Tarte était à son affaire. Dépourvu d'argent, mais non pas d'adresse, il avait acquis la propriété du *Canadien*. Il envoya au journal des comptes rendus violents, très hostiles

à Langelier. Un de ces articles lui valut une condamnation pour "mépris de Cour", à quarante dollars d'amende ou quinze jours de prison, prononcée par le juge Routhier. Tarte déclara qu'il choisissait la prison, fier de suivre les traces d'un de ses prédécesseurs au *Canadien*, Pierre Bédard, conduit au cachot par son patriotisme, au temps de Craig. Tarte était à Québec lorsque sa condamnation fut prononcée. Il fit des adieux touchants à ses amis, et accourut à la Malbaie pour se constituer prisonnier. A sa grande déception, le geôlier lui annonça que, de bonnes âmes ayant payé les quarante dollars, il ne pouvait l'admettre dans la maison de la Reine. Tarte eut beau protester, on lui refusa le martyre. Il récidiva, attaquant des témoins dans ses articles; le juge Routhier le condamna à vingt, puis à quarante dollars d'amende — sans option de prison. *L'Événement* fut aussi condamné à 20, puis à 40 dollars d'amende. Tarte se fit encore donner sur les doigts par Mgr Taschereau pour un article de Luigi publié dans les colonnes du *Canadien*. "Les polémistes de l'espèce de Luigi", écrivit Mgr Taschereau, "font plus de mal que de bien à la cause qu'ils défendent." Cent soixante-quinze témoins déposèrent. L'intervention des curés paraissant établie, on discuta sa légitimité. *L'Événement* du sénateur Fabre écrivit:

"Les gens sensés, conservateurs comme libéraux, se demandent où le système nous conduirait si on le laissait opérer... Il n'y aurait plus, dans chaque paroisse, qu'un grand électeur, le curé, et en Parlement que des représentants des curés..."

La *Minerve* répliquait en rappelant que le peuple canadien-français doit sa survivance aux conseils du clergé, à son influence, et, en somme, à son action politique. "Ce serait donc un acte d'in-

gratitude de le proscrire aujourd'hui du domaine où il nous a rendu tant de précieux services."

Le *Canadien* et, bien entendu, les journaux ultramontains: *Nouveau-Monde*, *Journal des Trois-Rivières*, *Franc-Parleur*, justifiaient aussi l'intervention du clergé. Dans la presse et devant le juge Routhier se poursuivaient des discussions parallèles, également opiniâtres — chaque parti ne cédant pas qu'il était résolu, au cas d'une décision défavorable, à se pourvoir en Cour Suprême. Arthur Buies, bohème dégingandé, trouva dans cette affaire un aliment pour sa verve. Buies était un primaire pittoresque, au style vivant mais rocailleux, avec de la fantaisie et une saveur de terroir qui assurait son succès. Son évangile était la Déclaration des Droits de l'Homme. Il professait les doctrines mal digérées du Contrat Social, et des idées très avancées. — "Si avancées", disait-il, déçu de ne pas recevoir une sinécure du cabinet MacKenzie, "que mes amis m'ont perdu de vue quand ils sont arrivés au pouvoir." Après bien des avatars, il publiait à Québec une petite feuille anticléricale le *Réveil*, qui fut condamnée par Mgr Taschereau. Quant au *Bien Public*, il était mort d'inanition après deux ans d'existence; L.-O. David, nommé traducteur aux Communes, laissa entendre, dans son article d'adieu, que les interventions du clergé, empêchant toute indépendance, tuaient son journal et l'arrêtaient dans sa carrière; et Galt utilisa cet article, dans ses discours à Toronto et à Sherbrooke, comme une preuve de l'intolérance cléricale.

Le procès Tremblay-Langevin battait son plein quand Mgr Bourget guéri, contre toute vraisemblance, d'une maladie qui l'avait mené aux portes de la mort et le laissait très affaibli, reçut de Rome la nouvelle que sa démission était acceptée.

Rome avait agi vite: les ultramontains n'eurent pas le temps de recueillir des signatures, et leur supplique ne partit point. Mgr Bourget avait, avec une énergie extraordinaire, traversé ce qu'il appela lui-même, dans sa dernière lettre pastorale, des orages effroyables. — "Pauvre évêque", disait une spirituelle septuagénaire, Mme Côme-Séraphin Cherrier, "il n'est pas étonnant qu'il soit si fatigué: il a toujours marché vent devant." Pendant ses dernières années d'épiscopat et de bataille, il avait établi à Montréal des instituts contemplatifs: les Carmélites, venues de Reims, les Adoratrices du Précieux-Sang, venues de Saint-Hyacinthe; il avait établi le Tiers-Ordre de Saint-François et le culte perpétuel de Saint-Joseph, érigé canoniquement l'asile de Saint-Jean-de-Dieu à la Longue-Pointe, pour les aliénés. En partant, il recommanda au clergé et aux fidèles l'achèvement de la nouvelle cathédrale, en cours de construction. Puis il se retira chez des religieuses, au Sault-au-Récollet, à deux pas du noviciat de ses amis les Jésuites. La grande figure de Mgr Bourget devait grandir encore dans la retraite. Mgr Fabre lui succédait automatiquement. C'était un savant liturgiste et un pacifique, dont la devise, *In fide et lenitate*, se trouverait, dans sa deuxième partie du moins, mise à rude épreuve.

Par le même courrier arriva la bulle *Inter varias sollicitudines*, qui érigeait canoniquement l'Université Laval, semblait enlever tout espoir aux partisans d'une université à Montréal, et portait ainsi un dernier coup à Mgr Bourget. Car il faut bien comprendre l'importance de cette question universitaire dans la vie religieuse, sociale et politique du Canada français pendant un bon quart de siècle. L'établissement d'une université catholique à Montréal, avec le Collège Sainte-Marie pour

noyau, avait été la grande idée de Mgr Bourget. L'université québécoise, en difficultés financières et soutenue à fond par Mgr Taschereau, croyait défendre son existence même en résistant à ce projet. Dix, vingt querelles auxiliaires se greffèrent sur ce conflit, aggravé par la rivalité des deux villes et par des divergences d'idées. La bulle *Inter varias sollicitudines*, ajoutant une charte pontificale à la charte royale de l'Université, sembla décerner la victoire à l'un des deux camps. La bulle, accompagnée de commentaires flatteurs pour l'enseignement de Laval, invitait les parents de tout le pays à envoyer leurs fils à cette université. Le seul changement consistait à confier la haute surveillance de la doctrine et de la discipline non plus au seul archevêque, mais à tous les évêques de la province ecclésiastique de Québec. L'Université Laval triomphait de ses détracteurs. Elle organisa une fête solennelle pour la lecture de la bulle. Mgr Taschereau, promulguant la bulle, publia un mandement dans lequel il dit: "Le Saint-Père a bien voulu approuver l'attitude neutre que nous avons gardée vis-à-vis des divers partis politiques de notre pays."

Comme pour justifier plus au long cette attitude, il disait encore:

"...Pourquoi donc, à propos de questions où la religion n'a rien à démêler, viendrait-on passionner les esprits en leur faisant croire que la foi et les mœurs sont en danger? Pourquoi ferait-on entendre de ces accusations vagues et sans précision, qui ne pourraient que jeter un doute injuste sur la doctrine de toute une faculté, de toute une école? Pourquoi ébranlerait-on la confiance que le public doit reposer en des hommes qui la méritent?..."

Malgré Mgr Taschereau, ces termes furent interprétés, en marge du procès de la Malbaie, comme un blâme à l'adresse de la fraction du clergé qui

combattait le parti libéral. Les journaux libéraux, à Montréal comme à Québec, publièrent le mandement en bonne place et en entier, sur plusieurs colonnes, tandis que la *Minerve* le mentionna tout juste en dix lignes de petits caractères.

* * *

À la fin du mois d'octobre, Félix Geoffrion, ministre du Revenu de l'Intérieur dans le cabinet fédéral, prit sa retraite après une très longue maladie. C'était un des mieux doués et, par l'affabilité de son caractère, un des plus sympathiques parmi les chefs libéraux. Les députés de l'opposition l'estimaient.

Les parlementaires libéraux de la province n'avaient pas goûté le procédé autocratique de Mackenzie remplaçant, de son chef, Fournier par Cauchon. Ils voulurent être consultés pour la succession de Félix Geoffrion. Des notes ou des articles dans ce sens parurent dans *L'Événement*, organe du sénateur Fabre, dans la *Gazette de Sorel*, organe du député Barthe, dans le *Franco-Canadien*, organe du député provincial Marchand. Notes et articles mentionnaient Laurier, Pantaléon Pelletier, et plus encore Rodolphe Laflamme, qui exerçait déjà, dans le choix des candidats, dans toutes les décisions du parti, une influence assez grande pour être considéré comme "the power behind the throne"

Laflamme, député de Jacques-Cartier, était un bel homme aux cheveux et aux favoris blonds, au teint rose, aux traits bien dessinés: des traits de nordique, mais avec les clairs reflets d'une intelligence latine. Avocat de première force, il enchaînait avec logique, plutôt qu'avec fougue, des arguments de grande portée. Il paraissait froid, mais

sûr de soi et fort. En Chambre, il était avec Laurier et Masson l'un des rares députés pouvant parler en anglais aussi bien qu'en français. Il avait débuté dans la vie publique comme disciple de Papineau et contribué à la fondation de *L'Avenir*: c'est dire qu'il professait des idées avancées; et l'école ultramontaine citait son nom, avec ceux de Louis-Antoine Dessaulles et de Joseph Doutre, comme épouvantail. Avocat, Laflamme avait été l'associé de Charles Laberge (le premier rédacteur en chef du *National*), et les préventions du clergé s'étaient un peu dissipées; cependant Laflamme, ancien président de l'Institut Canadien, avait plaidé pour cette société dans l'affaire Guibord, avec moins de fanatisme mais beaucoup plus de poids que Joseph Doutre.

Sa nomination au ministère (9 novembre 1876) fut saluée par les clameurs de la presse ultramontaine, comme une insulte aux catholiques. La *Mirerve* et le *Canadien* (c'est-à-dire Dansereau et Tarte, figures pittoresques dans un rôle d'évêques in partibus) s'efforcèrent d'identifier le libéralisme de M. Laflamme et le libéralisme condamné par les mandements. La *Mirerve* appelait Laflamme et Doutre: "Deux frères siamois dont Guibord est la membrane."

Laflamme dut se soumettre à la réélection, dans Jacques-Cartier, au moment où l'on attendait la décision du juge Routhier dans le procès Tremblay-Langevin. Les conservateurs, encouragés par des victoires aux élections partielles tenues depuis deux ans, lui opposèrent Désiré Girouard; et celui-ci eut la sympathie du clergé.

Alphonse Desjardins, Masson — deux ultramontains — Mousseau, Loranger, Aldéric Ouimet et le député provincial de Jacques-Cartier,

Narcisse Le Cavalier, firent campagne contre le nouveau ministre. De son côté, Laflamme fut aidé par le groupe du club National: le président Edmond Lareau (un pondéré, à la vocation d'archiviste, mais aux convictions libérales très fermes); Calixte Lebeuf, jeune avocat et membre des plus assidus; Wilfrid Prévost, conférencier habituel du club; Honoré Mercier, rentré dans la politique active, en avril, par une conférence donnée au club. Les ultramontains traquaient "l'avocat de Guibord et de l'Institut Canadien". Des prêtres manifestaient leur opinion. Pour les neutraliser, les libéraux mirent en ligne Hector Fabre, sénateur et homme d'esprit, mais aussi et surtout frère de l'évêque de Montréal.

Le 28 novembre, une faible majorité de 28 voix réélut le nouveau ministre. Le *Courrier du Canada* annonça l'élection de M. "Guibord-Laflamme". Mais Buies en triompha dans son *Réveil*. "Pour combattre M. Laflamme", dit-il, "on a rappelé l'Institut Canadien et Guibord; eh bien, l'Institut Canadien et Guibord ont vaincu!"

Les représentants de la province de Québec dans le cabinet fédéral étaient donc: Huntington, ministre des Postes; Letellier de Saint-Just, ministre de l'Agriculture; Cauchon, président du Conseil; et Rodolphe Laflamme, ministre du Revenu de l'Intérieur.

Sur ces entrefaites, le juge Routhier rendit sa décision. Il commença par déclarer:

"La cause que je suis appelé à décider est peut-être la plus importante qui ait jamais été soumise à un tribunal canadien. Elle intéresse non seulement les pétitionnaires et le défendeur, non seulement les deux grands partis politiques qui se disputent le pouvoir, non seulement les électeurs et le clergé du comté de Charlevoix, mais encore toute la population de cette grande colonie britannique, et spécialement l'Eglise et l'Etat.

"La question légale s'y complique d'une question religieuse, et la décision que je vais rendre aura nécessairement un grand retentissement et de graves conséquences... La loi qui a mis un tel fardeau sur les épaules d'un seul juge a été cruelle pour moi, et j'ajouterais qu'elle a été imprudente si je prononçais en dernier ressort..."

Puis il divisa ses attendus en trois parties: la preuve; la loi; les précédents.

Le juge admettait, dans la preuve, que les sermons des curés Sirois, Langlais et Tremblay avaient modifié des votes au détriment du candidat libéral, mais en petit nombre. L'influence locale d'Onésime Gauthier, naguère partisan et aujourd'hui adversaire de Tremblay, suffisait à expliquer la différence des résultats entre les élections de 1874 et de 1876.

La loi définit l'influence indue de ceux qui emploient la contrainte, la menace, l'intimidation ou le stratagème pour engager un électeur à voter ou à s'abstenir. Or le juge ne voyait rien là-dedans qui touchât à l'ordre spirituel. La loi qui définit l'influence indue temporelle n'a pas prévu l'influence indue spirituelle. Et peut-être la Chambre des communes et le Sénat n'auraient-ils pas adopté cette loi s'ils avaient prévu son utilisation contre le clergé.

Enfin, dans les précédents, le juge Routhier ne trouvait pas une seule élection annulée en Angleterre en raison seulement des sermons prononcés par le clergé. Dans le précédent de Galway, que l'on avait invoqué, l'intimidation avait été beaucoup plus temporelle que spirituelle.

Le juge Routhier rejetait donc la contestation, et déclarait Hector Langevin légalement élu.

Dans son esprit, et dans ses attendus mêmes,

le juge ne faisait pas abstraction de ses sentiments religieux et de la déférence due à la hiérarchie catholique.

Ce jugement, de tournure élégante et personnelle, fut publié en brochure par les soins des conservateurs. Par contre, il fut discuté dans une séance du Club National, en l'absence des chefs du parti et dans les nuages de la fumée des pipes, par une soixantaine de jeunes avocats et étudiants. L'avocat Edmond Lareau, président du club et depuis peu professeur de droit à McGill; Ernest Tremblay, lui aussi jeune avocat, rédacteur au *National* et démocrate au lyrisme échevelé, et leurs amis, échangeaient leurs arguments quand parut dans l'encadrement de la porte la silhouette d'échassier de Buies, arrivé en retard. On pria le journaliste québécois d'exprimer son opinion: il avait une réputation de conférencier aux saillies originales. Buies parla sans ambages, dans un sens naturellement défavorable au clergé. Il conclut en rapprochant cette séance des premiers jours de l'Institut Canadien. Et l'assistance d'applaudir; et les cannes de frapper le plancher, en signe d'enthousiasme.

Les journaux libéraux jugèrent d'abord plus sage de ne point publier de compte rendu; mais le *Witness* n'eut pas cette prudence. Le *National* dut parler à son tour de la séance du club (numéro du 19 décembre); il glissa cette distinction que, le club réunissant non pas des doctrinaires, mais des jeunes gens désireux de s'exercer à la discussion, les applaudissements allaient moins au fond qu'à la forme des discours, à l'éloquence des jeunes orateurs. Et les paroles prononcées n'engageaient pas le parti.

Cependant, au banquet offert par les libéraux

de Québec en l'honneur de sa réélection, Laflamme dénonça l'influence du clergé qui s'était exercée contre lui, et proclama l'absolue nécessité de faire cesser à l'avenir cette influence indue.

Les moyens ne pouvaient être qu'une décision de justice; Alexis Tremblay et son avocat Langelier portèrent en Cour Suprême leur contestation contre Langevin.

Mais une autre contestation électorale se déroulait en Cour de Revision. Le 19 décembre, les juges Casault, McGuire et McCord annulèrent la dernière élection provinciale de Bonaventure, et disqualifièrent le conservateur P.-C. Beaudesne pour sept ans — comme Landry. L'influence indue constituait le motif essentiel de l'invalidation, malgré la dissidence du juge McGuire sur ce point. Le jugement était rédigé par le juge Casault.

Professeur de droit à l'Université Laval, le juge Casault — au fin visage rusé, intelligent et mobile — valait en autorité le juge Routhier. Au contraire de son collègue, il oubliait ses sentiments personnels pour s'en tenir toujours à la lettre de la loi. Il disait: "J'ai prêté serment d'appliquer les lois, et non pas d'en faire." Par la plume stricte du juge Casault, le tribunal constatait que Beaudesne avait sollicité et obtenu l'appui de curés. Des électeurs — pêcheurs illettrés — s'étaient abstenus, ou même avaient modifié leur vote, sous la menace du refus des sacrements. Il y avait donc eu "intimidation spirituelle" et "influence indue".

Le comté de Bonaventure appartenait au diocèse de Rimouski. Mgr Langevin fit une démarche auprès de Mgr Taschereau pour que M. Casault fût mis en demeure de se rétracter, ou privé de sa chaire à l'Université Laval. Mgr Laflèche appuya cette démarche. Mais l'Université Laval, for-

tifiée par son érection canonique, se sentait moins que jamais disposée à recevoir des suggestions — ou des injonctions — étrangères. Mgr Taschereau répondit à ses suffragants qu'il fallait distinguer entre le juge, aux attendus critiquables, et le professeur, à l'enseignement irréprochable. Nos Seigneurs de Rimouski et des Trois-Rivières insistant, l'archevêque ne voulut pas prendre une décision si délicate sans en référer au Saint-Siège, et il transmit la question à Rome. Le chanoine Lamarche partit pour Rome, mandaté par Mgr Langevin, pour demander la tête du professeur Casault.

Les jugements de Bonaventure et de Charlevoix s'équilibraient, ranimant cette grande querelle plutôt qu'ils ne la vidaient. La décision appartenait à la Cour Suprême, saisie de l'appel d'Alexis Tremblay contre le jugement de la Malbaie. Les chefs libéraux tenteraient l'impossible pour enrayer l'intervention électorale du clergé, qui leur enlevait tout espoir de triompher dans la province de Québec. Or, d'après certains indices—acceptation rapide de la démission de Mgr Bourget; érection canonique de l'Université Laval — un vent favorable soufflait à Rome. Les libéraux s'adresseraient hardiment au Saint-Siège. Un ministre du cabinet fédéral, Letellier de Saint-Just, entretenait de bons rapports avec certaines communautés. Les Pères Oblats devaient à son intervention, au dernier Parlement précédant la Confédération, la charte civile de leur Université d'Ottawa. C'est dire que Letellier de Saint-Just, quoique "rouge", n'était pas honni dans tous les séminaires. Il se chargea, d'accord avec ses amis, de rédiger un mé-

moire, contenant des remontrances respectueuses, et que l'on transmet aussi à la Cour de Rome.⁽¹⁾

* * *

La session provinciale s'était ouverte le 10 novembre. Dès avant la session, le choix d'un nouvel Orateur avait défrayé les conversations, car l'élection de Fortin dans le comté de Gaspé, contestée devant la Cour de Revision, semblait promise au même sort que celles de Cushing, de Jodoin, de Landry, de Methot. (Un agent de Fortin avait payé les rafraîchissements des électeurs.)

Le lieutenant-gouverneur Caron, très malade, laissa au juge en chef Dorion, nommé administrateur de la province par le gouvernement fédéral, le soin d'ouvrir la session. Dorion, magistrat respecté, s'en tira bien. On sourit en entendant ce grand chef libéral appeler, dans le discours du Trône, en vertu de la fiction constitutionnelle, le cabinet de Boucherville "mon gouvernement". Angers, leader du gouvernement à la Chambre, secondé par son ami Chapleau, proposa Louis Beaubien comme Orateur. Le député d'Hochelaga siégeait depuis la Confédération. Riche, il avait converti en fermes modèles ses domaines aux environs de Montréal. Il possédait aussi des intérêts dans plusieurs entreprises financières et ferroviaires, en particulier dans le Montréal, Ottawa et Occidental. On le disait un peu ladre, et ses adversaires le surnommaient: "Quinze sous Beaubien". Taquinerie sans conséquence; Beaubien fut élu sans opposition, selon la coutume.

D'ailleurs ce début de session fut élégant et

(1) P.-B. Casgrain: *Letellier de Saint-Just et son temps*.

calme, grâce à de Boucherville et à Joly, aussi courtois l'un envers l'autre au Parlement qu'ils l'avaient été à l'assemblée publique de Sainte-Croix. Les deux députés les plus combatifs, Angers et Chapleau, surnommés les "stormy petrels" de la législature, ne trouvaient rien à critiquer, puisqu'ils étaient ministres. "On se croirait", écrivit *L'Événement*, "revenus aux jours sereins de 1868."

Le gouvernement annonça une réorganisation des services publics et un nouvel effort pour aider les compagnies de chemins de fer à terminer leurs travaux. Le secrétaire provincial Chapleau présenta divers amendements et compléments à la loi de l'instruction publique, de l'année précédente. L'un d'eux prévoyait la création d'un dépôt de livres, placé sous la direction du surintendant, et qui procurerait aux municipalités scolaires, à prix coûtant, les livres, cartes et fournitures diverses. Un autre augmentait les traitements des inspecteurs d'écoles. Le premier vote se prit là-dessus, le 6 décembre. L'opposition refusait l'augmentation aux inspecteurs d'écoles. Les libéraux, en l'occurrence, prêchaient l'économie. Chapleau leur reprocha d'avoir plus gaspillé, en deux ans de pouvoir à Ottawa, que leurs prédécesseurs en dix années d'administration. L'opposition ne rassembla que 22 voix.

Pour les chemins de fer, le trésorier Church, appuyé par Angers, proposa l'établissement d'un fonds consolidé. Joly objecta que diverses municipalités, ayant voté des subsides pour des lignes déterminées, dont elles attendaient un surcroît de prospérité, ne laisseraient pas noyer leur argent dans un fonds commun. Joly en profita pour critiquer la gestion financière du gouvernement, "ruineuse et extravagante". Les résolutions du trésorier n'en furent pas moins adoptées par 43 voix contre 17.

* * *

A ce moment mourait le lieutenant-gouverneur René-Edouard Caron, à 76 ans (13 décembre 1876). Il avait été digne, affable, hospitalier. Des milliers de personnes suivirent ses funérailles, sous une violente tempête de neige.

La nomination du nouveau lieutenant-gouverneur était entre les mains du gouvernement libéral d'Ottawa. Une fois de plus, on parla de Joseph Cauchon. Mais sa personnalité avait le don de soulever des antipathies tenaces, parmi ses nouveaux comme parmi ses anciens amis politiques: ainsi l'inimitié notoire de François Langelier. À chaque tournant de sa carrière, la guigne attendait Joseph Cauchon. Puis une autre personnalité québécoise, Isidore Thibaudeau, député de Québec-Est aux Communes, convoitait aussi le poste. C'était un vétéran de la politique (ministre avant la Confédération, dans le cabinet Sandfield MacDonald-Dorion). Grand bailleur de fonds de la caisse électorale, le riche Thibaudeau détenait, disait-on, une promesse écrite de Mackenzie. Cette rivalité accommodait les libéraux de la région montréalaise. "Québec a fourni les deux premiers lieutenants-gouverneurs", disaient-ils, "choisissons le troisième à Montréal!" On pensait en particulier à Maurice Laframboise, qui avait consenti des sacrifices pécuniaires pour la fondation et le maintien du *National*.

Le cabinet fédéral désigna l'un de ses membres, Letellier de Saint-Just.

Ministre, Letellier n'avait eu, en somme, qu'à se proposer et à se nommer, avec le consentement de son collègue Cauchon. Mais aussi, ce libéral chevronné, actif et combatif, ajoutait à ses titres an-

ciens un titre récent. Il s'occupait d'enrayer l'offensive du clergé contre le parti libéral, et venait de rédiger un mémoire à l'intention des autorités romaines. Trop vigoureux pour moisir dans une demi-retraite, Letellier poursuivrait dans son nouveau poste cette entreprise si importante. Le choix fut bien accueilli. Le *National* écrivit :

"Sa nomination est la récompense de son dévouement à ses principes politiques. M. Letellier n'est pas un converti de la veille, un homme que les circonstances ont amené dans nos rangs..."

Ces phrases visaient Cauchon.

De Boucherville et Angers allèrent saluer le nouveau lieutenant-gouverneur. À la même séance où Church proposa l'établissement du fonds consolidé des chemins de fer, Angers prononça l'éloge de M. Letellier de Saint-Just :

"Il a toujours manifesté un esprit de justice, un caractère de fidélité et de loyauté à toute épreuve. Son parti a cru devoir récompenser cette fidélité et cette loyauté. On ne peut pas dire pour lui que la récompense est venue avant le temps: elle était bien méritée. Homme de luttés, le lieutenant-gouverneur a livré bien des combats où la victoire ne lui a pas souri; mais il a combattu en tout honneur et justice, et nous sommes persuadés qu'il mettra aujourd'hui cette loyauté, cet esprit de justice, au service de la province."

Il sera piquant de rappeler ces paroles, un peu plus tard.

Letellier fut aussi fêté par toute la population, curé en tête, de son village natal de la Rivière-Ouelle. Personne ne rappela que le lieutenant-gouverneur avait été, dix ans plus tôt, l'un des adversaires les plus résolus de la Confédération. Lui-même l'avait-il oublié? En prorogeant la session,



*Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal
(1799-1885)*



*Charles Chiniquy
(1809-1899)*

*Joseph Guibord
(1804-1869)*



le 28 décembre, il dit dans son discours de clôture:

"Ce sera mon ambition, comme c'est mon devoir, de me conformer à l'esprit de la constitution sous laquelle nous avons le bonheur de vivre."

En trois ans, quatre ministres canadiens-français: Dorion, Fournier, Geoffrion, Letellier, avaient pris leurs invalides. Pour l'attribution du portefeuille de Letellier, on parla de Fabre, de Laurier, de Pantaléon Pelletier. Fabre avait le tort d'être absent: il voyageait en France. Marchand, dans le *Franco-Canadien*, fit campagne pour Laurier. *Le Chronicle* recommanda Pelletier. *Le Journal de Québec*, organe de Cauchon reproduisit son article avec empressement. Originaire de la Rivière-Ouelle comme Letellier, Pantaléon Pelletier suivait le sillage de son aîné depuis dix ans; il semblait normal qu'il recueillît sa succession au ministère. Il n'avait sans doute pas la personnalité de Laurier, voire de Cauchon ou de Letellier; mais cet homme honnête, représentatif — favorisé et haut de forme — comptait beaucoup d'amis. À quarante ans, il avait déjà remporté pour son parti des victoires signalées, dans Kamouraska, puis à Québec; et il gardait comme une relique le chapeau haut de forme "qui avait été au feu avec lui". Enfin il était le neveu de l'abbé Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne, prêtre d'une grande réputation de zèle et de charité. Les libéraux de la nuance nationale appuyèrent sa candidature. Ainsi plébiscité par son parti, Pantaléon Pelletier fut nommé ministre de l'Agriculture et sénateur.

* * *

1877

Les séances de la Chambre provinciale, ni la mort et la succession du lieutenant-gouverneur, ne distraient l'attention, dans le public aussi bien que parmi les hommes politiques, de ce qui était alors la grande affaire: le conflit politico-religieux.

Le clergé était beaucoup plus unanime qu'au temps où Nos Seigneurs de Québec et de Rimouski désavouaient le "programme" inspiré par Mgr Bourget. Et, malgré le succès récent de Laval, cette unanimité tendait à se parfaire dans le sens que le vieil évêque ultramontain avait passionnément souhaité, dans un sens défavorable aux libéraux. Mgr Langevin ne se borna pas à des démarches auprès de l'archevêque et du recteur Hamel pour priver le juge Casault de sa chaire à l'Université. Il publia, en janvier 1877, un mandement spécial contre le jugement de Bonaventure. Mgr Langevin commençait ainsi:

"En présence de certaines prétentions émises récemment dans une affaire concernant une partie importante de Notre diocèse; en face de certains principes attentatoires aux droits sacrés et inaliénables de l'Eglise, posés ouvertement dans une occasion solennelle par des magistrats se disant catholiques. Nous croirions manquer au premier de nos devoirs si Nous n'élevions la voix pour protester contre de semblables prétentions, pour condamner des principes si erronés et si dangereux..."

Mgr de Rimouski refusait en particulier aux tribunaux civils le droit de réprimer les "abus" qui peuvent se glisser dans la prédication ou dans le refus des sacrements:

"Ah! Nos Très Chers Frères, aurions-nous jamais pu croire que dans notre cher Canada de pareilles propositions eussent pu être énoncées publiquement du haut du tribunal sans être assaillies par un cri de réprobation universelle? Quand des prêtres et des journalistes

ont avancé que le libéralisme catholique nous mènerait aussi loin qu'ailleurs, c'est-à-dire à l'asservissement de l'Eglise, on a regardé cela comme une exagération; et cependant nous voilà aux appels comme d'abus formellement condamnés par le Syllabus."

Il terminait:

"A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, en vertu de notre pouvoir épiscopal, et pour remplir notre devoir de gardien de la foi dans notre diocèse:

"1°—Nous condamnons comme fausses et contraires aux enseignements de l'Eglise chacune des propositions:

"I. Le Parlement est omnipotent à porter toute loi, même opposée à l'exercice de la religion.

"II. La liberté des électeurs doit être absolue.

"III. C'est aux Cours civiles à réprimer les abus qui peuvent se glisser dans la prédication et le refus des sacrements.

"IV. La menace du refus des sacrements à propos des élections par des pasteurs de l'Eglise est une influence indue, une manœuvre frauduleuse, dont les Cours civiles ont à prendre connaissance.

"V. Il faut observer un serment injuste.

"2°—Nous déclarons indignes des sacrements ceux qui soutiendraient ces propositions, ou aucune d'entre elles, jusqu'à ce qu'ils les aient désavouées."

Le mandement de Mgr Langevin causa une sensation dans tout le pays. La Cour Suprême s'appropriait à statuer sur l'appel d'Alexis Tremblay contre le jugement de Charlevoix. Les libéraux pensèrent et les protestants dirent que le mandement de Rimouski visait à influencer le haut tribunal. Le *Herald*, protestant et libéral, réfuta le mandement avec hargne. Mais la *Gazette*, protestante et conservatrice, émit des protestations presque aussi vives. Elle rappela le fameux sermon du

Père Braun, et dénonça "la prétention que l'Eglise catholique romaine devra déterminer les limites du pouvoir civil et les règles d'interprétation de la loi devant les tribunaux civils". La *Gazette*, organe des milieux anglais les plus riches, les plus traditionnalistes et les plus influents de la province, vit et combattit dans le mandement de Mgr Langevin une affirmation de la doctrine en vertu de laquelle l'Eglise, placée au-dessus de l'Etat, exerce un contrôle sur les lois promulguées par l'Etat.

Mgr Taschereau fut très mécontent. "Quand on compare", écrit-il, "les propositions condamnées par Mgr Langevin avec le jugement du juge Casault, on se demande si elles sont bien de ce monsieur? Les ciseaux, en taillant à droite et à gauche dans le texte, à la façon des protestants par rapport à la Bible, ont-ils bien respecté le contexte qui aurait tout expliqué d'une façon raisonnable? Les propositions ont-elles, dans le jugement, ce sens *absolu* qui les rend condamnables aux yeux de Mgr Langevin?"⁽¹⁾

Les libéraux vantaient la science du juge Casault; les ultramontains vantaient la sagesse du juge Routhier, louangé jusque dans *L'Univers* de Paris, le journal de Louis Veuillot. Les mandements des évêques et les décisions des juges servaient de munitions aux deux camps.

C'est avec ce genre d'obus qu'on se bombardait, en attendant la décision de la Cour Suprême, dans les deux élections partielles tenues en février, l'une (fédérale) dans Kamouraska, pour le remplacement de Pelletier, l'autre (provinciale) dans Bonaventure, pour le remplacement de Beauchesne.

(1) Lettre de Mgr Taschereau à Mgr Laflèche, du 26 janvier 1877; archives de l'évêché des Trois-Rivières.

Les libéraux venaient d'honorer le comté de Kamouraska, en la personne de Letellier et même de Pelletier. La-Rivière-Ouelle fournissait au pays un lieutenant-gouverneur et un ministre; le curé avait pris part aux réjouissances organisées en l'honneur de Letellier. Mais La-Rivière-Ouelle n'est pas tout le comté. Saint-Denis, la paroisse limitrophe, ignore les honneurs décernés à La-Rivière-Ouelle. Les gars de La-Rivière-Ouelle, entre autres les pêcheurs de marsouins, costauds et délurés, trouvent leurs voisins de Saint-Denis épais et renfrognés. Les gens de Saint-Denis trouvent leurs voisins de La-Rivière-Ouelle mal élevés, insolents. Pour tout dire, Saint-Denis est Chapais, La-Rivière-Ouelle est Letellier, et chaque élection redresse la barrière. Gare à la charrette de foin qui traverserait alors le territoire ennemi! Dans l'ensemble du comté, en 1877, les deux factions restaient à peu près égales. Le député provincial Charles-François Roy — un "Chapais", un "bleu" — démissionna pour briguer le mandat fédéral, et réussit, avec une majorité de cinquante voix.

A Bonaventure, Tarte, qui depuis longtemps envoyait un siège de député, fut le candidat conservateur. Il parcourut le comté, de presbytère en presbytère, visitant les églises en compagnie des curés, prononçant le nom de Mgr Langevin — dont le mandement était si opportun! — avec toute l'onction permise par son bégaiement. Dans certaines paroisses, la cloche carillonna pour signaler l'arrivée du "bon candidat". Tarte, qui fut l'homme le plus intelligent de son temps, réprimait sa vivacité naturelle pour entrer dans la dignité de son rôle. On le vit à Carleton, à Bonaventure, à Paspébiac, à New-Richmond. Le dimanche, il assistait à la messe dans une paroisse, aux vêpres dans une autre, au Salut dans une troisième. Tant

de messes valaient bien un siège à la Législative, et Tarte fut élu.

Le lendemain, 23 février, la Cour Suprême prononça son arrêt. On se rappelle que la constitution de la Cour Suprême avait été l'un des premiers actes du gouvernement MacKenzie. Les juges Fournier et Taschereau y représentaient la province de Québec — avec beaucoup de distinction. Les hauts magistrats de langue anglaise appréciaient la manière lente, précise et sûre de leur collègue Fournier, la manière consciencieuse de leur collègue Taschereau. Tous deux rédigeaient de préférence leurs jugements en français, même dans des causes n'intéressant pas la province. Et c'est le juge Taschereau, frère de l'archevêque de Québec, qui prononça, au nom de ses collègues unanimes, l'arrêt cassant la décision du juge Routhier et annulant l'élection de Charlevoix. Hector Langevin n'était pas disqualifié, mais il devait payer les six mille dollars de dépens.

Le juge Taschereau, en préambule, cita la cause de Bonaventure et le mandement de Mgr Langevin, pour montrer combien l'affaire était délicate. Il rappela les sermons de plusieurs curés, pendant la campagne électorale de Charlevoix, et les commenta ainsi:

"Tous ces sermons, accompagnés de menaces et de déclarations qu'il était de matière de conscience d'obéir au clergé, étaient de nature à induire un grand nombre d'électeurs, qui étaient dans la nécessité d'entendre les sermons dimanche après dimanche, à croire qu'ils commettraient un péché grave ou qu'ils seraient privés des sacrements s'ils n'agissaient pas conformément à ces instructions. De tels actes doivent être qualifiés d'actes d'influence indue de la pire espèce, parce que ces déclarations et ces menaces étaient faites du haut de la chaire, au nom de la religion, et adressées à des hommes bien disposés à écouter la voix de leur curé, et à des

hommes possédant peu d'éducation ou n'en possédant pas du tout. De tels sermons n'influenceraient pas des électeurs bien instruits, mais ils ont influencé un grand nombre d'électeurs sans éducation.

"Un système général d'intimidation a été poussé, et l'on ne peut considérer que les électeurs ont eu le libre exercice de leur franchise..."

Le juge Taschereau s'était exprimé en français. Le juge Ritchie donna, en anglais, des commentaires analogues.

On imagine sans peine le retentissement de cette décision. Les libéraux, si persévérants à briser l'obstacle qu'ils n'avaient pu tourner, exultaient. Les conservateurs et les ultramontains n'hésitèrent pas à attaquer les juges de la Cour Suprême. Une petite feuille conservatrice, *l'Union des Cantons de l'Est*, discuta l'arrêt tout au long et conclut ainsi:

"Pour tout dire, ce jugement, par l'esprit qui l'a dicté et par sa forme négligée, ne fait pas honneur aux membres de la Cour Suprême, à l'honorable juge Taschereau encore moins qu'aux autres."

La *Gazette*, tout en souhaitant la réélection de l'honorable Langevin, approuva l'arrêt, déchiqueté par le *Nouveau-Monde*. La *Minerve* signala la vraie et grave nature du conflit:

"Il ressort de ce jugement qu'il y a conflit entre la plus haute autorité ecclésiastique de notre province, l'épiscopat, et la plus haute autorité judiciaire du Canada, la Cour Suprême. C'est le plus sérieux conflit dont notre pays ait été témoin, et il est excessivement déplorable pour nous, catholiques..."

"L'analyse du jugement nous porte à penser que cette grande question n'a pas été traitée avec la largeur de vues et la profondeur de doctrine qu'on était en droit d'attendre de ce haut tribunal..."

Tarte insinua dans le *Canadien* que Mgr Taschereau ou des prêtres de son entourage, toujours suspects de sympathies libérales, avaient bien pu conseiller le juge Taschereau, frère de l'archevêque et ami du recteur de l'Université. Tarte reçut de Mgr Taschereau une admonestation sévère, accepta ce blâme et se soumit. Mais son ennemi Cauchon lui demanda, dans le *Journal de Québec*, s'il avait bien la contrition parfaite, s'il éprouvait de la douleur d'avoir offensé son évêque; et il invita le nouveau député de Bonaventure à un plus long recueillement.

Si les chefs libéraux prenaient ensemble les décisions de cette petite guerre, les évêques, de leur côté, se réunirent pour aviser. Mgr Langevin et Mgr Laffèche, évoquant l'affaire Guibord et l'affaire Chiniquy, affirmant la nécessité urgente de sauvegarder les droits et le prestige de l'Eglise, d'élever un barrage contre l'anticléricalisme et l'irréligion, persuadèrent — non sans peine — Mgr Taschereau de faire cause commune avec eux. Le 26 mars, l'épiscopat protesta contre l'arrêt de la Cour Suprême par une "Déclaration conjointe de l'archevêque et des évêques de la province ecclésiastique de Québec":

"A la lecture de la sentence rendue le 28 février dernier par la Cour Suprême du Canada, les soussignés, archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Québec, ont éprouvé une douleur profonde, que tous les vrais catholiques ne manqueront pas de partager avec eux..."

"... En présence de la position faite au clergé par cette sentence du plus haut tribunal judiciaire du pays, nous n'avons pu nous dispenser d'élever la voix pour sauvegarder un droit sacré et nécessaire de l'Eglise catholique, et pour demander que nos législateurs, dans leur sagesse et leur désir de rendre justice à tous, apportent à cet état de choses un remède convenable."

La déclaration fut signée par l'archevêque de Québec et les évêques des Trois-Rivières, de Rimouski, de Montréal, de Sherbrooke, d'Ottawa et de Saint-Hyacinthe. Elle fut critiquée par Nazaire Levasseur, principal rédacteur de *L'Événement* en l'absence d'Hector Fabre; et la bataille continua. Leur circulaire à peine lancée dans le public, les évêques reçurent un télégramme de Rome, leur recommandant de s'abstenir; mais il était trop tard.

Dès l'arrêt de la Cour Suprême, Langevin et Tremblay étaient repartis dare-dare pour s'affronter de nouveau dans le comté de Charlevoix. En même temps, dans Kamouraska, le conservateur Roy était à son tour remplacé, au provincial, par le "réformiste" Joseph Dumont, à seize voix seulement de majorité. Les forces des deux partis s'équilibraient si bien dans Kamouraska — et dans plusieurs autres comtés — que les relations personnelles des candidats décidaient de l'issue en déplaçant quelques voix.

Le nouveau duel Tremblay-Langevin fut épique comme les précédents. À l'arrivée des candidats, le curé Sirois déclara que l'arrêt de la Cour Suprême ne l'impressionnait pas; mais Mgr Taschereau défendit aux prêtres d'intervenir.

Tarte fut l'organisateur de Langevin. Il répandit une circulaire discutant le jugement de la Cour Suprême et accusant Tremblay d'avoir fait censurer le pape et les évêques par cette Cour "composée de quatre juges protestants et de deux mangeurs de prêtres déclarés". "Les rouges, prédisait la circulaire, finiront par condamner les prêtres à la prison ou à l'amende." Et encore: "Tous les curés du comté et de la province sont contre M. Tremblay. Que ceux qui en doutent aillent con-

sulter leur curé; à son presbytère il a le droit de répondre à ceux qui lui posent des questions. Il vous dira que voter cette année pour M. Tremblay, c'est pire que l'an passé."

Langevin fut réélu. Mais sa majorité tomba de 211 à 60 voix' par suite d'une corruption effrénée de la part des rouges" dirent les conservateurs, "malgré une corruption effrénée de la part des bleus", dirent les libéraux.

À Rome, pendant ce temps, le chanoine Lamarche, délégué par Mgr Langevin pour demander le renvoi du professeur Casault, en avait profité pour dénoncer les libéraux du Canada comme des *libéraux catholiques*. Il avait présenté un mémoire en quatre parties, s'efforçant d'établir:

"1°—Que la constitution canadienne—la Confédération—est avantageuse pour l'Eglise, dont les droits et les libertés sont soustraits à toute persécution.

"2°—Mais qu'il existe au Canada des catholiques libéraux.

"3°—Que le parti libéral tout entier est dangereux, car, s'il compte des catholiques sincères, ceux-ci ne conduisent pas le parti; ils sont menés par les radicaux.

"4°—Que la lutte contre les libéraux a été entamée, par des articles, mandements, sermons, mais que l'Archevêque de Québec a fait défaut dans cette lutte, et semble même écraser de son autorité les plus vaillants lutteurs."

Mais l'abbé Benjamin Paquet, ami et conseiller de Mgr Taschereau, était aussi venu à Rome. Au mémoire en quatre parties du chanoine Lamarche il opposa un mémoire en quatre parties, affirmant:

"1°—Qu'il n'y a point au Canada de catholiques libéraux.

"2°—Que les professeurs et l'esprit de l'Université Laval sont irréprochables et romains.

"3°—Que les évêques suffragants laissent à désirer et que Mgr Taschereau leur est très supérieur.

"4°—Que des prêtres, partisans aveugles, compromettent leur caractère et leur position par leurs sermons politiques et leurs interventions électorales."

À la Sacrée Congrégation de la Propagande, le chanoine Lamarche avait trouvé un protecteur, le cardinal Oreglia.⁽¹⁾ Mais l'abbé Paquet avait aussi trouvé un protecteur, le cardinal Franchi, qui le fit nommer protonotaire apostolique. Mgr Paquet révoquait en doute la sérénité de Mgr de Rimouski, frère du candidat — et plaideur — Hector Langevin. La Sacrée Congrégation avait aussi reçu le mémoire de Letellier de Saint-Just, ministre dans le cabinet fédéral devenu lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Enfin, au moment de la réélection d'Hector Langevin, on apprit au Canada que le Saint-Siège, submergé de rapports et de démarches venues de la province de Québec, envoyait un délégué apostolique chargé de faire enquête et de fournir à la Sacrée Congrégation des renseignements exacts sur les relations du clergé et de l'État au Canada. Le prélat désigné était un Irlandais, Mgr Conroy, évêque d'Ardagh, bien au courant du régime constitutionnel anglais. Il devait constater si, oui ou non, le libéralisme catholique existait au Canada. Ses instructions, tenues secrètes à ce moment, lui recomman-

(1) Lettres du chanoine Lamarche à Mgr Lafleche; archives de l'évêché des Trois-Rivières.

daient de rétablir l'union dans l'épiscopat, et contenaient le passage suivant:⁽¹⁾

"Il faut faire entendre aux évêques du Canada que le Saint-Siège reconnaît parfaitement l'extrême gravité des faits rapportés par eux, et qu'il déplore particulièrement le tort souffert par l'autorité du clergé et le saint ministère. C'est pourquoi, afin de réparer de si grands dommages, il faut en extirper la racine. Or la cause de si grands inconvénients se trouve dans la division des évêques entre eux, tant au sujet de la question politique qu'au sujet d'autres questions qui s'agitent en ce moment au Canada. Afin donc de mettre un terme à ces dissensions si regrettables, il sera nécessaire que ces évêques, de concert avec Monseigneur le Délégué Apostolique envoyé au Canada, s'entendent pour déterminer une ligne de conduite uniforme à suivre par tous et chacun d'eux à l'égard des partis politiques.

"Une autre cause des mêmes inconvénients se trouve dans l'ingérence trop grande du clergé dans les affaires politiques, sans se soucier assez de la prudence pastorale. Le remède convenable à cet excès de zèle, c'est de rappeler à ces évêques ce qui leur a déjà été recommandé par cette Suprême Congrégation, mercredi 29 juillet 1874, à savoir qu'à l'occasion des élections politiques ils se conforment dans leurs conseils aux électeurs à ce qui se trouve décrété dans le Concile Provincial de 1868. Il faudra ajouter que l'Eglise, en condamnant le libéralisme, n'entend pas frapper tous et chacun des partis politiques qui, par hasard, s'appellent libéraux, puisque les décisions de l'Eglise se rapportent à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique, et non pas à un parti politique quelconque déterminé, et que par conséquent ceux-là font mal qui, sans autre fondement, déclarent condamné par l'Eglise un des partis politiques du Canada, à savoir le parti appelé réformiste, parti naguère chaudement appuyé même par quelques évêques.

"Enfin pour ce qui regarde l'objet principal des doutes

(1) Rappelé par la Sacrée Congrégation et publié par Mgr Taschereau dans une circulaire, lors du différend de l'École de Médecine avec l'Université Laval, en octobre 1881.

proposés, à savoir quelle mesure on doit prendre à l'égard des catholiques qui, pour cause de prétendue ingérence du clergé dans les élections politiques, recourent au tribunal, on ne peut donner à ce sujet une règle générale aux évêques, et il appartiendra en conséquence à qui en a l'office de pourvoir, dans chaque cas, à la conscience de celui qui a fait ce recours. Que les évêques prennent donc les mesures nécessaires pour sauvegarder l'honneur du clergé, ayant soin surtout d'empêcher autant que possible que des personnes ecclésiastiques soient obligées de comparaître devant le juge laïque.

"Il faudra enfin exhorter les évêques à observer par rapport aux affaires politiques la plus grande réserve, eu égard, en particulier, au danger qu'il y a de provoquer à une guerre violente contre l'Eglise les protestants déjà inquiets et irrités contre le clergé, sous prétexte d'ingérence indue dans les élections politiques.

"En outre, il faut faire en sorte que le clergé évite toujours de nommer les personnes en chaire, encore bien plus si c'est pour les discréditer à l'occasion des élections, et qu'il ne se serve jamais de l'influence du ministère ecclésiastique pour des fins particulières, si ce n'est lorsque les candidats pourraient devenir nuisibles aux vrais intérêts de l'Eglise."

Mgr Conroy fut à Québec le 24 mai. Il n'était investi d'aucun pouvoir administratif, mais sa qualité de représentant du Saint-Siège lui donnait la préséance sur toute la hiérarchie épiscopale canadienne. Les sociétés de la ville, bannières déployées, vinrent au grand complet saluer le délégué apostolique, et le maire Owen Murphy lui présenta une adresse. Mgr Conroy bénit la foule sur le chemin de la basilique, où l'attendaient tous les évêques de la province (à l'exception de Mgr Racine qui, empêché, avait envoyé son grand vicaire), ainsi que l'archevêque de Toronto et l'évêque de Saint-Jean de Terre-Neuve. Le délégué apostolique se rendit à Montréal par bateau. Le 2 juin, la ville, toute illuminée, l'accueillit princièrement.

Mgr Conroy fit un rapide voyage à Ottawa et à Toronto. Mgr Lynch et ses suffragants, comptant sur le jeu des affinités irlandaises, lui réclamèrent le transfert du diocèse d'Ottawa de la province ecclésiastique de Québec à celle de Toronto. "Nous l'avons demandé il y a trois ans, à la mort de Mgr Guigues, et redemandé il y a deux ans, lors de notre premier concile. L'archevêque Taschereau s'y oppose; il prêche pour son saint. C'est une gageure que de maintenir la capitale d'un Dominion britannique sous la juridiction de l'archevêque canadien-français de Québec. Cette situation nuit à l'Eglise dans l'esprit des Canadiens de langue anglaise, les plus nombreux, les plus influents, ceux auxquels appartient l'avenir. Les Seigneurs de la province de Québec voudraient tailler dans le diocèse d'Ottawa un vicariat apostolique de Pontiac, avec siège à Pembroke, en Ontario. S'il en est ainsi, que le vicariat apostolique, au moins, soit rattaché à la province de Toronto!..." A Ottawa, Mgr Duhamel combattait ces prétentions. Le délégué apostolique écouta, prit note, et revint à Québec. Les groupes rivaux cherchèrent à l'accaparer. Il sauvegarda son indépendance en louant une résidence de campagne, à Sainte-Foy.

Sur l'objet de sa mission, sur ses impressions personnelles, Mgr Conroy fut impénétrable. Cet Irlandais avait été à l'école des diplomates italiens du Saint-Siège. Il acceptait les invitations des villes comme Trois-Rivières et Sorel; il acceptait aussi les invitations des personnages officiels. Le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just, dont une initiative n'était pas étrangère à la mission de Mgr Conroy, donna en son honneur un grand dîner à Spencer Wood. Tout le monde politique de Québec fut invité. Et cette soirée devait engendrer,

à longue échéance, des événements historiques — car c'est à ce dîner que le procureur général Angers, ne recevant pas, dans l'ordre des préséances, la place à laquelle il estimait avoir droit, subit une inguérissable blessure d'amour-propre.

Des deux groupes qui rivalisaient de bonne grâce auprès du délégué apostolique, les ultramontains s'arrogeaient les plus grandes chances. Ils dénonçaient la collusion — probable, certaine à leurs yeux — du juge Taschereau avec son frère l'archevêque et son ami le recteur Hamel. Mais les libéraux, qui avaient gagné une manche avec l'arrêt de la Cour Suprême, n'étaient pas en reste d'efforts. Et c'est à cette bataille qu'il faut rattacher la célèbre conférence de Laurier à Québec.

Laurier était de plus en plus désigné comme un futur ministre. Au début de juin s'opérèrent quelques remaniements dans le cabinet fédéral. Blake, en mauvais état de santé, céda le portefeuille de la Justice à Rodolphe Laflamme. Celui-ci à son tour fut remplacé au Revenu de l'Intérieur par Cauchon. Et le poste plus honorifique qu'actif de président du Conseil, jusqu'alors occupé par Cauchon, échut à Blake. Un seul ministre canadien-français, Pelletier, en gardant l'Agriculture, ne participait pas au chassé-croisé.

Cauchon trouvait-il enfin l'emploi de son indiscutable compétence? Non pas; car on lui préparait une retraite dorée. Le *National* écrivit: "Le parti de la réforme aurait pu se passer de M. Cauchon, et il s'en passera d'ici à quelques semaines. Cette déclaration ne devra pas surprendre, car elle est l'écho de la pensée de tout le parti de la réforme." Cauchon soufflait comme un phoque, harcelé de coups de trique par les conservateurs et de coups d'épingles par les libéraux. Les plus courtois

ménageaient au gros ministre des éreintements fleuris. MacKenzie se disposait à le nommer lieutenant-gouverneur du Manitoba, et cette fois le portefeuille du Revenu de l'Intérieur ne pourrait échoir à nul autre qu'à Laurier.

C'est donc presque un ministre qui prononça la conférence-manifeste du 26 juin, à Québec, sur le libéralisme politique.

C'était sous les auspices du Club Canadien. Le nom du conférencier et la brûlante actualité du sujet attirèrent la foule. Toutes les notabilités et toutes les élégances étaient venues. Les gardiens, débordés, renoncèrent à vérifier les cartes d'entrée, et plus de deux mille personnes s'entassèrent dans une salle construite pour en contenir douze cents.

Laurier avait trente-six ans. Conciliant l'élégance française avec la maîtrise de soi britannique, il était bon conférencier. Il prit son sujet à bras-le-corps. On reproche dit-il, à notre libéralisme, d'être une forme de l'erreur condamnée par le Pape, et l'on conclut qu'un catholique ne peut être libéral. Or, le libéralisme politique n'est pas le libéralisme catholique.

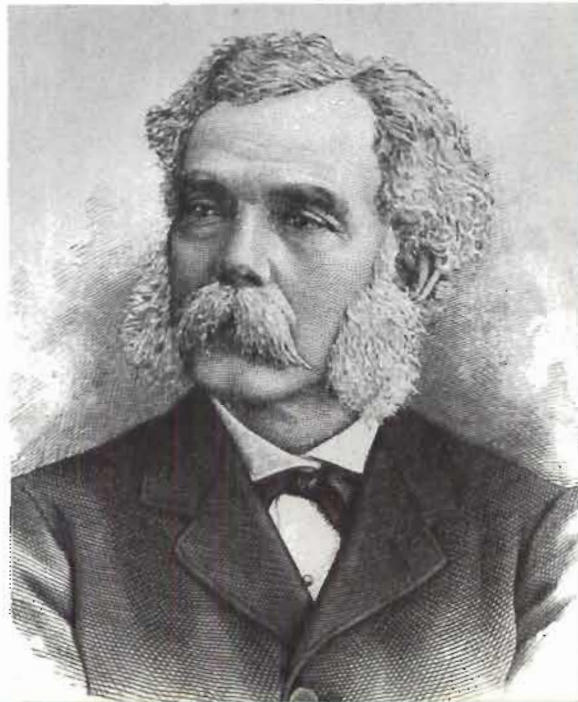
Laurier établit un parallèle entre les conservateurs, plus attachés à ce qui existe, et les libéraux, plus désireux de progrès. Mais ces progrès, ces réformes auxquelles toute l'humanité aspire, peuvent se réaliser sans secousse, sans perturbation, sans violence. C'est ainsi que les libéraux canadiens l'entendent, à la suite des libéraux anglais. Le parti libéral anglais a, sans autre instrument que la loi, opéré une série de réformes qui ont fait du peuple anglais le peuple le plus libre, le plus prospère, le plus heureux de l'Europe.



Le curé Antoine Labelle (1834-1891)



*Louis-Honoré
Fréchette
(1839-1908)*



*Sir Henri-Gustave
Joly de Lotbinière
(1829-1908)*

"Qu'y a-t-il de plus beau que l'histoire du grand parti libéral anglais dans ce siècle? Fox, le sage, le généreux Fox, défendant la cause des opprimés partout où il y a des opprimés. O'Connell, le grand O'Connell... Voilà quels sont nos modèles! Voilà quels sont nos principes! Voilà quel est notre parti!"

"Il est vrai qu'il existe en Europe, en France, en Italie, en Allemagne, une classe d'hommes qui se donnent le titre de libéraux, mais qui n'ont de libéral que le nom et qui sont les plus dangereux des hommes. Ce ne sont pas des libéraux, ce sont des révolutionnaires... Avec ces hommes, nous n'avons rien de commun; mais c'est la tactique de nos adversaires de toujours nous assimiler à eux..."

Puis il passe en revue l'histoire du parti libéral canadien. Pour les exagérations de *L'Avenir*, il demande une souriante indulgence: ce groupe était composé de jeunes hommes, dont l'aîné n'avait pas vingt-deux ans. Arrivé à la période actuelle, et parlant de ceux qui veulent constituer un parti catholique, il montre le danger de provoquer la formation d'un parti protestant, et d'amener la guerre "la guerre religieuse, la plus terrible de toutes les guerres".

Mais si l'on reproche encore aux libéraux de vouloir gêner l'Eglise, et, selon la phrase consacrée, reléguer les prêtres dans la sacristie:

"Au nom du parti libéral, au nom des principes libéraux, je repousse cette assertion. Je dis qu'il n'y a pas un seul libéral canadien qui veuille empêcher le clergé de prendre part, s'il le veut, aux affaires politiques... Le droit d'intervention finit à l'endroit où il empiéterait sur l'indépendance de l'électeur."

Laurier, à ses débuts, était porté par tempérament au discours bien préparé plutôt qu'à l'improvisation. Il se sentait d'autant plus à l'aise, ce jour-là, qu'il défendait son idée cardinale. Il

avait déjà prononcé dix fois les mêmes phrases, en des circonstances moins solennelles, mais en termes presque identiques. "Il est permis", dit-il encore, "de changer l'opinion de l'électeur par le raisonnement, par la persuasion, mais jamais par l'intimidation."

Et, arrivant à la péroraison :

"Je ne suis pas de ceux qui se donnent avec affectation comme les amis et les défenseurs du clergé. Cependant, je dis ceci: Comme la plupart des jeunes gens mes compatriotes, j'ai été élevé par des prêtres, et au milieu de jeunes gens qui sont devenus des prêtres. Je me flatte de compter parmi eux quelques amitiés sincères, et à ceux-là du moins je puis dire et je dis: Voyez s'il y a sous le soleil un pays plus heureux que le nôtre; voyez s'il y a sous le soleil un pays où l'Eglise catholique soit plus libre et plus privilégiée. Pourquoi donc iriez-vous, par la revendication de droits incompatibles avec notre état de société, exposer ce pays à des agitations dont les conséquences sont impossibles à prévoir?"

"Mais je m'adresse à tous mes compatriotes indistinctement et je leur dis: Nous sommes un pays heureux et libre; et nous sommes heureux et libres grâce aux institutions libérales qui nous régissent et que nous devons aux efforts de nos pères et à la sagesse de la mère-patrie. La politique du parti libéral est de protéger ces institutions, de les défendre et de les propager, et, sous l'empire de ces institutions, de développer les ressources latentes de notre pays. Telle est la politique du parti libéral; il n'en a pas d'autre..."

"M. Laurier", écrivit Tarte, "ne parle bien que lorsqu'il a le loisir d'apprendre ses discours par cœur." Laurier avait surtout insisté sur cette idée: Notre libéralisme politique n'est pas le libéralisme catholique: si on veut lui chercher des analogies, une filiation, il faut les chercher parmi les libéraux d'Angleterre et non parmi les radicaux de France, d'Italie ou d'ailleurs. C'est le thème que l'on se mit à discuter fiévreusement dans toute la

presse et dans tous les salons, tandis que dans une maison modeste de Sainte-Foy, un prêtre-diplomate, retiré dans sa chambre, tournait lentement, de ses douces mains épiscopales, les feuillets de la conférence de M. Laurier.

C'est que, de cette conférence, on parla beaucoup et longtemps. Amis et adversaires, tous les journaux lui consacrèrent plusieurs articles éditoriaux de suite. La *Minerve*, le plus officieux des organes conservateurs, écrivit le 2 juillet :

"Le futur successeur de M. Cauchon, M. Laurier, a prononcé à Québec un discours dont nos confrères de la capitale s'occupent beaucoup. Le parti libéral avait besoin d'une planche de salut. M. Laurier a voulu la lui offrir. Par malheur, elle est bien faible pour faire flotter sur de l'eau claire des gens comme MM. Laflamme et Huntington et un personnage aussi encombrant que M. Cauchon!

"Le plaidoyer de M. Laurier en faveur du parti libéral est faible, très faible. Ne tenant compte d'aucun fait important, passant l'éponge sur les déclarations du parti libéral, M. Laurier prétend qu'au point de vue des idées religieuses il est irréprochable, qu'un libéral politique n'est pas un libéral catholique, et qu'enfin si les prêtres continuent à intervenir dans la politique, la constitution sera violée. Pauvre constitution!

"L'espace nous manque aujourd'hui pour examiner cet ensemble de sophismes. Disons simplement qu'il est difficile de ne pas regarder au moins comme libéral catholique un parti qui a eu pour père M. Papineau et pour chefs MM. Dorion, Fournier et Laflamme, pour inspirateurs MM. Doutre et Dessaulles, et pour organes L'Avenir, le Pays et le Défricheur."

Le lendemain, la *Minerve*, dans un long article, reprit contre le parti libéral l'accusation d'avoir eu, parmi ses inspirateurs et ses chefs, des hommes d'un catholicisme douteux: Papineau, Dorion, Fournier, Dessaulles, Laflamme. L'auteur de ces articles, A.-D. Decelles, s'était formé au *Journal*

de Québec, sous l'habile direction de Cauchon, et complétait les leçons de ce maître par celles, non moins habiles, du "boss Dansereau". Il continuait:

"Nous conviendrons volontiers que tous les libéraux ne sont pas aussi avancés que M. Laflamme. En retour, nos adversaires devront convenir que ce sont les plus avancés qui ont eu la haute main dans la direction des affaires du parti, et que les modérés les ont suivis sans regimber..."

"Dans notre politique, l'ordre civil et l'ordre religieux se touchent par cent points différents, sont toujours en contact..."

"M. Papineau est revenu de France imbu des idées démocratiques qui ont fait la révolution de juillet et celle de 48. Le rougisme est fils du libéralisme français."

Au *Canadien* de Québec, c'est Louis-Georges Desjardins qui écrivit une série d'articles, réunis ensuite en brochure, sur "les erreurs du discours de M. Laurier".

D'après ces articles, la conférence du député d'Arthabaska et prochain ministre provoquait la critique à chaque ligne. Et d'abord, Fox, O'Connell et les autres grands hommes de l'histoire d'Angleterre ou d'Irlande invoqués par M. Laurier seraient bien étonnés de se trouver en compagnie de Papineau, Laflamme, Doutre, etc.:

"Faire d'O'Connell le chef des avocats de Guibord et des apôtres de l'influence indue dans cette province, n'est-ce pas un outrage contre lequel la mémoire du puissant tribun crie vengeance?..."

D'après L.-G. Desjardins, dont la brochure fut répandue par le parti conservateur, on ne saurait assimiler les partis politiques du Canada à ceux de l'Angleterre. C'est, tout au contraire, au libé-

ralisme français qu'il faut rattacher un parti dont la naissance remonte au jour où Papineau se trouva dépassé par ses disciples, débordé par l'impulsion qu'il avait donnée:

"...Les libéraux... nièrent l'efficacité du gouvernement responsable, s'attaquèrent aux admirables institutions constitutionnelles de la mère-patrie et se déclarèrent les admirateurs enthousiastes du système républicain; ils s'avouèrent partisans de la rupture du lien colonial et de l'annexion aux Etats-Unis; dans l'espérance de détruire l'un des plus puissants obstacles à la réalisation de leurs projets, ils livrèrent la guerre à l'influence et à l'autorité du clergé canadien, le pasteur vigilant, l'ami le plus fidèle, le serviteur le plus dévoué de nos compatriotes..."

"...Ainsi le parti rouge, qui s'appelle aujourd'hui le parti libéral, tire son origine de la déloyauté envers la mère-patrie, de la trahison de la cause nationale des Canadiens français, d'une folle admiration pour les institutions républicaines de nos voisins, d'un engouement ridicule pour les plus extravagantes utopies du radicalisme le plus effréné..."

"M. Laurier dit que les principes de son parti n'ont rien d'alarmant. Suivant lui, il ne s'agit que de donner libre cours à un progrès sensé, de ne pas gêner le charme de la nouveauté, lorsqu'il ne suggère de modifier les institutions que par des changements recommandés par la saine raison et l'expérience."

"Si c'est là ce qu'on appelle le libéralisme, je réponds de suite à M. Laurier: le libéralisme que vous me définissez, je ne l'ai jamais trouvé dans votre parti, qui n'a fait, jusqu'à présent, que s'épuiser, suivant votre tardif aveu, dans des efforts dangereux, ridicules, déloyaux et intempestifs. Au contraire, je le trouve couché en lettres d'or dans les œuvres du parti conservateur..."

En résumé, le parti libéral, par la voix de M. Laurier, cherche à répudier ce qui fait son essence même; il avoue par là ses erreurs et ses extravagances, et ne présente rien à la place. Louis-Georges Desjardins se montrait bon dialecticien. Mais

cette application même à contredire Laurier soulignait l'effet produit par son discours. Sans doute a-t-on exagéré en disant qu'il dotait le parti libéral canadien d'une doctrine; mais il atténuait des préventions, et rallia la grande majorité des libéraux; et s'il put contribuer à la fortune politique de Laurier, celui-ci, à son tour, fidèle jusqu'au bout aux idées et aux admirations professées le 26 juin 1877, maintint le parti dont il devint plus tard le chef dans la voie tracée ce jour-là.

* * *

Les conservateurs répliquèrent en organisant une marche triomphale de John-A. MacDonald en certaines parties de la province, en particulier dans les cantons de l'Est. Langevin, McDougall, Masson et Chapleau l'accompagnèrent. À Sherbrooke, la ville de Robertson, de population en grande partie anglaise, magasins, banques et grandes institutions pavaisèrent, et le succès fut vif; il y eut une retraite aux flambeaux. La réception fut moins chaude à Saint-Hyacinthe, forteresse libérale où Bachand, Honoré Mercier et la famille Dessaulles exerçaient une grande influence. Dans cette petite ville si séduisante, l'Église — l'évêché, le Séminaire, le couvent des Dominicains, établi en 1873 — et les Dessaulles, alliés aux Papineau, se partageaient curieusement l'autorité. Les polémiques du *Journal* et du *Courrier* reflétaient cette situation. Louis-Antoine Dessaulles avait longtemps occupé la mairie, et bien qu'il habitât maintenant Montréal, on disait encore: "À Saint-Hyacinthe, Papineau est Dieu et M. Dessaulles est son prophète." De sorte que les honneurs civiques manquèrent à John-A. MacDonald et à ses compagnons, Hector Langevin, Adolphe Chapleau et l'ultramontain Rodrigue Masson.

Mais d'autres villes compensèrent. Sir John, la voix un peu faible pour des discours en plein air, se faisait écouter avec une attention religieuse. Devant les auditoires canadiens-français, l'éloge de Georges-Etienne Cartier constituait son thème favori. Sir John rappelait avec émotion leurs vingt-cinq années de bonne entente et d'alliance. Il n'aurait rien accompli sans Cartier... Le voyage tournait à l'apothéose posthume de Cartier. À Montréal, le chef des conservateurs fédéraux, bruyamment acclamé, parla encore de son ancien collègue, son frère, son autre soi-même, sir Georges-Etienne Cartier. "Le plus triste jour a été celui où je l'ai vu déposer dans la tombe... Messieurs, je m'engage solennellement, si Dieu me conserve la vie, à venger la mémoire de ce grand homme, en tout temps et en tout lieu, partout où j'irai, partout où je pourrai me faire entendre."

Et jusqu'à Québec, où se prolongea le voyage, sir John poursuivit sa défense de Georges-Etienne Cartier — que personne, à ce moment, n'attaquait.

Sir John était-il orangiste? On l'a dit et répété; il ne l'a pas démenti, et c'est assez probable. Il est heureux pour lui que son itinéraire, en juillet 1877, ne l'ait pas conduit à Montréal quelques jours plus tard, le 12, car les incidents soulevés par la fête orangiste l'eussent sans doute embarrassé.

Les querelles que nous avons retracées, et divers incidents de détail, avaient fini par créer, singulièrement à Montréal, une agitation religieuse. Depuis deux ou trois ans s'étaient succédé: l'affaire Guibord, la prédication de Chiniquy, les disputes politico-religieuses, des déclarations et des discours comme ceux de Huntington et de Galt, les arti-

cles anticatholiques du *Star*, du *Herald* et surtout du *Witness*, les procès pour "influence indue" et la décision de la Cour Suprême. Puis, à Toronto, des orangistes avaient rompu les rangs d'une procession catholique. Enfin, au mois de juin, des démentés violents dressèrent les sauvages d'Oka contre les Sulpiciens. Excités par des prédications méthodistes, les sauvages incendièrent la chapelle et les granges des religieux. Et la presse protestante, unanime et véhémement, embrassa le parti des Indiens.

De sorte qu'à l'approche de la fête orangiste les esprits étaient montés. On craignait l'intervention des manœuvres et débardeurs d'origine irlandaise, robustes et batailleurs, prompts au coup de poing, voire au coup de matraque, et parmi lesquels les candidats recrutaient leurs gardes du corps dans les élections tumultueuses. Afin d'éviter des incidents, les sociétés catholiques et l'organisation orangiste négocièrent: les orangistes défileraient, mais sans insigne, et sans provocation. Or, le 12 juillet, des orangistes se rendirent aux lieux de rassemblement, portant des flots de ruban jaune et des insignes. L'un d'eux, Thomas Lett Hackett, jeune homme bien mis, mais armé, et les poches bourrées de balles,⁽¹⁾ fut assailli et tué par une foule hostile aux orangistes.

Les protestants crièrent vengeance, et l'on appréhenda des suites graves. Aux injures des journaux protestants, le *True Witness* et le *Nouveau-Monde* répondirent de façon presque aussi insultante, malgré le *National* qui mettait en garde contre la guerre religieuse.

Le 12 juillet était tombé un jeudi. Le lundi suivant, pour les funérailles de Hackett, transformées en démonstration anticatholique, plusieurs

(1) Cf: *Le rapport de police.*

milliers d'orangistes vinrent en bateau d'Ottawa, de Kingston, de Belleville, de plus loin encore. Ils défilèrent avec leurs insignes et leurs drapeaux en deuil, conduits par des commissaires à cheval portant des baudriers jaunes, et encadrés par les Orange Young Britons, d'Ottawa, en pantalons bleus, chemise blanche et baudrier orange. Beaucoup étaient ostensiblement armés. Au cimetière, quelques planches drapées aux couleurs orangistes figuraient une tribune. Le Dr Sweetland, d'Ottawa, y prononça des paroles violentes. Après lui, le "grand maréchal" Robinson, député libéral de Kingston à la législature d'Ontario, prophétisa, au comble de la véhémence: 'Malheur à Montréal si nous sommes forcés de revenir ici!'

Pendant toute la semaine, des coups de feu isolés éclatèrent, la nuit, en divers quartiers de Montréal.

Par bonheur, l'agitation n'eut pas d'autres suites, ne se répandit pas dans la province; et les deux partis politiques profitèrent de la belle saison pour reprendre leur propagande. Ils lancèrent, l'un et l'autre, une campagne de pique-niques.

L'un des premiers fut celui du comté de Portneuf, au Pont-Rouge, le 24 juillet. Mercier, empêché par la maladie, ne put y venir, et Laurier excusa son absence en l'appelant, avec une belle camaraderie, "l'un des plus puissants orateurs qui aient paru en Canada depuis Papineau." Laflamme, Fréchette et Tremblay prirent aussi la parole; mais Laurier était l'orateur le plus recherché, et il se prodigua, cet été.

C'était le moment où mourait à Hull, en catholique, l'ancien chef de file de Laurier au barreau, le beau-frère de Joseph Doutre, Médéric Lancôt. Celui-ci, son heure de popularité tapa-

geuse passée à Montréal, avait rédigé pour les conservateurs l'officieux *Courrier d'Outaouais* dans la capitale; puis il avait installé son étude d'avocat à Hull, où il vivait. Lanctôt, type de ces ratés supérieurs auxquels il n'a manqué qu'un peu d'équilibre et de chance pour réussir, disparut à quarante ans.

De leur côté, les conservateurs tinrent à Saint-Lin, le 20 août, une assemblée préparatoire à l'inauguration du chemin de fer des Laurentides. Chapleau y fit allusion à une union possible des partis, dans la province de Québec, et laissa entendre qu'il s'accorderait sans peine avec un homme comme M. Laurier — enfant de Saint-Lin.

Cette déclaration souleva une tempête parmi les conservateurs provinciaux. En effet, depuis quelque temps, divers indices trahissaient une fêlure dans le cabinet de Québec. De Boucherville d'une part, Angers et surtout Chapleau d'autre part, différaient de tempérament. De Boucherville, roide et sérieux, était l'homme des ultramontains. Pour Chapleau, c'est presque un hasard qui l'avait intronisé conservateur plutôt que libéral — bien qu'il dût rester fidèle à son parti. Dans la presse conservatrice, le *Nouveau-Monde* vantait plus volontiers de Boucherville; la *Minerve* exaltait de préférence les mérites de Chapleau. Félix-Gabriel Marchand appelait ces ministres "les conjoints dépareillés". À l'été de 1877, deux affaires qui devaient entraîner de longues répercussions accentuaient le malaise entre les deux fractions du cabinet provincial.

Sous l'influence des deux députés de Terrebonne, Chapleau et Masson, le gouvernement de Boucherville avait choisi, pour le chemin de fer de la Rive Nord, le "tracé de Terrebonne" qui

passerait par Terrebonne et Sainte-Thérèse et donnerait à ces villes, plutôt qu'à Montréal, les gares principales et les ateliers. La ligne directe d'Ottawa ne passerait pas par Montréal. Mais la grande ville protesta: la corporation retiendrait le million promis, si le gouvernement ne revenait pas sur sa décision. Un conservateur bon teint, Charles Thibault, se fit en public, avec son franc-parler habituel, l'interprète du mécontentement général. Chapleau avait entraîné de Boucherville et ses collègues dans une position embarrassante.

L'autre affaire concernait l'innovation annoncée par le secrétaire provincial sous le nom de "Dépôt de livres". Ce dépôt, placé sous l'autorité du surintendant, achèterait, centraliserait et revendrait aux municipalités scolaires, à prix coûtant, les livres, cartes et autres fournitures. La mesure était passée devant les deux Chambres, presque par surprise. Mais on lui découvrit bientôt des inconvénients graves. D'abord, elle créait un monopole, et les libraires protestèrent. Ensuite, elle pouvait préparer l'uniformité des livres, et diverses communautés, en particulier les Frères des Ecoles Chrétiennes, tenaient à leurs méthodes et à leurs manuels. Enfin ne visait-elle pas, sournoisement, à rétablir ce contrôle laïc, ce contrôle d'Etat — car le surintendant est un fonctionnaire — que l'on croyait écarté par la suppression du ministère de l'Instruction publique? Mgr Lafèche et ses amis tenaient par-dessus tout à maintenir l'enseignement — la formation de la jeunesse — sous la juridiction ecclésiastique. Et Chapleau, beau garçon et viveur, ne leur inspirait pas confiance. Des ultramontains attaquèrent la dernière loi sur l'Instruction publique. Ils publièrent une brochure de

144 pages — un volume! — de ton violent.⁽¹⁾ Le premier ministre, solidaire du secrétaire provincial, y recevait des égratignures. Là encore, Chapleau avait entraîné de Boucherville et ses collègues dans une position embarrassante. Des froissements s'ensuivirent entre eux. Et c'est là-dessus que Chapleau prononça son discours de Saint-Lin.

Et c'est pourquoi l'on crut voir dans les amabilités de Saint-Lin à l'adresse de Laurier l'amorce d'une manœuvre au bout de laquelle Chapleau se séparerait de Boucherville et des ultramontains. Le *Canadien* exprima sa mauvaise humeur à l'égard de Chapleau — vivement défendu par la *Minerve*. La brouille fut vive. Devenu, en moins de trois ans, propriétaire du *Canadien* et député de Bonaventure, Israël Tarte jouissait de son indépendance, mais en se rattachant au groupe ultramontain. Il devait aussi beaucoup à Langevin, qui vivait avec Chapleau sur un pied de politesse armée. Le copropriétaire de la *Minerve*, Arthur Dansereau, était au contraire un intime de Chapleau. Et la *Minerve*, par la plume de Decelles, accusa Tarte d'avoir évincé son patron W.-E. Blumhart, pour s'emparer du *Canadien*.⁽²⁾

Les conservateurs feraient-ils trêve à ces dissensions intestines pour combattre les libéraux? Ceux-ci tinrent une assemblée importante le 30 août, à Stanfold, dans le comté de Drummond et Arthabaska. Laurier, Mercier et François Langelier furent les grandes vedettes. Mercier arrivait tou-

(1) "Observations au sujet de la dernière loi concernant l'instruction publique dans la province de Québec" (Publié sans nom d'auteur, à l'imprimerie de J.-A. Pinguet, Montréal, 1877). Vol. 327 de la collection de brochures de la bibliothèque du Parlement, à Ottawa.

(2) La *Minerve*, 8 septembre et jours suivants.

jours chargé de documents, et citait, avec une vigueur et une conviction impressionnantes, les comptes publics, les statistiques douanières, les comptes rendus parlementaires. Les grands chefs étaient accompagnés d'Ernest Pacaud, Charles Langelier, frère de François, et Joseph Lavergne, associé de Laurier à Arthabaska. Les libéraux avaient invité leurs adversaires à présenter la contradiction, mais des personnages d'une notoriété locale répondirent seuls à cette invitation. Le conservateur le plus actif à ce moment fut l'ultramontain Charles Thibault, féru de questions sociales et d'économie politique. Il était prolixe, mais pas fatigant, grâce à sa verve surprenante: un fier-à-bras, mais de forte culture. Il parcourut le comté d'Iberville, où il rencontra Félix-Gabriel Marchand, et tous deux firent assaut d'esprit.

La presse continuait de discuter les allusions du discours de Chapleau. Le *Nouveau-Monde* repoussa toute idée d'alliance avec des libéraux, et renouvela ses critiques de la conférence de Québec. Il rappela que M. Laurier lui-même, considéré comme un modéré parmi les "rouges", avait fait ses débuts de presse et de politique parmi l'école libérale avancée, et douta qu'il eût entièrement renoncé à ces premières amours. M. Laurier a été étudiant à l'Université protestante McGill, clerc à l'étude de Rodolphe Laflamme, associé de Médéric Lanctôt, continuateur d'Eric Dorion au *Défricheur*. Il s'est trop imprégné de ces influences pendant ses années de formation pour qu'il n'en reste point quelque chose.

Le *Journal des Trois-Rivières*, ultramontain aussi, adopta la même attitude, affirmant l'existence, quoi qu'en ait dit M. Laurier à Québec, de libéraux partisans des doctrines condamnées par

l'Eglise, et avec lesquels la fusion n'est pas possible parce que la vérité ne peut fusionner avec l'erreur.

Par contre, le conservateur *Progrès* de Sherbrooke approuva l'idée d'union, parce qu'il ne voyait pas de différence sérieuse dans les doctrines et les programmes des deux partis. Le *Journal de Québec* applaudit une idée souvent défendue par Cauchon.

Celui-ci allait être nommé lieutenant-gouverneur du Manitoba et céder son portefeuille à Laurier. Cauchon, sphérique, barbu et retors, fit ses malles pour l'Ouest, et le *National* écrivit:

"Nous devons dire en toute franchise que si l'honorable M. Laframboise eût été fait lieutenant-gouverneur du Manitoba, sa nomination aurait été bien vue de tous, et n'aurait pas soulevé les mécontentements légitimes créés par l'élévation de M. Cauchon."

En arrivant à Winnipeg, Cauchon perdit sa femme, beaucoup plus jeune que lui, et dont tout le monde reconnaissait les qualités d'esprit et de cœur. Elle fut assistée par le Père Lacombe, le célèbre missionnaire, et enterrée dans un caveau de la cathédrale de Saint-Boniface.

Laurier, ministre du Revenu de l'Intérieur, à trente-six ans, devenait le collègue de Rodolphe Laflamme, son ancien patron. À ce moment même, à Arthabaska, Edouard-Emery Richard, député du comté de Mégantic aux Communes, commençait la publication du *Journal d'Arthabaska*, qui devait défendre "les principes prônés par M. Laurier dans sa conférence à Québec".

La nomination de Laurier devait dater du 8 octobre. Une grande assemblée contradictoire fut

convoquée pour le même jour à l'Avenir, dans le comté de Drummond et Arthabaska, où Laurier préparait sa réélection. C'est au village de L'Avenir, fondé par Jean-Baptiste-Eric Dorion, "L'enfant terrible", que Laurier avait commencé sa carrière de journaliste (en prenant la suite de Dorion au *Détricheur*) et d'avocat.

Pour cette assemblée importante, on annonçait Laurier, Mercier, Chapleau, Masson et de moindres seigneurs. On se demandait si Chapleau allait renouveler ses avances à Laurier ou, au contraire, se dédire, comme de Boucherville l'en priait discrètement et comme Tarte, dans le *Canadien*, l'en sommait bruyamment. A cause de la pluie, sept cents personnes seulement assistèrent à ce tournoi où parlèrent les trois plus grands orateurs de leur temps: Chapleau, Laurier et Mercier. Mais les journaux portèrent les comptes rendus aux quatre coins de la province.

Laurier et Mercier firent des politesses à Masson et à Chapleau, qu'ils plaçaient au-dessus de leur parti. Laurier donna le coup de pied final à Cauchon — à l'épiderme épais, il est vrai. Si les libéraux l'ont enduré pendant deux ans, dit-il, les conservateurs l'avaient adulé pendant trente ans. Chapleau rétrograda, ainsi que de Boucherville et Tarte l'avaient demandé. Il lâcha même le pauvre Cauchon, son ancien ami, son initiateur aux roueries politiques. Chapleau ne voulait point d'alliance avec M. Laurier, assez faible pour s'associer à des gens nuls comme Pelletier ou tarés comme Laflamme, Huntington et Cauchon.

L'assemblée terminée, si Chapleau, Laurier et Mercier venaient à se rencontrer sur le chemin du retour, loin des électeurs, ces trois hommes du même âge se tutoyaient et sympathisaient; mais le

jeu des partis comporte des règles inflexibles, et ces camarades, s'estimant et même s'admirant, devaient se combattre.

La nomination de Laurier imprimait la sanction officielle aux idées exposées dans sa conférence de Québec. Et ces idées continuaient de faire tache d'huile, tandis que le lieutenant-gouverneur Letellier tenait avec Mgr Conroy des conversations particulières où il parlait franchement. Letellier signalait le danger que l'accaparement des ultramontains, voire la simple solidarité avec le parti conservateur, recélaient pour l'Eglise canadienne. Il parlait en catholique, et ses thèses corroboraient celles de Laurier, de l'Université Laval et de Mgr Taschereau. Il connaissait bien aussi la question de l'évêché d'Ottawa: "La proportion des catholiques de langue française est de plus en plus élevée dans ce diocèse. Des Oblats français ont fondé et développé le collège d'Ottawa, titulaire d'une chartre d'université civile..."

—Grâce à vous, je crois, Excellence?

—Il est vrai, Excellence, qu'avec l'appui de M. Dorion j'ai pu arracher pour les catholiques cette satisfaction que les ministres conservateurs du temps, MM. Cartier, Langevin et Chapais, désespéraient d'obtenir..."

Le délégué apostolique goûtait la franchise et l'information du lieutenant-gouverneur. Il le voyait assez souvent. Et les ultramontains conçurent des inquiétudes sur le résultat de la mission. Il en courut, alors, des potins, sur les faits et gestes de Mgr Conroy. Il a fait ceci, il a dit cela...

Tarte, qui prétendait suppléer les évêques à sa manière, s'efforçait de rassurer ses amis, et peut-

être d'influencer Mgr Conroy — auquel il avait remis un mémoire. Il écrivait, au début d'octobre:

"...Quel progrès les doctrines catholiques n'ont-elles pas fait depuis cinq ou six ans dans notre société! A cette époque, l'école ultramontaine comptait à peine quelques adeptes. L'épiscopat était divisé sur le "programme" qui, s'il eût été franchement accepté par le parti conservateur, eût anéanti le libéralisme. Le clergé ne s'entendait pas sur la manière de lutter contre l'erreur, et tenait plus ou moins aux idées gallicanes. Les deux partis politiques semblaient d'accord pour empêcher l'école catholique de prendre racine.

"Aujourd'hui, l'on peut dire que l'épiscopat est uni dans une commune volonté; le clergé se range en colonnes solides autour des évêques; nous avons la majorité dans la presse, la popularité dans les masses, l'influence dans le gouvernement et la députation. Il nous suffit de rester fermes quelques années encore, et nous verrons disparaître l'un après l'autre les obstacles qui restent à vaincre. Les exceptions qui existent encore dans le clergé se rallieront à nous par la force des événements..."

Tarte fanfaronnait un peu, comme on chante, la nuit, en forêt, pour se donner du courage. On sentait que les rapports de Mgr Conroy allaient à l'encontre de ces belles assurances.

Et c'est évidemment comme un résultat de la mission du délégué apostolique qu'il faut considérer le nouveau mandement collectif des évêques de la province ecclésiastique de Québec, du 11 octobre 1877. Le mandement distinguait — comme Laurier l'avait demandé — entre les libéraux politiques et les libéraux catholiques, ceux-ci condamnés, mais ceux-là indemnes. Le nouveau mandement reprenait celui du 22 septembre 1875,⁽¹⁾ pour expliquer qu'on avait utilisé à tort, contre le libéralisme politique, cette condamnation du libéralisme catholique:

(1) A la fin de notre chapitre IV (Vol. I).

"...Nous suivons l'exemple du Saint-Siège qui, en condamnant les erreurs du libéralisme catholique, s'est abstenu de signaler les personnes ou les partis politiques. Il n'existe en effet aucun document pontifical condamnant un parti politique quelconque; toutes les condamnations émanées jusqu'à présent de cette source vénérable se rapportent seulement aux catholiques libéraux et à leurs principes, et c'est dans ce sens que l'on doit entendre le bref adressé en septembre 1876 à l'un de Nous⁽¹⁾. A l'exemple du Souverain Pontife, et suivant la sage prescription de Notre Quatrième Concile, nous laissons à la conscience de chacun de juger, sous le regard de Dieu, quels sont les hommes que ces condamnations peuvent atteindre, quel que soit d'ailleurs le parti politique auquel ils appartiennent."

Mgr Laflèche avait dû signer sans enthousiasme...

Cinq jours plus tard, l'archevêque de Québec fit connaître la réponse du Saint-Siège, transmise par le délégué apostolique, à la requête de Mgr de Rimouski. La Sacrée Congrégation décidait: "Il a été décrété purement et simplement que l'honorable juge Casault doit être maintenu dans sa chaire de professeur à l'Université Laval. Aucune rétractation n'est exigée."

Les libéraux avaient gagné une nouvelle manche, mais leurs adversaires ne désarmaient pas.

* * *

Laurier, ministre, dut se soumettre à la réélection. La lutte des partis prenant un caractère acharné, on avait à peu près abandonné la tradition courtoise de laisser réélire un nouveau ministre par acclamation. Les "bleus" imposeraient-ils la ba-

(1) Bref adressé le 18 septembre 1876 à Mgr Laflèche, pour le féliciter de son zèle à combattre le libéralisme catholique.

taille? On supputa les chances chez Joseph Lavergne, l'associé de Laurier, dont la femme — une Pacaud, princesse de la société locale — tenait un véritable salon politique. Autour du juge Plamondon, les Laurier, les Lavergne, les Cannon, les Pacaud, et le régistrateur et poète Jules-Adolphe Poisson — tout ce monde très vivant, les jeunes femmes en toilette claire — appréhendaient la décision de l'adversaire.

Or le comté de Drummond appartenait au diocèse des Trois-Rivières. Et les ultramontains ne pardonnaient pas à Laurier sa conférence du mois de juin, directement opposée à leur thèse favorite, et qui n'avait pas été sans influence sur Mgr Conroy et sur les dernières instructions romaines. Ils décidèrent le parti conservateur à lui opposer un riche commerçant de Victoriaville, Désiré-Olivier Bourbeau. C'était un ami du Dr Georges Bourgeois et des frères Désilets, conseillers laïcs de Mgr Laflèche. Bourbeau passa pour le candidat de l'évêché.

La mise en nomination — ou présentation des candidats — attira cinq mille personnes à Arthabaskaville. Les discours durèrent sept heures, de 2 heures de l'après-midi à 9 heures du soir. Laurier parla le premier. La *Minerve* concède qu'il fut "l'habile avocat d'une mauvaise cause". François Langelier parla en sa faveur, tandis que Mousseau et Thomas White soutinrent Bourbeau. Thomas White, de la *Gazette*, exerçait une grosse influence dans le parti conservateur provincial; il y représentait les milieux d'affaires anglais. Mais l'adversaire le plus redoutable pour Laurier fut Charles Thibault, opiniâtre et sarcastique. Les rouges le craignaient si bien qu'ils tentèrent de couvrir sa voix. Or, rien ne stimulait Charles Thibault

comme les interruptions, le tumulte; il était alors à son aise comme un poisson dans l'eau. Il domina les clameurs, qui reprurent à la première occasion; une bagarre s'ensuivit; le soir tombait; la brunante et l'excitation des citoyens créèrent une telle confusion qu'on ne put jamais savoir si le coup de pied au ventre reçu par le cultivateur Joël Perrault, de Victoriaville, avait été décoché par un adversaire ou par un ami. De toute façon, il avait été décoché avec vigueur, car Perrault en mourut.

Cet incident, dès le début, donne une idée du diapason auquel on put monter après quinze jours de campagne. Les bleus avaient résolu un effort extraordinaire, non pas certes pour Bourbeau, mais contre Laurier; on espérait, à travers lui, atteindre le gouvernement MacKenzie.

L'Union des cantons de l'Est, rédigée par P.-L. Tousignant, fit campagne contre Laurier. Chapleau arriva dans le comté, par train spécial de la ligne South Eastern construite par son ami Sénécal; et dès son arrivée, il rompit des lances avec Langelier et le notaire Larue, de Québec. Taillon, accouru de son côté, rencontra Laurier à Warwick. Langevin; L.-O. Loranger; Curran, avocat mont-réalais chargé par le gouvernement de Québec de la codification des statuts provinciaux; Gaudet, député de Nicolet, vinrent participer à la campagne contre Laurier. Le rédacteur en chef du *Courrier du Canada*, Pamphile Vallée, vint exprès de Québec. C'était un bon orateur régional, non pas vraiment cultivé mais assez instruit, doué d'un tempérament méridional. À Saint-Norbert, il rencontra Hector Fabre, comme si ces deux journalistes de Québec étaient venus dans le comté de Drummond-Arthabaska pour s'y livrer un tournoi. Vallée se rapprochait davantage du type 'tribun populaire', mais Fabre pétillait de malice et d'esprit.

Enfin les bleus recrutèrent des auxiliaires sur place, entre autres le shérif Quesnel.

De leur côté, les rouges avaient mobilisé les deux frères Langelier, le notaire Larue, Hector Fabre, et Nazaire Levasseur, rédacteur à *L'Événement*, qui taquinait la muse et improvisait des couplets de circonstance. Ils trouvèrent sur place Ernest Pacaud, le pendant d'Israël Tarte. D'une activité électrique, déjà prêt à séparer la morale et la politique, fort bon camarade au demeurant, Pacaud était né pour organiser des campagnes électorales; et il était tout dévoué à Laurier.

Et nous ne parlons là que des hommes d'âge mûr et des chefs de file. Des jeunes gens de Montréal envahirent le comté. Ce furent d'une part les adhérents du Club Cartier, sous la direction personnelle d'Israël Tarte, et d'autre part ceux du Club National, sous la direction d'Edmond Lareau. Ces jeunes gens servaient d'estafettes, courant les chemins jour et nuit pour apporter les messages des chefs. L'un des jeunes avocats du Club National, Calixte Lebeuf, avait déjà eu, au Palais, une altercation avec Charles Thibault.

Et Charles Thibault fut, bien plus que le candidat, le vrai champion du parti bleu. Sa tactique était de suivre l'adversaire pas à pas et de le harceler, sans préparation, posant des questions pertinentes ou saugrenues, répétant ses accusations comme on enfonce un coin à coups de marteau, même si elles avaient été dix fois réfutées, et triomphant si l'adversaire, sous ces attaques inattendues, semblait hésiter. Thibault s'en prenait aussi à Langelier, l'avocat de Tremblay dans les procès pour "influence indue". Il produisait assez d'effet pour que Laurier consacra à sa défense contre Thibault une bonne partie de ses discours.

Dans le comté parcouru par les émissaires du Club Cartier et du Club National, on se dérangeait pour écouter Taillon, ou François Lange-lier, ou Langevin, ou plus encore Chapleau; mais si la rumeur courait de l'approche de Charles Thibault, c'était comme le coup de vent annoncia- teur de l'orage: les esprits s'enfiévrèrent, on échan- geait des arguments et des coups, et chaque dis- cours de Thibault soulevait une bagarre.

Nazaire Levasseur composa une chanson dont le refrain fit fortune parmi les rouges:

*"Pas d'Thibault! Pas d'Thibault!
"C'est Laurier qu'il nous faut!"*

Israël Tarte composa aussitôt la réplique:

*"Maitre Corbeau, sur un arbre perché,
"Tenait dedans son bec un laurier tout fané...
"Eh quoi, dit-il, les gens d'Arthabaska
"Ne voudront pas du laurier que voilà!"*

Les écoliers, les petites filles, apprenaient ces chansons, et se disputaient jusque dans les classes: "Moi je suis bleu, toi tu es rouge, voilà ton livre déchiré, ton plumier par terre!"

Chapleau décida l'entrepreneur de chemins de fer Sénécal, très influent dans la région, à travailler contre Laurier. Louis-Adé- lard Sénécal avait siégé à la première législature comme député d'Yamas- ka, et aux Communes comme député de Drum- mond-Arthabaska. Libéral, il fut alors dépité de ne pas obtenir du gouvernement Mackenzie un siège au Sénat. Il noua des relations d'affaires avec Dansereau, des relations d'amitié avec Chapleau. Il devint "bleu". Et comme il ne faisait pas les choses à moitié, il mit son esprit d'entreprise et son énergie au service de son nouveau parti. La pre-

mière victime de ce revirement serait Laurier, auquel Sénécal avait mis le pied à l'étrier dix ans plus tôt, en lui procurant la suite d'Eric Dorion au *Défricheur*. Grand, mince, osseux, les pommettes saillantes, les épaules pointues, haut sur jambes et emmanché d'un long col, Sénécal, toujours pressé, toujours en voiture, envoyant et recevant force dépêches, était le Canadien français le plus heureux en affaires. Le peuple croyait en son étoile. Entre un devis et une signature de chèque, il préleva de ses minutes valant de l'or pour déclarer que le libre-échange de M. Laurier empêcherait la reprise économique. Il ne fut guère question de Désiré-Olivier Bourbeau. Cela ne l'empêcha point, le 27 octobre au soir, d'être proclamé élu par 29 voix de majorité sur Wilfrid Laurier. Mgr Laflèche, Thibault et Sénécal avaient pris parts égales à ce résultat.

Bien qu'ils n'eussent rien ménagé pour arracher cette victoire, les vainqueurs furent aussi surpris que les vaincus. La *Minerve* et le *Nouveau-Monde* annoncèrent le glas du cabinet Mackenzie. Qu'un marchand inconnu, hier encore recevant les clients derrière son comptoir, ait triomphé de Laurier, c'était un de ces coups du sort qu'il faut relever tout de suite. Plusieurs députés se dirent prêts à démissionner pour offrir leur comté à Laurier. Le *National* écrivit :

"M. Laurier ne sera pas obligé de se faire élire par 122 Métis de Manitoba, comme le fit M. Cartier après sa déconfiture de 1872."

* * *

Le 1er novembre, sur le parvis de Notre-Dame, le curé Rousselot reçut Mgr Conroy, venu à Montréal pour la Toussaint, Angevin et Sulpicien, M.

Rousselot était deux fois amène et tolérant. Il avait exercé une influence modératrice dans l'affaire des paroisses. Il présenta une adresse souhaitant la conciliation et la paix. Le délégué apostolique répondit:

"...Je ne doute nullement que cet heureux résultat ne soit assuré, aussi longtemps que les catholiques du Canada, quel que soit le parti politique qu'ils croient pouvoir suivre, obéiront aux sages conseils qui leur ont été récemment adressés par leurs évêques parlant tous de concert, dans leur lettre pastorale du 11 octobre dernier.

"Dans ce document, vos évêques vous enseignent, ainsi qu'il convient à des évêques, la véritable doctrine, telle qu'elle est proposée par l'Eglise catholique; mais, suivant l'exemple du Saint-Siège, ils s'abstiennent de désigner les personnes ou les partis politiques..."

Puis, après avoir rappelé le passage essentiel de la lettre pastorale, Mgr Conroy continua:

"Ce sont là de nobles paroles, vraiment dignes d'être adressées par des évêques à un peuple catholique, aux citoyens d'un Etat constitutionnel. Ce sont des paroles précieuses pour le Canada catholique. Elles contiennent le secret de sa paix, car elles affirment la vérité contre deux erreurs, qui cherchent à troubler son repos. Contre ces erreurs, il faut que vous vous mettiez en garde. Ne vous laissez donc point entraîner ni d'un côté par ceux qui, ouvertement ou par des voies détournées, veulent vous éloigner de la doctrine enseignée par vos évêques, ni d'un autre côté par ceux qui, par excès de zèle religieux ou politique, voudraient mettre en vigueur contre des personnes ou des partis des condamnations qui n'ont jamais été prononcées..."

Et Mgr Conroy prit rang dans la procession qui le conduisit à sa place, au pied de la statue de saint Pierre, en chantant le *Tu es Petrus*.

* * *

Au lendemain de la défaite de Laurier, la rumeur désignait dix députés prêts à offrir leur comté au jeune ministre. Le jour du sacrifice arrivé, ce fut une autre histoire. Guillaume Cheval, de Rouville, expliqua que ses électeurs tenaient à lui. Jacques Malouin, candidat à Québec-Centre et sûr du succès, refusa de se désister. Edouard-Emery Richard, de Mégantic, qui lançait un journal pour défendre "les principes prônés par M. Laurier dans sa conférence à Québec" fit la sourde oreille. Il y avait encore le poète Fréchette. Avant l'élection, alors qu'on escomptait la victoire libérale, Fréchette promettait son comté de Lévis à Laurier, en cas d'échec; mais, l'échec venu, il ne renouvela pas son offre. Chez François Langelier, à Québec, où l'on centralisait les nouvelles, on commençait de la trouver mauvaise. C'est Isidore Thibaudeau qui démissionna pour faire place à Laurier. Geste méritoire, car, plus âgé que la plupart des autres, et député depuis 1863, Thibaudeau avait bien en mains son comté de Québec-Est. Riche, il était l'un des fondateurs de la Banque Nationale, institution vraiment québécoise créée pour favoriser le commerce canadien-français. Bref, Isidore Thibaudeau était quelqu'un à Québec. Il démissionna le 7 novembre, sans compensation, mettant le point final à une carrière politique qui pouvait lui réserver encore des satisfactions.

François Langelier avait tout juste un an de plus que Laurier. Il appartenait à cette génération féconde en hommes politiques qui vit naître, en moins de deux ans d'intervalle, autour de 1840: Chapleau, Mercier, Laurier, Taillon, Fréchette, David et d'autres. On l'estimait, et Tarte, en dehors des polémiques, reconnaissait: "C'est dommage qu'il ne soit pas conservateur". Langelier prit la tête d'une bruyante délégation qui alla cher-

cher Laurier à Arthabaska. Dans le groupe figuraient Charles Langelier, François-Xavier Lemieux, Nazaire Levasseur, et d'autres joyeux compagnons auprès desquels Laurier paraissait le symbole de la réserve et de la tenue. À Québec, le candidat eut son pied à terre chez François Langelier.

Et ce fut, sur une échelle plus grande encore, la répétition de la bataille de Drummond-Arthabaska. Les conservateurs pensèrent d'abord opposer à Laurier, l'un des bons soldats de la campagne d'Arthabaska, Pamphile Vallée. Mais Langevin lui fit substituer Adolphe Tourangeau, non pas seulement parce qu'il avait déjà représenté le comté avant Thibaudeau, mais parce qu'il était commerçant. Dans cette élection fédérale, le grand débat portait sur le libre-échange et la protection. Il fallait affirmer aux ouvriers et aux hommes d'affaires que Laurier, libéral de l'école anglaise et, partant, libre-échangiste, ruinerait les industries, forcerait chantiers et usines à fermer leurs portes. Langevin pensa qu'en un tel débat un commerçant aurait plus de poids qu'un journaliste. Tourangeau était un bon garçon, connu comme le lou^g blanc à Québec, où tout le monde l'appelait "Adolphe".

Vallée fut assez beau joueur pour soutenir Tourangeau, qui eut encore avec lui le *Canadien*. Les libéraux avaient *L'Événement* et un journal récemment fondé, *L'Eclaireur*, confié à Pierre-Alexis Tremblay, l'ennemi des marchands de bois, d'Hector Langevin et de l'influence indue.

Québec entra en effervescence. L'austère Angers, l'athlétique Fortin, le gros Bergeron, le beau Champleau, l'actif Philippe Landry, et Tarte, bégayant mais frénétique, se mirent à la disposition de Langevin, qui organisait la bataille, du côté bleu. Cur-

ran vint de Montréal. Guillaume Boivin, le fabricant de chaussures montréalais qui parlait comme un robinet coule, vint aussi réclamer la protection.

Du côté rouge, l'organisation se faisait chez François Langelier, Mercier, Joly, Pantaléon Pelletier, Alexandre Chauveau, Shebyn, Fréchette à qui l'on ne demandait plus son siège, et Paquet, député local de Lévis, parlèrent en faveur de Laurier. Il y eut des assemblées tous les jours; toute la ville y assistait, et l'on s'écrasait aux portes des salles. Les étudiants de Laval sautaient le mur, les uns, comme Thomas Chapais et Louis-Philippe Pelletier, pour encourager les bleus et conspuer les rouges, les autres, comme Philippe-Auguste Choquette, pour encourager les rouges et conspuer les bleus.

L'ardeur était d'autant plus grande que, de toute évidence, une seconde défaite de Laurier produirait le plus fâcheux effet moral pour le gouvernement Mackenzie; aussi multipliait-on les efforts, d'une part pour l'obtenir, d'autre part pour l'éviter.

Il se tint des assemblées contradictoires en plein air, sur la place Jacques Cartier. On s'expliquait sur la protection. C'est, disaient les conservateurs, le seul moyen d'empêcher la fermeture de nos usines et le chômage; c'est, répliquait Laurier, l'augmentation des taxes sur le pain, sur le charbon, sur tous les articles de première nécessité. Et Laurier allait aborder une période pathétique sur le pain du pauvre quand s'élevait une grande clameur: Charles Thibault était monté sur l'estrade.

Sa présence suffisait à déchaîner la foule. Le chant "Pas d'Thibault!" alternait avec la Marseillaise, avec des hurlements et des sifflets. A par-

tir du moment où Thibault avait mis le pied sur l'estrade, personne ne pouvait plus se faire entendre.

Personne sauf Thibault lui-même. Il se campait face aux hurleurs, et gesticulait en ouvrant la bouche, feignant de discourir. Au bout de vingt minutes, les cabaleurs, fatigués, commençaient de se demander ce qu'il pouvait bien dire dans le tumulte, en faisant ces grands gestes. Par fatigue autant que par curiosité, on se mettait à l'écouter. Pas longtemps, car il suffisait qu'un étudiant commençât: "Pas d'Thibault! Pas d'Thibault!" pour déchaîner un nouveau vacarme. Les chansonniers s'en mêlèrent, et ce fut à qui ajouterait des couplets pour ou contre Thibault. Le *National* l'appela "l'insecticide Thibault". L'humoriste Hector Berthelot prétendit que Thibault chaussait une pointure énorme et le surnomma "Thibault-les-Grands-Pieds". Les libéraux mirent tant de violence dans leur lutte contre Thibault — échevin de Montréal — que Maurice Laframboise désavoua (13 novembre 1877) un article injurieux d'un de ses collaborateurs du *National*. D'ailleurs Thibault prenait son parti des sobriquets avec un tel entrain qu'il mettait les rieurs de son côté. Un orateur lui ayant attribué des infortunes conjugales, Thibault répondit qu'il le savait tandis que son adversaire était dans le même cas sans le savoir.

Outre les grandes questions générales comme celle de la protection, Québec, aux intérêts distincts de Montréal, tenait à des satisfactions locales. Les constructeurs de navires demandaient depuis longtemps au gouvernement fédéral d'obtenir l'entrée des navires canadiens en France aux mêmes conditions avantageuses que les navires anglais. Lau-

rier accorda la promesse, au nom du gouvernement dont il faisait partie.

Le 28 novembre, il fut élu par une majorité de 316 voix. Les libéraux, qui avaient appréhendé une seconde défaite, donnèrent libre cours à l'explosion de leur joie. A Montréal, Jetté harangua, du balcon du *National* orné de lanternes vénitiennes, la foule qui chantait:

*"Pas d'Thibault! Pas d'Thibault!
"C'est Laurier qu'il nous faut!"*

Laurier partit de Lévis pour Arthabaska, sous un déluge de bouquets, dans un train pavoisé. Il lui fallut aller à Saint-Hyacinthe où il fut l'hôte de Mercier. La ville des Dessaulles, de Maurice Laframboise, de Bachand, de Mercier, avait droit, comme château-fort du libéralisme, à pareille visite. C'était d'ailleurs un château-fort aimable, où l'on vivait bien. Deux compagnons de Mercier, Raphaël Fontaine et Odilon Desmarais, rivalisaient de rondeur et de jovialité. Ils organisèrent un banquet, naturellement. Les artisans de la victoire participèrent encore à un banquet à Montréal, puis à un autre à Ottawa. Decelles écrivit dans la *Mi-nerve*:

"Tout leur est prétexte à banquet. Le jour de leur chute, ils tomberont la fourchette à la main."

* * *

Sans doute n'était-il pas absolument illicite de compter parmi les artisans de la victoire finale de Laurier le délégué apostolique grâce à qui l'on avait cessé — provisoirement — d'assimiler le libéralisme politique et le libéralisme catholique. Mais une autre grande question avait sollicité son

examen attentif: celle de l'Université. Mgr Conroy voulait résoudre le conflit entre Montréal et Québec par l'établissement d'une succursale de l'Université Laval à Montréal.

En pareille matière, quatre puissances montréalaises prétendaient dire leur mot: l'Evêché, le Séminaire de Saint-Sulpice, les Pères Jésuites et l'Ecole de Médecine. La retraite de Mgr Bourget facilitait le rapprochement entre Saint-Sulpice, d'une part, les Jésuites et l'Evêché d'autre part. D'ailleurs, le Supérieur de Saint-Sulpice et le recteur du Collège Sainte-Marie, défendant les intérêts matériels de leurs institutions respectives, avaient toujours observé les règles de l'estime et de la courtoisie. Les Jésuites rappelaient volontiers la générosité de Saint-Sulpice, qui leur avait permis de construire le Gesù. Après le fameux sermon du Père Braun, le Supérieur des Jésuites s'était excusé auprès du Supérieur des Sulpiciens. Les différends n'avaient pas engendré de haine entre les deux maisons de haut lignage ecclésiastique, également attachées à Montréal.

Il était plus difficile de concilier ces puissances montréalaises avec les puissances québécoises: l'Université Laval et l'Archevêché. En 1872, Laval et l'Archevêché avaient fait échouer un projet qui eût accordé aux Jésuites le droit de conférer des diplômes⁽¹⁾. En 1874, Laval et l'Archevêché avaient fait échouer un projet qui eût indemnisé les Jésuites pour la spoliation de leurs biens, opérée sous George III⁽²⁾. Quant à l'Ecole de Médecine, fondée par des Anglo-Canadiens mais devenue peu

(1) Notre "Histoire de la Province de Québec", Vol. I, pp. 208 et suiv.

(2) Dossier aux archives du Collège Sainte-Marie à Montréal. Nous aurons à revenir sur la question.

à peu canadienne-française et catholique, et docile aux directions de l'évêque de Montréal, ses rapports avec l'Université Laval étaient depuis longtemps très tendus. En 1872, l'Ecole était entrée publiquement dans la bagarre. Les Sulpiciens, les Jésuites, l'Ecole de Médecine, tenaient non seulement à l'existence, mais à l'autonomie.

Cependant la bulle *Inter varias sollicitudines* avait préparé les voies à un accord, en plaçant Laval sous le contrôle de tous les évêques. Mgr Conroy provoqua des échanges de vues entre les évêques, les Sulpiciens, les Jésuites, les représentants de l'Ecole de Médecine et les représentants de Laval, sous sa présidence. Là encore, le départ de Mgr Bourget facilitait les choses. Mgr Fabre cherchait la paix, évitait les complications. Il s'agissait d'établir à Montréal, conformément aux dispositions de la bulle *Inter varias sollicitudines*, une succursale de l'Université Laval, comprenant quatre facultés (Théologie, Sciences et Arts, Droit, Médecine), et respectant les droits acquis. On y aboutit, non sans mal.

Pour la Théologie, Laval se contentait d'affilier la faculté de Théologie du Séminaire de Saint-Sulpice, qui exigeait le maintien de ses droits et privilèges.

La Faculté des Sciences et Arts serait confiée aux Pères Jésuites; en fait, elle ne put fonctionner.

Pour le Droit, Laval ne s'entendit point avec ces religieux, et dut prévoir l'inauguration d'une faculté.

Enfin l'Ecole de Médecine était érigée en faculté et, de plus ou moins bon gré, affiliée à Laval. Un accord négocié entre les professeurs et le recteur de Laval, sous la protection de Mgr de

Montréal et du délégué apostolique, garantit aux professeurs le maintien de leur statut et de l'organisation intérieure de l'École (15 décembre 1877).

Un tel accord présentait bien des lacunes. Mgr Fabre le salua cependant avec joie, par mandement du 22 décembre. L'Université Laval distribua les chaires de sa faculté de Droit montréalaise. Les premiers titulaires furent: Côme-Séraphin Cherrier; le juge S.-C. Monk, de la Cour du Banc de la Reine; P.-J.-O. Chauveau; T.-J.-J. Loranger, juge de la Cour Supérieure; Chapleau; Jetté; Joseph-Aldéric Ouimet. Cette liste montre l'association étroite de la politique et du barreau; elle montre aussi que l'Université, tant accusée de libéralisme, eut l'adresse de se ménager de puissants alliés dans le parti conservateur.

L'installation de l'Université Laval à Montréal donna lieu, le 6 janvier 1879, à une imposante cérémonie en la chapelle du Séminaire de Saint-Sulpice, rue Sherbrooke. Tous les évêques de la province ecclésiastique de Québec entouraient Mgr Conroy et Mgr Fabre. Tous les professeurs étaient présents aussi. Le délégué apostolique prononça lui-même le sermon de circonstance. Et les évêques envoyèrent le même jour une lettre collective de remerciements à Pie IX: "Déjà la Bénédiction Apostolique que renferme la bulle *Inter varias sollicitudines* produit les meilleurs fruits; et nos coeurs sont remplis d'une grande joie à la vue de ce nouveau rameau montréalais dont nous avons salué la naissance en ce jour de la Manifestation de Notre-Seigneur." Mgr Laflèche signa cette lettre non comme une approbation, mais comme un simple témoignage de dévouement au Saint-Père et de bienveillance à l'égard du délégué apostolique. Enfin, il signa. Mgr Fabre poussa un gros soupir de

soulagement, et bénit la Providence qui lui promettait un épiscopat désormais paisible.

Au Sault-au-Récollet, qui semblait loin de Montréal, à cette époque, en hiver, dans une grande maison triste encadrée d'ormes défeuillés, au bord de la Rivière des Prairies gelée, Mgr Bourget égrenait son chapelet. Il avait soixante-dix-huit ans sonnés et passait dans le village pour un saint.

III

LE "COUP D'ÉTAT" DE LETELLIER

*Le problème ferroviaire se complique encore —
Les résolutions d'Angers — Le "Coup d'Etat" —
Le cabinet Joly — Elections provinciales et fédé-
rales de 1878.*

1877

Le gouvernement provincial éprouvait des difficultés croissantes à résoudre le problème ferroviaire. Les dépenses excédaient les prévisions, la construction avançait à pas de tortue, et les intérêts particuliers, servis par les députés des divers comtés, se dressaient contre l'intérêt général. Sherbrooke réclamait. Sorel réclamait. Trois-Rivières réclamait. Terrebonne réclamait. Québec réclamait. Rivière-du-Loup réclamait. Montréal réclamait. Les banques avaient toutes consenti des avances qu'elles ne voulaient pas perdre. Les deux tiers des députés et des conseillers législatifs possédaient des intérêts dans les compagnies de chemins de fer de leur région. Les entrepreneurs, à l'exemple de McGreevy et Sénécal, avaient chacun des parlementaires dans leur manche. C'est le secrétaire provincial Chapleau qui mit le comble à l'embarras de son chef, de Boucherville.

Dans sa jeunesse, Adolphe Chapleau, doué mais pauvre, avait achevé ses études grâce aux générosités des Masson, opulents et charitables seigneurs de Terrebonne. Un homme arrivé pardonne rare-

ment les bienfaits reçus dans sa période obscure, et dont le souvenir l'humilie. Chapleau, si souvent chevaleresque, manquait de gratitude à l'endroit des seigneurs de Terrebonne. De son côté, Masson, au temps où le double mandat permettait de briguer les deux sièges, n'avait pas cédé de bon cœur à Chapleau le mandat provincial. Les deux députés de Terrebonne ne sympathisaient donc qu'à demi. Ils conjuguèrent tout de même leurs efforts pour défendre les intérêts de leur région.

Or, le tracé d'abord prévu pour le chemin de fer de la Rive Nord, venu de Québec et des Trois-Rivières, passait par Berthier, l'Assomption et le Bout-de-l'Île (Montréal). Masson et Chapleau demandèrent au gouvernement provincial de le faire passer par Terrebonne — Sainte-Thérèse — Ottawa. Rodrigue Masson était fort ami de Charles de Boucherville—ils appartenaient d'ailleurs à la même classe de familles riches, pieuses et respectées. Chapleau était ministre, et brillant. Le gouvernement modifia le tracé du chemin de fer de la Rive Nord. Terrebonne et Sainte-Thérèse auraient les ateliers de réparation. Un simple embranchement se dirigerait sur Montréal.

Ce fut, dans la grande ville, un beau tapage! Les Montréalais réclamèrent auprès de leurs trois députés à la Législative. Taillon, McGauvran et Ogilvie (et Taillon, député actif, était aussi l'ami personnel du premier ministre). On se plaignit que le gouvernement essayât de drainer vers Québec tout le trafic de l'Ouest, au détriment de Montréal. La municipalité, les hommes d'affaires, soulevèrent l'opinion. La Ville ne verserait pas le million promis au curé Labelle, pour le "Chemin de fer de Colonisation". L'échevin Charles Thibault — encore un conservateur ultramontain, sortant à peine de ses deux campagnes contre Laurier, in-

interpréta le mécontentement général. Il y eut des assemblées publiques de protestation. De Boucherville regretta d'avoir cédé à Chapleau. Et l'on rattachait à ces incidents, qui accentuaient le malaise entre les deux fractions du cabinet provincial, les amabilités de Chapleau à l'adresse de Laurier, à Saint-Lin.

Ce n'est pas tout. L'ingénieur qui avait tracé les plans pour la Compagnie du chemin de fer de la Rive Nord, au temps où Cauchon présidait cette compagnie, était un Américain, nommé Silas Seymour. Le gouvernement provincial, se substituant à la compagnie, avait remplacé Seymour par A.-L. Light. Naturellement, Seymour fut vexé; il le fut plus encore quand on abandonna son tracé pour un autre. Après six ans de séjour, il se considérait comme un Canadien d'adoption, et parlait librement. Il critiqua le nouveau tracé, selon lui coûteux, inutilement long, et peu pratique. Il fit dans le *Chronicle*, qui inséra ses lettres, une vraie campagne, reprochant au gouvernement de se laisser mal informer et mal conduire par des ingénieurs-politiciens. Déjà l'ingénieur Light était à couteaux-tirés avec l'entrepreneur-député Thomas McGreevy, ou plutôt avec son frère et représentant Robert McGreevy; ils s'accusaient mutuellement d'incompétence et de négligence auprès des commissaires: Malhiot, Irvine et le sénateur Chinic, beau-père d'Angers, trop ignorants des questions ferroviaires pour rien vérifier.

Pour les petites lignes d'intérêt local, c'était pire. Plus d'une était construite par un groupe de spéculateurs, sans argent en caisse. On agiotait sur les actions, on trafiquait des propriétés auxquelles le voisinage d'une gare donnerait une plus-value, on s'abouchait avec des politiciens, on obtenait des subventions des municipalités et de la province;

en fin de compte, la compagnie, incapable d'achever ses travaux, mettait le gouvernement en demeure de l'aider encore, ou de perdre ses avances.

Réclamations contradictoires des municipalités, des parlementaires, des banques; disputes des ingénieurs: allongement des délais; augmentation des frais; spéculation et agiotage; impatience de l'opinion et impuissance des commissaires: la question ferroviaire, c'était la pleine pagaïe. La Compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennebec, formée par Louis-Napoléon Larochelle, député de Dorchester, déposa son bilan. Des créanciers d'Angleterre confièrent leurs intérêts à George Irvine. L'ancien procureur général, grand procédurier, intenta, sous divers chefs, toute une série de procès à la compagnie. Louis-Adélarde Sénécal, doublement intéressé à titre d'entrepreneur et d'actionnaire, dirigea la défense. Irvine déclencha, contre la compagnie et contre Sénécal, quarante-trois procès au civil et dix au criminel. Mais l'entrepreneur tint le basochien en échec. Leurs démêlés prirent une âpre tournure personnelle. Irvine et Chapleau, ami et protecteur de Sénécal, renforcèrent leur inimitié, conçue lors de l'affaire des Tanneries. Ce qui aurait des suites.

Le Parlement provincial s'ouvrit là-dessus. Sa convocation donna lieu à un incident entre le lieutenant-gouverneur et le cabinet de Boucherville. La *Gazette Officielle* avait inséré cette convocation, en même temps qu'une proclamation fixant un jour d'actions de grâces. Les deux textes, suivis, selon l'usage, de la signature du lieutenant-gouverneur, n'avaient pas été soumis à Letellier de Saint-Just. Celui-ci s'en offusqua. La longue maladie et le grand âge du lieutenant-gouverneur Caron avaient habitué de Boucherville à se passer du concours du représentant de la Reine, d'ailleurs

donné pour la forme. Mais avec un gaillard comme Letellier, c'était différent. Robuste et actif, cet ancien tribun populaire ne se laisserait pas traiter en cinquième roue au carrosse de la Province. Il écrivit à Boucherville:

"Québec, 6 novembre 1877,

"Mon cher de Boucherville,

"La dernière Gazette Officielle a publié sous ma signature deux proclamations que je n'avais pas signées.

"L'une est pour la convocation des Chambres, et je l'avais réservée pour vous en parler; l'autre, que je n'ai même pas vue, fixe un jour d'actions de grâces.

"Ces procédés, que je ne qualifierai pas, produisent, en outre de leur inconvenance, des nullités que vous comprendrez facilement.

"Bien à vous,

"L. Letellier."

De Boucherville vint s'excuser auprès du lieutenant-gouverneur, et lui promit qu'à l'avenir on n'utiliserait plus sa signature sans autorisation.

La Législature siégea le 20 décembre. C'est Tarte qui, débutant en Chambre, répondit au discours du Trône. La réponse au discours du Trône était, en principe, une formalité de tout repos. Mais Tarte bousculait la routine. Avec une impétuosité et aussi une autorité qui faisaient oublier son bégaiement, il lança une charge contre les libéraux, opposés à toutes les grandes mesures de progrès national, fomentateurs de préjugés dans les luttes politiques. Joly observa que les annales parlementaires ne relataient pas de semblable réponse au discours du Trône; mais il se défendit d'en attribuer la responsabilité au gouvernement, "car l'honorable député est incontrôlable". La *Minerve*, qui s'était séparée du *Canadien* lors du malaise entre Chapleau et de Boucherville, et n'avait pas encore signé la paix avec son confrère, blâma Tarte (sans le nommer) d'avoir transformé la Chambre,

qui doit être une salle de travail, en un husting, en un champ clos où vider ses querelles.

Avant l'ajournement des fêtes, Louis Archambault, au Conseil législatif, mit le gouvernement en garde contre les dépenses excessives, et le somma d'avouer ses embarras de trésorerie. Le ministre des Travaux publics du cabinet Ouimet, dégommé par l'affaire des Tanneries, se vengeait-il de ne pas avoir retrouvé — comme Chapleau — un portefeuille dans le cabinet de Boucherville? Pour tout dire, ce conservateur prononça un discours d'opposant, et dont l'opposition s'empara.

1878

La période des fêtes n'apporta qu'une courte trêve. À la rentrée du 17 janvier, la population de Montréal était nerveuse, le gouvernement de Boucherville inquiet, et l'opposition enhardie. Le rapport du trésorier accusait un déficit de \$610,000; et l'on s'alarma de l'augmentation de la dette provinciale. Bellingham, le député d'Argenteuil, conservateur dissident, voulait subordonner tout emprunt au consentement des propriétaires fonciers dont les biens se trouvaient, en quelque sorte, hypothéqués par les dettes de la province. Church (conseillé par Thomas White comme Chapleau l'était par Dansereau) répondit que le montant de la dette ne justifiait pas une telle alarme et de telles mesures; d'autres pays supportent une dette supérieure par tête d'habitant.

L'opposition sentait venir sa chance, et harcelait le ministère. Elle critiquait encore, selon les modèles naguère fournis par Alexis Tremblay, "la dilapidation des terres de la Couronne".

À Montréal, les protestations contre le tracé du

chemin de fer devenaient unanimes. L'opposition en tirait parti. Le *National* écrivait (25 janvier 1878) :

"Montréal est trahie et vendue par les ministres provinciaux. Montréal voit la politique bâtarde du gouvernement de Boucherville fouler aux pieds ses intérêts immédiats. Montréal voit poindre le jour où elle perdra une grande partie du trafic du Pacifique, qui s'écoulera directement vers Québec.

"Montréal peut-elle rester indifférente, et laisser consumer l'injustice sans protester?"

Le thème général était celui-ci: Montréal est sacrifié à Québec. Ou même: Montréal est sacrifié à Terrebonne. Montréal paie les taxes, et le comté de Terrebonne—le comté de Chapleau et de son ami le curé Labelle — reçoit toutes les faveurs. Les journaux conservateurs de Montréal, *Gazette*, *Nouveau-Monde* et *Minerve* étaient pris entre le sentiment de leurs lecteurs et leur dévouement à Church, à de Boucherville ou à Chapleau. À Québec, l'ingénieur Seymour continuait sa campagne dans le *Chronicle*.

Le gouvernement céda en partie: le chemin de fer de la Rive Nord viendrait directement de Terrebonne à Montréal, et c'est à Montréal que s'ouvriraient les dépôts et les ateliers. Mais le *National* et une grande partie de l'opinion n'étaient pas encore satisfaits. On réclamait le tracé direct, sans détour par Terrebonne, arrivant à Montréal par le Bout-de-l'Ile: le tracé Seymour.

Jetté et Rosaire Thibaudeau (frère d'Isidore Thibaudeau et tout nouvellement nommé sénateur) convoquèrent pour le 26 janvier une assemblée publique rue Visitation, en face de l'église Saint-Pierre, afin de réclamer le tracé direct par le Bout-de-l'Ile. Holton y prit la parole, ainsi qu'Ed-

mond Lareau, président, et Ernest Tremblay, secrétaire, du Club National. Des conservateurs, venus pour défendre le gouvernement de Boucherville, trouvèrent la tâche difficile devant l'exaspération du sentiment régional. On vota :

"Que l'intérêt du pays tout entier exige que la ville de Montréal soit, par un tracé direct, le point de jonction des deux chemins de fer de la Rive Nord et de Colonisation; et que les citoyens de cette ville ne sauraient approuver ni accepter le tracé de Terrebonne proposé par le gouvernement."

Les Montréalais refuseraient de verser le million promis, ou plutôt les \$660,000 restant à verser. Par contagion, Québec adopta la même attitude.

Le gouvernement comptait un homme énergique: le procureur général Angers, qui ne se laissait pas traiter sans égards. Angers ne pardonnait pas le manquement à l'étiquette commis à son préjudice lors du banquet offert par le lieutenant-gouverneur au délégué apostolique. Depuis ce jour, il ne mettait plus les pieds à Spencer-Wood. Il avait décliné en ces termes une invitation transmise par l'aide de camp de Letellier de Saint-Just: "Le procureur général ne peut se rendre à l'invitation du lieutenant-gouverneur." Une telle réponse paraissait suprêmement désobligeante de la part d'Angers, long et aigre, cassant, avec ses moustaches tombantes et son air lointain.

Un procureur général de cette humeur ignorait ou méprisait l'art de tondre les contribuables sans les faire crier. Angers déclara qu'il prendrait les municipalités à la gorge. Il présenta, au nom du gouvernement, des résolutions tendant à forcer le paiement des sommes promises. (Montréal avait déjà versé \$340,000 sur un million, et Québec \$143,000 sur un million). Si les municipalités

refusaient de remettre au gouvernement provincial des bons dûment signés par le maire et le trésorier municipal, on nommerait un syndic, dont la signature vaudrait celle du maire. Et quinze jours après l'échéance, le syndic pourrait, sans recourir aux tribunaux, procéder à des saisies sur les biens des contribuables.

Angers prétendit trouver un précédent dans la législation ontarienne, mais il y avait des différences notables, et les résolutions du procureur général revêtaient un caractère plus qu'exceptionnel: arbitraire. On y vit un empiètement du pouvoir exécutif sur les fonctions des tribunaux. L'émotion fut très grande, à la Chambre et dans le public. Chapleau, Loranger, Taillon et Tarte défendirent les résolutions d'Angers. Taillon y avait du mérite, car, député de Montréal-Est, il bravait l'opinion de ses électeurs, soulevés par les échevins.

Le 31 janvier, le comité de finance du conseil municipal de Montréal se réunit pour discuter la situation. Les échevins membres du comité furent unanimes dans leur volonté de résistance. Le maire Jean-Louis Beaudry était descendu à Québec pour suivre les débats et défendre les intérêts de sa ville, mais l'échevin Grenier put affirmer à ses collègues que le maire, tout conservateur qu'il fût, était d'accord avec eux et, le couteau sous la gorge, refuserait de signer les bons. Le comité recommanda le refus de paiement.

Le même jour, le trésorier provincial annonça de nouveaux impôts pour solder la construction des chemins de fer. La Cour Supérieure avait déclaré inconstitutionnelle (*ultra vires*) la loi imposant un timbre "sur la plupart des transactions d'affaires usuelles". On n'avait pas consulté le lieutenant-gouverneur pour cette loi, et d'ailleurs les

ministres conservateurs, gênés de discuter leurs affaires sous la présidence d'un lieutenant-gouverneur libéral, se passaient de lui le plus possible.

L'opposition critiqua les nouveaux impôts. La Rive Sud, en particulier les riches cantons de l'Est, paieraient de mauvais coeur des taxes essentiellement destinées à construire des chemins de fer sur la Rive Nord. Raymond Préfontaine, qui mettait contre le Conseil législatif la même obstination que naguère Marchand contre le double mandat, proposa, puisqu'il fallait des économies, la suppression de la Chambre haute provinciale.

Quant aux résolutions d'Angers, on les discuta dans une atmosphère de fièvre. Marchand s'écria que pour trouver des précédents à des mesures aussi dictatoriales, il fallait remonter à l'époque la plus critique de l'histoire de France; aux jours de la Terreur. Le conservateur Turcotte, des Trois-Rivières, se sépara du gouvernement auquel il avait toujours accordé sa confiance; il déclara que les résolutions, injustes et arbitraires, supposaient de la part des municipalités une mauvaise volonté qui n'était nullement démontrée. Cependant Taillon le contredit, déclarant que la ville de Montréal, qu'il représentait, obtenait, avec le terminus et les ateliers du chemin de fer, satisfaction presque entière, et que la municipalité mettait de la mauvaise volonté dans son refus de paiement.

Les discussions se prolongèrent. On colportait le mot d'Angers qui voulait "prendre les municipalités à la gorge". À Québec, des exaltés brûlèrent le procureur général en effigie; malgré le froid, des groupes bruyants manifestaient, dans les couloirs et à la sortie du Parlement. Une députation de notables, conduite par le maire, vint trouver de Boucherville, qui refusa de composer et man-

qua même de diplomatie. A Montréal, le *National* convoqua pour le 5 février au soir une grande assemblée au marché Bonsecours, en face de l'Hôtel de Ville. La *Minerve* releva le gant, conseillant à ses amis de s'y rendre. Et il y vint quatre mille personnes, par mauvais temps.

Taillon, courageux, accourut de Québec pour faire face aux adversaires du gouvernement dans cette assemblée. Jetté et Wilfrid Prévost le contredirent; les échevins Nelson et Grenier prirent aussi parti contre lui. Ces orateurs dénoncèrent les résolutions d'Angers: "Attentat aux principes du droit... violation des libertés constitutionnelles... usurpation des pouvoirs judiciaires..." La foule applaudit ces invocations sonores de principes abstraits. Les jeunes gens du Club Cartier et ceux du Club National étaient là, d'humeur belliqueuse. On croyait l'assemblée terminée quand apparut Charles Thibault — échevin de Montréal. Le Club National entonna: "Pas d'Thibault! Pas d'Thibault!" Le Club Cartier, pour ne pas être en reste, répondit en chantant "En roulant ma boule". Mais tout ne devait pas finir par des chansons.

Une élection municipale se préparant pour le 1er mars, dans le quartier Saint-Louis, un candidat envoya des circulaires ainsi rédigées:

"Vous êtes prié d'aller enregistrer votre vote en faveur du candidat Joël Leduc, à moins que vous n'aimiez mieux laisser vendre vos meubles et vos propriétés par le shérif pour payer la balance du million et voir le chemin de fer de Q.M.O. et O. passer par Terrebonne et Sainte-Thérèse, sans même arrêter aux portes de Montréal."

Pendant ce temps se morfondait à Spencer-Wood le colosse Letellier, mal résigné à un rôle représentatif, vexé des refus hautains d'Angers, et

mécontent d'être tenu à l'écart des projets de "son gouvernement". Letellier s'irritait de son impuissance.

Le 12 février, au cours du débat pour la seconde lecture du bill, Angers répondit à Joly, invoquant le sentiment général, qu'il l'écraserait au moment du vote. Joly se leva :

"Il est temps de savoir si c'est la force brutale qui doit régner dans cette Chambre."

Dans l'état de tension où l'on se trouvait, cette phrase produisit l'effet de la foudre. Chapleau pria Joly de retirer ces paroles, non parlementaires. Joly s'y refusa. À la demande de Chapleau, l'Orateur Louis Beaubien admonesta le chef de l'opposition, qui resta assis, tandis qu'on sifflait dans les galeries.

Joly intervint encore, au cours de la troisième lecture. Il proposa, puisqu'on cherchait des économies, de ne point remplir les vacances qui se produiraient dans les rangs du Conseil législatif, voué à une abolition prochaine. Marchand seconda cet amendement. Le bill basé sur les résolutions d'Angers fut tout de même voté en troisième lecture, le 20 février, par 39 voix contre 22, Turcotte votant avec l'opposition.

Des manifestations se produisaient maintenant tous les jours contre les ministres, à Québec et à Montréal. Les libéraux de Québec organisèrent un banquet à Joly, le 23 février. David Ross, qui présidait, Bachand, Marchand, Starnes, François Langelier, Charles Langelier, Rinfret dit Malouin, député provincial de Québec-Centre, Alexis Tremblay, le colonel Strange, Nazaire Levasseur et François-Xavier Lemieux prononcèrent des discours.

Un autre obstacle se dressa encore devant de Boucherville et Angers. La loi votée par les Chambres devait être signée par le lieutenant-gouverneur, et celui-ci ne l'approuvait pas. Gardien de la constitution, il se refusait en particulier à substituer le pouvoir exécutif au pouvoir judiciaire, comme le prévoyait la loi pour les municipalités récalcitrantes. Et Letellier ne tolérerait pas une nouvelle usurpation de sa signature. Malade et alité, mais trop vigoureux pour se laisser abattre, il enrage d'être, en des circonstances si mouvementées, traité comme quantité négligeable. Il ressasse ses griefs personnels contre les ministres, et surtout contre Angers. Il remonte à une affaire locale, vieille d'un an et insignifiante en soi — la destitution d'un conseiller municipal à Montmagny — mais où le prestige du lieutenant-gouverneur a subi un accroc, par la faute d'Angers. Letellier en a gardé gros sur le cœur. Après cette humiliation sont venues les proclamations non soumises à sa signature, et voici maintenant une véritable loi d'exception sur laquelle il n'a pas été consulté! Letellier, au lit, repasse un à un ces griefs. Il finit par appeler son secrétaire, et lui dicter une longue lettre pour M. de Boucherville.

Cette lettre, datée du 25 février, réclamait au premier ministre un certain nombre de documents, officiels ou confidentiels, et des explications sur les mesures insolites prises, sans consulter le lieutenant-gouverneur, à l'égard des municipalités.

Un aide de camp apporta la lettre du lieutenant-gouverneur au premier ministre dans l'après-midi du 26. De Boucherville prépara sa réponse dans

la nuit; elle fut remise le 27, à Spencer-Wood, à Letellier, toujours alité.⁽¹⁾

De Boucherville donnait pour raisons de ses mesures exceptionnelles "le mauvais vouloir manifesté chez certaines municipalités par leur négligence à répondre aux demandes du trésorier, chez d'autres par un refus formel..." Il expliquait la législation spéciale par le désir d'éviter la lenteur habituelle des procédures judiciaires.

De Boucherville restait très courtois, respectueux même, pour la personne et pour les fonctions du lieutenant-gouverneur. Le lendemain, 28 février, il apporta lui-même à Spencer-Wood les documents réclamés par Letellier. Celui-ci s'était levé pour le recevoir. De Boucherville n'avait aucune peine à garder calme et dignité: c'était dans son tempérament. Il protesta de vive voix de son respect envers le représentant de la Couronne, et Letellier dut admettre que le premier ministre, au moins, n'avait pas cherché à le bafouer. Tout de même, Letellier réservait certains griefs, auxquels il voulait repenser. Sans que les deux hommes se fussent mis entièrement d'accord, de Boucherville put espérer une conciliation.

Espoir bientôt déçu. Letellier réfléchit: les apaisements donnés par M. de Boucherville ne changent rien à la situation; en admettant qu'il n'y ait eu de sa part nulle intention malveillante — de sa part, car, en ce qui concerne Auguste-Réal Angers, c'est bien une autre histoire — nous n'en sommes pas moins dans une impasse; me voici acculé à partager la responsabilité de mesures impopulaires, que je désapprouve, et qui sont prises

(1) Documents et correspondance se rattachant à la destitution de Son Honneur Luc Letellier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Ottawa, 1879.

par des adversaires politiques — pour ne pas ajouter, pour certains d'entre eux, des adversaires personnels.

Le 1er mars, Letellier écrivit une seconde lettre, très longue aussi — un mémoire — à de Boucherville.

Il admettait que le gouvernement, en omettant de le consulter sur les mesures exceptionnelles proposées aux Chambres, n'avait pas eu l'intention de méconnaître les prérogatives du représentant de la Couronne; mais il soulignait la situation fautive créée, en fait. D'une manière générale, on ne l'avait pas tenu au courant des projets et des mesures du cabinet. A plusieurs reprises, il avait attiré l'attention du premier ministre sur les dépenses énormes assumées par la province pour les chemins de fer, et sur les embarras à prévoir. Malgré ces avis, le gouvernement a augmenté les traitements des fonctionnaires et engagé de nouvelles dépenses. Il en résulte:

"1°—Que, quoique le lieutenant-gouverneur ait fait maintes recommandations, en sa qualité de représentant de la Couronne, à M. le Premier, sur ces divers sujets d'intérêt public, ses aviseurs se sont engagés dans une voie d'actes administratifs et législatifs contraire à ses recommandations, et sans l'avoir préalablement avisé.

"2°—Que l'on a mis le lieutenant-gouverneur, sans intention malveillante, mais de fait, dans une position fautive en l'exposant à un conflit avec les volontés de la législature, qu'il reconnaît toujours être souveraine lorsque ses volontés sont exprimées par toutes les voies constitutionnelles.

"Le lieutenant-gouverneur a lu et examiné attentivement le mémoire et les documents que le Premier a eu l'obligeance de lui apporter hier...

"...Le lieutenant-gouverneur, après avoir mûrement délibéré, ne peut accepter l'avis de M. le premier mi-

nistre au sujet de la sanction à donner au bill du chemin de fer "Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

"Pour toutes ces causes, le lieutenant-gouverneur ne saurait clore ce mémoire sans exprimer à M. le Premier le regret qu'il éprouve de ne pouvoir continuer à le maintenir dans sa position, à l'encontre des droits et des privilèges de la Couronne.

"L. Letellier,
"Lieutenant-gouverneur."

Cette lettre fut remise au premier ministre le 2 mars. Dans l'après-midi, de Boucherville revint à Spencer-Wood. Reçu par le lieutenant-gouverneur, il lui demanda :

—Je comprends que vous me démettez de mes fonctions?

—C'est à vous d'interpréter mon mémoire, dit Letellier.

L'interprétation n'était pas douteuse. De Boucherville remit au lieutenant-gouverneur la réponse qu'il avait préparée :

"Excellence,

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre mémoire, dans lequel vous concluez ne pouvoir me maintenir dans ma position de premier ministre.

"Il ne me reste d'autre devoir à remplir que de me soumettre au renvoi d'office que Votre Excellence m'a signifié, tout en protestant de mon profond respect pour les droits et privilèges de la Couronne, et de mon dévouement aux intérêts de notre province."

L'entrevue fut brève et marquée d'une politesse contrainte. De Boucherville demanda la permission de mettre leur échange de correspondance devant la Chambre. Letellier l'accorda, et pria le premier ministre démis de suggérer un nom pour sa succession. Je n'ai rien à suggérer dans ce sens, ré-

pondit le digne de Boucherville; on demande habituellement cet avis à un premier ministre battu, et je dispose en Chambre d'une majorité de vingt-cinq voix.

De Boucherville sortant, Letellier le fit rappeler et lui dit: "Veuillez retarder les explications jusqu'à lundi."

Les chefs avaient tenu secrets tous ces concilia-bules, cet échange de mémoires. De sorte que, le 3 mars, la nouvelle que le lieutenant-gouverneur avait renvoyé d'office le gouvernement de Boucherville et chargé M. Joly de former un nouveau cabinet produisit l'effet du tonnerre. Les journaux de Montréal, libéraux et conservateurs, la donnèrent comme une rumeur, sujette à caution. A Québec régnait une excitation intense.

La nouvelle était bien vraie; le lieutenant-gouverneur avait accompli ce que les conservateurs appelèrent tout de suite un coup d'Etat. Le lundi, 4, la Chambre se réunit comme d'habitude à trois heures, sous la présidence de Beaubien. Une heure plus tôt, à peine, de Boucherville avait reçu du lieutenant-gouverneur la prière de retarder encore les explications, jusqu'à la formation d'un nouveau cabinet. Angers proposa, secondé par Church:

"Attendu qu'entre une heure et demie et deux heures, ce jour, le lieutenant-gouverneur a signifié à M. de Boucherville son désir que les explications ne soient pas données aujourd'hui au sujet du renvoi d'office des membres du Conseil Exécutif, mais seulement après qu'un autre cabinet aura été formé,

"Résolu;

"Que cette Chambre s'ajourne maintenant et jusqu'à 3 heures demain après-midi."

L'opposition laissa passer la motion. La sur-

prise dominait. L'audace de Letellier confondait les libéraux eux-mêmes. Les conservateurs disposaient d'une forte majorité, et des hommes du tempérament d'Angers, Chapleau, Taillon et Tarte ne se laisseraient pas culbuter sans résistance. Des manifestations de sens contraires animèrent les galeries et les alentours du Parlement. Le cabinet de Boucherville s'était rendu impopulaire pendant ses derniers mois au pouvoir. Ses adversaires se réjouirent bruyamment; mais quel serait le lendemain? Les fidèles conservateurs protestaient aussi fort contre le défi, le geste révoltant, le "Coup d'Etat" du lieutenant-gouverneur. La presse conservatrice n'eut pas de termes assez violents pour flétrir l'initiative de Letellier de Saint-Just.

La *Minerve* du 4 mars écrivit:

"Ce pouvoir de veto qu'aucun souverain anglais n'a voulu exercer depuis deux cents ans, pas même un Guillaume III qui fut obligé de sanctionner un bill adopté contre sa volonté, un homme investi de l'autorité pour cinq ans a eu le courage de l'appliquer à propos d'une mesure qui ne regarde nullement les prérogatives de la Couronne."

Le 5, le ton avait monté:

"Les Canadiens ont versé leur sang pour obtenir le gouvernement responsable. Ils ont bravé les boulets, l'exil et l'échafaud pour arriver à un régime constitutionnel qui devait nous rendre arbitres de nos destinées. Quel est celui qui d'une parole a pu détruire tant de labeurs? L'un des nôtres, un Canadien français!"

Dans le *Canadien*, Israël Tarte demandait la convocation d'assemblées dans toute la province:

"Que le peuple prenne en mains la cause de ses libertés! Qu'il ne permette pas que l'on décrète son asservissement!"

Le *Nouveau-Monde* fut encore plus emphatique. Pour l'organe ultramontain, le coup de force du lieutenant-gouverneur libéral ouvrait la porte au radicalisme, à la révolution :

"On veut ravir la province de Québec à ses vieilles traditions, à sa politique patriotique, pour la jeter déshonorée dans les bras du radicalisme."

Le *Courrier du Canada* traitait Letellier de "potentat parjure". Bientôt la presse conservatrice appela le lieutenant-gouverneur "Luc 1er", tandis que la presse libérale, qu'on n'aurait pas crue si "talon rouge" lui donnait de l'Excellence à pleines colonnes.

Au Club Cartier, l'avocat Vanasse et l'étudiant Cornellier, bohème à la voix de stentor, convoquèrent une séance spéciale d'indignation. Les députés conservateurs provinciaux, à l'exception de Turcotte, signèrent une protestation. Les députés conservateurs fédéraux, John-A. MacDonald en tête, envoyèrent une longue dépêche de sympathie à de Boucherville, protestant aussi contre "l'exercice tyrannique et inconstitutionnel de la prérogative royale".

Chez les libéraux, il y eut un peu de flottement. Letellier avait agi seul. Non seulement les libéraux de la province, les journalistes en particulier, furent surpris par l'événement, mais les libéraux d'Ottawa blâmèrent, dans le privé, le geste de Letellier. Une lettre de Laurier à Ernest Pacaud en fait foi: "Nous sommes d'avis ici que Letellier a tout gâté; son action ne peut être défendue, et elle est certainement inconstitutionnelle, à moins de faits qui, s'ils existaient, seraient déjà publics... Letellier paraît avoir agi sans consulter qui que ce soit ici. Cet incident me semble regrettable, et je

crains beaucoup qu'il ne donne au gouvernement Angers un regain de sympathie".⁽¹⁾ P.-B. Casgrain, lui-même député de l'Islet aux Communes, parle, dans sa biographie de Letellier, de la "froideur glaciale" avec laquelle Marchand fut reçu à Ottawa, où Joly l'avait envoyé pour offrir le portefeuille des finances à Holton.

Cependant la discipline de parti l'emporta, et les libéraux présentèrent, en public, un front uni. Dans les interminables discussions qui s'ensuivirent, à grand renfort de citations historiques et de consultations juridiques, les libéraux prouvèrent par A + B que l'action de Letellier était impeccable en droit constitutionnel. Les conservateurs prouvèrent par A + B qu'elle était inconstitutionnelle et sans précédent. La *Minerve* du 7 mars affirme: 1°— Que le lieutenant-gouverneur n'avait pas le droit de refuser sa sanction à une législation adoptée par les deux Chambres. 2°— Qu'il n'avait pas le droit de former un autre cabinet pris dans la minorité de la Chambre.

Sans même consulter, pour la forme, des chefs conservateurs, le lieutenant-gouverneur avait chargé Joly de former un cabinet. Joly, chef d'une minorité parlementaire, ne pouvait gouverner sans le renfort de conservateurs dissidents. Il offrit un portefeuille à Turcotte, qui refusa. Turcotte voulait, aux élections prochaines, se présenter dans son comté des Trois-Rivières, région très conservatrice, non en libéral mais en conservateur indépendant. Mais Alexandre Chauveau se laissa tenter. Il fallut près d'une semaine à Joly pour constituer son ministère. Le 8 mars, la province apprit le nom de ses nouveaux gouvernants:

(1) Lucien Pacaud: "Lettres de sir Wilfrid Laurier à mon père et à ma mère"; lettre du 5 mars 1878.

Henry-Gustave Joly de Lotbinière, premier ministre et commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics; David-A. Ross, procureur général; Pierre Bachand, trésorier provincial; Félix-Gabriel Marchand, secrétaire provincial; Henry Starnes, président du Conseil législatif; François Langelier, commissaire des Terres de la Couronne; Alexandre Chauveau, solliciteur général.

Ainsi le fils de P.-J.-O. Chauveau entra dans un ministère libéral; il se présenta dès lors franchement sous les couleurs libérales; il n'avait que trente et un ans. David Ross, qui approchait au contraire de la soixantaine, était un riche avocat de Québec, ayant grosse situation au barreau. Starnes, ancien maire et ancien vice-président de la Chambre de commerce de Montréal, administrateur de la Banque du Peuple, représentait les milieux d'affaires de la grande ville. Sans renier l'amitié qui l'avait uni à Georges-Etienne Cartier, il se classait, en politique, comme un indépendant de sympathies libérales. On fit grand état de ce qu'un Canadien français détenait pour la première fois, avec le titre de trésorier, le portefeuille des finances de la province; on n'ajoutait pas que ce portefeuille avait été offert à Holton.

A la Chambre, c'est Maurice Laframboise qui annonça la composition du ministère, car la loi obligeait les nouveaux ministres à se représenter devant les électeurs avant de siéger, de sorte qu'il ne restait plus, sur les bancs libéraux, que treize députés. De Boucherville siégeait au Conseil législatif; Angers, procureur général dans le cabinet jeté par-dessus bord, conduisit la majorité conservatrice à l'attaque. Dès l'annonce faite par Laframboise, il se leva pour donner des explications sur le renvoi d'office du ministère. Angers, que Letellier avait visé autant et plus que de Boucherville, paraissait fort en colère. Il déclara:

"Mon devoir est d'annoncer à la Chambre que le cabinet de Boucherville n'a point résigné. Un gouvernement possédant la confiance de la grande majorité de l'Assemblée représentative et de la presque totalité du Conseil législatif, n'a pas le droit de résigner s'il a à coeur les intérêts du pays et le respect de son devoir. Ce gouvernement a reçu du lieutenant-gouverneur un renvoi d'office..."

Et il fit le récit des faits, citant les lettres échangées entre le premier ministre et le lieutenant-gouverneur. De toute évidence, Angers eût aimé tirer vengeance de Letellier; mais celui-ci, pour l'instant, se trouvait hors de sa portée. Angers et Loranger (gendre de Laframboise et son adversaire en politique) firent voter, le 9 mars, par 34 voix contre 13, une motion refusant la confiance de la Chambre au cabinet Joly et réclamant le retour du cabinet de Boucherville. Le Conseil législatif émit le même voeu.

Joly ne pouvait gouverner de la sorte. Il demanda au lieutenant-gouverneur de dissoudre la législature. Ce qui fut fait, mais non sans provoquer des manifestations. Le lieutenant-gouverneur, puissant dans son uniforme brodé, vint en grande pompe dissoudre le Parlement. Comme d'habitude, et même plus que d'habitude puisque la curiosité générale était piquée au vif, les personnalités ecclésiastiques et civiles, l'état-major du lieutenant-gouverneur et les belles curieuses de la Grande Allée vinrent assister à cet événement. Le lieutenant-gouverneur envoya l'huissier de la verge noire convoquer la Chambre dans la salle du Conseil législatif, selon le protocole. Quand l'huissier frappa à la porte de l'Assemblée, les députés discutaient une adresse au lieutenant-gouverneur pour le prier, justement, de ne pas dissoudre le Parlement. On s'apprêtait à voter. L'Orateur, Louis Beaubien, hésita un moment, se souleva de son siège; il allait

donner l'ordre de faire entrer le messenger. Angers, plus prompt que lui, demanda la poursuite du vote. L'huissier de la verge noire, sans réponse, entra tout de même et transmit son message. Des conservateurs crièrent: "Non! Non!" La voix de Taillon, la plus belle de la Chambre, dominait le concert: "Non! Non!" L'Orateur obéit à la convocation du lieutenant-gouverneur et suivit la masse. Mais seuls les treize députés libéraux et un conservateur, Michel Mathieu, de Sorel, l'accompagnèrent. Les autres, obéissant à Angers, restèrent sur le parquet de la Chambre, et poursuivirent de malédictions la sortie du maigre cortège.

Des manifestations de sens contraires se reproduisirent aux portes du Parlement. De même, aux assemblées de protestation contre le geste de "Luc 1er", convoquées sur le conseil d'Israël Tarte, à Saint-Denis, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, à Lévis, à Montmagny, à la Rivière-du-Loup, à la Baie-Saint-Paul, répondirent des assemblées favorables à Letellier, car il avait agi dans le sens de l'opinion, dressée, ces derniers mois, contre les résolutions d'Angers et les nouveaux impôts.

Letellier sanctionna les lois de la session, sauf le bill du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, réservé pour la sanction du gouverneur général, et le bill d'impôt de timbres, que les ministres venaient de retirer. Les brefs d'élection, émis le 23 mars, convoquèrent les électeurs pour le 1er mai.

Dans l'intervalle, Letellier envoyait un mémoire au comte de Dufferin, gouverneur général, pour expliquer et justifier son action. Il l'accompagnait de cette lettre:

"19 mars 1878.

"Milord.

"Le factum d'explication ci-annexé, que j'adresse à Votre Excellence aujourd'hui, aura l'effet, j'en suis persuadé, de démontrer que j'ai toujours agi avec bienveillance et avec un sentiment d'assistance loyale envers l'honorable M. de Boucherville et ses collègues, durant leur tenure d'office.

"Ce qui aurait pu produire des conflits regrettables entre moi et mon cabinet a été invariablement aplani par le bon vouloir que j'ai constamment mis à passer pardessus des actes irréguliers, que je signale dans ce mémoire.

"J'espère, Milord, que la décision que j'ai prise dans la position difficile qui m'a été faite ne sera pas justifiée seulement parce qu'elle est constitutionnelle, mais aussi parce que la conduite de mon cabinet mettait en péril, non seulement les prérogatives de la Couronne, mais les intérêts les plus sérieux du peuple de cette province."

Et Letellier énumérait au gouverneur général la longue suite de ses griefs contre le cabinet de Boucherville. Il exposait, en numérotant et en détaillant pour chaque point :

1. Qu'on lui avait fait signer un bill ayant subi ses trois lectures dans une Chambre, mais seulement deux dans l'autre.

2. Qu'on lui avait fait signer un bill contenant un espace en blanc, susceptible d'être rempli ensuite.

3. Qu'on lui avait fait signer la nomination, de légalité douteuse, d'un conseiller municipal à Montmagny.

4. Qu'il avait fait comprendre à M. Chapleau et, par cet intermédiaire, à M. de Boucherville, qu'il tenait à bien voir les documents avant de les signer.

5. Que, malgré cela, la Gazette Officielle avait publié sous sa signature, en novembre 1877, deux proclamations qu'en réalité il n'avait pas signées (convocation des Chambres et fixation d'un jour d'actions de grâces).

6. Qu'il avait reproché à M. de Boucherville de subventionner des chemins de fer d'intérêt local avec une prodigalité dangereuse pour les finances de la province; et de Boucherville aurait avoué qu'il agissait par nécessité politique, pour satisfaire les députés des comtés intéressés.

"M. de Boucherville n'ignore pas que je lui dis alors qu'il valait mieux sauver la Province qu'un gouvernement."

7. Que MM. de Boucherville et Angers avaient fourni aux Chambres des comptes rendus tendancieux des conversations tenues avec lui.

Letellier concluait: "Comme représentant de ma Souveraine, je suis injustement et indignement traité devant le public."

De Boucherville à son tour écrivit au gouverneur général, le 2 avril, discutant point par point le mémoire de Letellier.

Les partisans du gouvernement congédié portèrent sa cause devant les Communes. Sir John-A. MacDonald prit l'affaire en mains, proposant:

"Que l'acte commis par le lieutenant-gouverneur, en renvoyant ses ministres, manque de sagesse et sape à la base la position occupée par les conseillers de la Couronne depuis que le régime de la responsabilité ministérielle a été accordé aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord."

John-A. MacDonald déclarait tombé en désuétude le privilège de la Couronne de ne pas sanc-

tionner une loi votée et de congédier un ministère. Le droit de veto est devenu à ce point inopérant que, d'après un juriste anglais, la Reine serait tenue de signer son arrêt de mort s'il était voté par les deux Chambres. Le "Père de la Confédération" attribuait le maximum d'autorité au Parlement fédéral: celui-ci peut censurer le lieutenant-gouverneur d'une province, tout comme le Parlement anglais peut censurer le gouverneur d'une colonie.

Les libéraux invoquèrent l'autonomie des provinces. Mackenzie dit que l'affaire, purement locale, ne regardait pas Ottawa. Et Laurier: "Ce n'est pas notre devoir, et il n'entre pas dans nos attributions d'approuver ou de critiquer la conduite du lieutenant-gouverneur Letellier. Le peuple de la province de Québec est le juge de la conduite de son gouverneur."

La solidarité de parti régla les votes: par 112 voix contre 70, la majorité libérale décida, conformément à l'avis de Mackenzie et de Laurier, qu'il appartenait au peuple de la province de se prononcer.

La campagne électorale, d'autant plus ardente qu'elle devait être courte, faisait rage dans la province de Québec. Chapleau avait ouvert le feu par un grand discours à Lévis, le 10 mars. Un grand, beau et habile discours, dont le thème opposait le lieutenant-gouverneur despotique et le peuple, frappé en la personne de ses représentants:

"Il y a quelques jours, j'avais l'honneur d'être un des conseillers du chef de l'Etat. Je devais cet honneur à la confiance du peuple, exprimée par la voix de ses représentants. Le cabinet de Boucherville pouvait compter sur les deux tiers des votes à l'Assemblée législative. Tout à coup, je me vois renvoyé des conseils du chef de l'Etat. Pourquoi? Avais-je perdu la confiance du peuple? Non. Avais-je forcé à mon devoir? Personne ne

le prétend. J'étais congédié par la volonté, par l'acte absolu du lieutenant-gouverneur. La seule et unique question qui vous sera soumise est donc de savoir qui a le droit de faire et de défaire les ministères, le gouverneur ou le peuple?"

Et il revenait là-dessus:

"Il n'y a qu'un juge des ministères, c'est vous, le peuple, et vous avez le droit de maintenir au pouvoir qui vous voulez..."

"Je vous demande de revendiquer la première de vos libertés politiques, de maintenir le gouvernement responsable chez vous..."

"Que devient le principe que le peuple gouverne s'il est permis à un seul homme d'enlever le gouvernement des mains auxquelles le peuple l'avait confié?..."

Dans sa péroraison, Chapleau évoqua les noms des grands Canadiens qui avaient lutté — pour le peuple, contre les gouverneurs — afin d'arracher la responsabilité ministérielle, aujourd'hui foulée aux pieds. Il évoqua Pierre Bédard, Lafontaine, Morin, Cartier, et Papineau, le grand champion des libertés populaires:

"Plût à Dieu que le parti libéral qu'il a fondé respectât ses enseignements! Que dirait donc Papineau, lui, l'expulsé des gouverneurs, s'il voyait maintenant ses héritiers devenus les défenseurs et les complices de l'expulsion de ceux en qui le peuple avait confiance? Que dirait-il? Il ferait entendre un de ces accents terribles dont l'écho est venu jusqu'à nous, et s'écrierait:

"Faites taire la voix de Spencer Wood et laissez parler la grande voix du peuple!"

Chapleau, large d'épaules et fier d'allure, était vraiment un orateur superbe. Sa phrase finale fut reprise, par lui-même et par d'autres, pendant toute la campagne, comme une devise. Tarte oublia ses

préventions, pour accepter Chapleau comme un des grands chefs conservateurs. Presque en même temps que Chapleau, Taillon, énergique et actif, s'était mis en campagne à Montréal. Angers parcourait son comté de Montmorency. Guillaume Amyot, dans Lotbinière, luttait une fois de plus contre Joly. Charles Thibault essayait de ruiner la popularité de Marchand dans le comté d'Iberville. Pamphile Vallée combattait Alexandre Chauveau dans Rimouski. Israël Tarte était partout.

Les deux partis laissèrent élire Turcotte par acclamation, aux Trois-Rivières.

L'organisateur libéral fut le sénateur Rosaire Thibaudeau, frère et associé d'Isidore Thibaudeau qui avait cédé son siège à Laurier. Il avait l'air candide, avec sa tête ronde et ses yeux ronds, ses quelques cheveux frisés sur le crâne, mais il s'occupait avec succès de commerce, de finances, de chemins de fer et de politique. Il essaya de décapiter le parti conservateur en s'attaquant à ses chefs. Le Dr Jules Prévost n'entretenait pas grand espoir contre Chapleau, imbattable dans Terrebonne; mais Charles Langelier était bien soutenu dans sa lutte contre Angers à Montmorency, et la vieille et la jeune garde donnèrent pour l'échevin Grenier contre Taillon à Montréal. La vieille garde, c'est-à-dire Hector Fabre, Jetté, Mercier; la jeune garde, c'est-à-dire le Club National: Edmond Lareau, Calixte Lebeuf et les rédacteurs du *National*, Ernest Tremblay, Eudore Poirier.

Les conservateurs publièrent une brochure, intitulée: "Les ruines libérales", reprenant le thème si bien défendu par Chapleau:

"Un grand crime politique a marqué la journée du 2 mars 1878. L'hon. M. Letellier, lieutenant-gouverneur de notre province, a, dans un triste moment d'oubli, porté

un coup fatal aux libertés populaires acquises au prix du sang et de quarante ans de lutte. D'un trait de plume, il a ébranlé cet édifice de nos libertés.

"Que le peuple le comprenne bien, dans la lutte qui va s'engager: c'est l'avenir du gouvernement responsable qui est en jeu. Si les amis du gouverneur triomphent, sortent vainqueurs aux prochaines élections, le gouvernement responsable aura reçu son coup de grâce, et nous marcherons vers l'union législative.

"S'il est permis à un gouverneur de trainer sur le trône les passions politiques, s'il lui est permis de prostituer son influence pour servir ses amis, quel ministère sera certain d'une journée d'existence et voudra entreprendre de gouverner le pays? Approuver la conduite de l'hon. M. Letellier, ce serait substituer dans le gouvernement l'intrigue et la fraude aux principes et à l'honnêteté. La crise est sérieuse, et le peuple doit en comprendre toute la gravité..."

Les libéraux répondirent par un pamphlet "Aux libres et intelligents électeurs de la province de Québec", signé et sans doute écrit par Joly. Il brossait en huit pages, d'une manière partielle mais claire et frappante, l'historique de la crise. On peut le résumer ainsi:

En 1873, le Parlement fédéral débarrassa les provinces de Québec et d'Ontario de la part de dette que l'Acte de Confédération avait mise à leur charge. Donc, retenez bien ce fait: le 1er juillet 1873, la province de Québec ne devait rien à personne, et elle avait en caisse un million de piastres. Non seulement ce surplus a disparu, mais il a fait place à une dette de onze millions. La province a été réduite à cet état voisin de la banqueroute par la dilapidation: terres forestières livrées à prix dérisoire aux favoris et aux agents électoraux; subsides distribués aux entrepreneurs-spéculateurs prétendant construire des chemins de fer jamais achevés. Et devant le trésor à sec, les

ressources épuisées et le crédit ruiné, qu'ont voulu faire les ministres? Taxer, et "prendre les municipalités à la gorge". Alors:

"Toute espérance eût été perdue si la Providence n'eût donné pour lieutenant-gouverneur à la province de Québec un homme énergique, capable, et décidé à faire respecter les droits de la Couronne méconnus et les intérêts du peuple foulés aux pieds.

"Comme des conspirateurs nocturnes, MM. Chapleau, Angers, de Boucherville, avaient agi dans l'ombre ignorant Son Excellence et se gardant bien de le mettre au courant de leurs noirs complots.

"Ils n'avaient laissé arriver jusqu'à lui aucune des protestations indignées du peuple, dans l'espérance de surprendre la Couronne, et d'en obtenir la sanction de mesures d'iniquité. L'événement prouva qu'ils avaient mal calculé. La grande voix populaire arriva jusqu'aux oreilles de Son Excellence..."

C'était un adroit écho à la belle phrase de Chapleau: "Écoutons la grande voix du peuple!" Joly terminait son pamphlet en s'engageant à remplir les obligations de la province et à exécuter les entreprises d'intérêt public sans recourir aux nouvelles taxes, grâce à un système d'économie.

Le "Coup d'Etat" fut le grand cheval de bataille, l'objet quasi unique des discussions devant les électeurs; au point qu'il fut peu question d'"influence indue". On chercha des précédents, on étudia la constitution, on cita des autorités. Un précédent retentissant s'était produit en France, moins d'un an plus tôt, le fameux 16 mai 1877. Or, suivant leurs tendances "réactionnaires", les ultramontains et les conservateurs canadiens avaient, dans leurs commentaires, approuvé le geste de MacMahon renvoyant le ministre Jules Simon; tandis que, suivant leurs tendances démocratiques, le *National* et les autres journaux libéraux l'avaient

blâmé. En 1878, ce sont les libéraux qui approuvèrent le lieutenant-gouverneur imitant Mac-Mahon, tandis que les conservateurs protestaient au nom de la souveraineté populaire. Les partis étaient assez solidement constitués pour passer avant les principes. La règle était assez généralement admise: Ce qui est fait par notre parti est bien, ce qui est fait par le parti adverse est mal. Il n'y eut pas un député libéral pour blâmer Letellier; et si un ou deux conservateurs, comme Irvine et Louis Archambault, l'approuvèrent et se déclarèrent favorables au gouvernement Joly, c'est qu'ils avaient dès longtemps commencé d'évoluer vers la dissidence.

Cependant les résolutions d'Angers et ses projets d'impôt étaient difficiles à défendre; ces résolutions et ces projets impopulaires avaient provoqué un mouvement hostile aux conservateurs, et dont les libéraux, mieux organisés que naguère, surent profiter. A Montréal, "la ville la plus maltraitée par le gouvernement de Boucherville", ils présentèrent l'échevin Grenier, l'échevin Nelson et McShane, avec l'espoir que le mécontentement soulevé dans la ville par le tracé du chemin de fer de la rive nord leur vaudrait des succès électoraux. Enfin, Préfontaine, et à sa suite un bon nombre de candidats libéraux, inscrivirent dans leur programme, au chapitre des économies à réaliser, l'abolition du Conseil législatif. Cette réforme correspondait à leurs principes, mais aussi elle devenait à leurs yeux singulièrement opportune; car si les électeurs maintenaient Joly au pouvoir, le Conseil législatif, resté conservateur, pourrait bloquer sa législation. Cet article de leur programme coûta peut-être aux libéraux le siège de Berthier. Car les ultramontains jugeaient indispensable de conserver une Chambre haute, pouvant servir de barrière, ou de frein, à des mesures radicales. Trudel

était aussi acharné à vouloir maintenir le Conseil législatif que Préfontaine et Marchand à vouloir le détruire. Mgr Lafèche comparait le Conseil au sanhédrin des vieillards institué par Moïse. Le curé Champeau, de Berthier, et à sa suite plusieurs curés du comté, disciples de Mgr Lafèche et abonnés du *Nouveau-Monde*, représentèrent les libéraux comme des révolutionnaires, cherchant à supprimer une institution d'origine quasi-divine. D'ailleurs ces libéraux n'avaient-ils pas à leur tête, en la personne de M. Joly, un "suisse" — ainsi qu'on appelait les Canadiens français protestants, à cause de l'origine helvétique d'un certain nombre d'entre eux. Les libéraux se défendirent en invoquant le dernier mandement collectif et les paroles de Mgr Conroy; mais les curés ultramontains ne se gênaient pas pour blâmer Mgr Conroy, qui s'était laissé circonvenir, et dont la mission était "fâcheuse pour les bons principes".⁽¹⁾ Et le comté de Berthier fut un de ceux où le député "rouge" dut céder la place à un "bleu", Joseph Robillard — proche parent d'Israël Tarte. Ce qui devait entraîner des suites.

Le *Herald* lança un scandale: un administrateur du chemin de fer "Montréal, Portland et Boston", Ed. H. Goff, se plaignait que le solliciteur général Baker lui eût extorqué des pots-de-vin, en promettant à sa compagnie des augmentations de subsides — qu'elle n'avait pas obtenues. Ce qu'on appela "l'affaire Goff" corroborait l'accusation portée par Letellier, qu'il existait à la Législative des "rings" ou groupes de députés à la solde des compagnies de chemins de fer. Les candidats libéraux tirèrent parti de "l'affaire Goff".

(1) Procès en contestation de l'élection de Berthier, en 1880.

Et malgré la campagne ardente de Chapleau, qui parcourut la province, le vote du 1er mai 1878 fut, de beaucoup, le plus favorable aux libéraux qu'on eût encore enregistré, aux élections provinciales, depuis la Confédération. Tous les ministres du cabinet Joly furent réélus, tandis que trois ministres du cabinet de Boucherville: Angers, Pierre Garneau et Baker, restèrent sur le carreau. La défaite d'Angers fit sensation. Il se représentait dans Montmorency, l'ancien comté de Joseph Cauchon, principalement constitué par l'île d'Orléans et la côte de Beaupré. Un comté traditionaliste de pilotes, de marins retraités qui plantent un mât devant leur maison, et de cultivateurs qui occupent encore, après huit générations, la terre défrichée par le premier ancêtre. La campagne contre Angers fut assez efficace pour permettre à Charles Langelier, jeune homme de vingt-six ans, de vaincre, par quatorze voix, l'ex-procureur général, l'homme fort du ministère de Boucherville. Du côté conservateur, Chapleau, Taillon, Tarte, Loranger, Louis Beaubien, Robertson, Wurtele, Lecavalier, revinrent. Du côté libéral, on n'enregistrait guère, comme défaite sensible, que celle de Préfontaine. Alexandre Chauveau, menacé dans Rimouski par Pamphile Vallée, gagnait tout de même, de justesse. François Langelier faisait sa rentrée en prenant le comté de Portneuf à Praxède Larue, député depuis la Confédération. Et Flynn, le jeune collègue de Langelier à l'Université Laval, prenait aussi Gaspé à Pierre Fortin, qui l'avait représenté depuis 1867.

C'est le district de Québec qui avait bougé: les conservateurs y perdaient neuf comtés. A Québec même, les trois élus: Shehyn, Murphy et Rinfret dit Malouin étaient des libéraux. Le district des Trois-Rivières restait citadelle conservatrice, sous

réserve de "l'indépendance" de Turcotte. La ville de Montréal envoyait à la Législative un conservateur, Taillon, et deux libéraux, Nelson et McShane. La nouvelle Chambre comprendrait onze députés siégeant depuis la Confédération au lieu de seize.

Lors de la proclamation des résultats, les deux partis réclamèrent la victoire. Leur nombre de sièges s'équilibrait au point qu'un seul indépendant — Turcotte, par exemple — ferait pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Charles Langelier et plusieurs autres libéraux, élus par des majorités insignifiantes, n'en tenaient pas moins leur siège. On comptait 32 partisans du gouvernement Joly, 32 partisans du gouvernement de Boucherville, et Arthur Turcotte, député conservateur indépendant, réélu par acclamation aux Trois-Rivières grâce à une sorte d'entente tacite. De toute façon, les libéraux, qui n'avaient jamais disposé de plus d'une vingtaine de voix à la Législative, enregistraient un gain énorme. Ce résultat constituait bien, en somme, une approbation du geste de Letellier.

Aux bureaux du *National*, le soir du vote, une foule radieuse entourait Starnes et Rosaire Thibaudau. À Québec, un cortège de plusieurs centaines de voitures se forma sous une pluie torrentielle: Charles Langelier, vainqueur d'Angers, était le héros du jour, et les "vieux rouges" le saluaient sans façon au cri de "Vive Charles!" Jamais démocrates ne se réjouirent tant des suites d'un "Coup d'État". La capitale de la province n'avait vu pareille effervescence que pour l'élection de Laurier. Comme forteresse libérale, Saint-Hyacinthe — où, cependant, la majorité de Bachand se trouvait écornée — méritait d'être à l'honneur: on y célébra la victoire par une grande démonstration, le mardi

7 mai. Tous les ministres y vinrent, ainsi que Fréchette, Charles Langelier, Paquet et Flynn. Bachand, aidé dans cette tâche par Mercier, fit à ses collègues les honneurs de sa ville, décorée de banderoles dont l'une au moins portait ce bon conseil: "Pratiquez l'économie et ne taxez pas le peuple!"

La *Minerve* s'en prit aux électeurs de la région de Québec; elle les tança:

"Dites donc, électeurs de Québec, si vous êtes quelque chose dans notre province, à qui le devez-vous?"

"A qui devez-vous le Grand-Tronc qui vous a reliés au reste du Canada?"

"A qui devez-vous l'Intercolonial, qui vous a mis sur la route du commerce interprovincial, et a fait sortir 500 milles du pays de la torpeur dans laquelle l'hiver les tenait pendant huit mois de l'année?"

"A qui devez-vous les magnifiques quais du bas du fleuve qui permettent aux steamers d'arriver jusqu'à vos rives?"

"A qui devez-vous l'Ecole de navigation?..."

"A qui devez-vous le chemin de fer du Nord, de Québec à Ottawa, qui attirera votre part du commerce de l'Ouest?"

"Répondez!"

"...Tout ce que vous avez, vous le devez aux conservateurs. Après ce qu'ils ont fait pour lui, le district de Québec devrait être conservateur jusqu'à la fin du monde.

"Vous tournez le dos à vos bienfaiteurs, pour vous jeter dans les bras d'une bande d'intrigants..."

Cependant, la première émotion passée, Joly discerna des écueils, puisque, malgré son succès, il n'avait pas de majorité. Le *Nouveau-Monde* l'avertit qu'il ne garderait pas le pouvoir:

"Les deux partis réclament une majorité dans la nouvelle députation. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des candidats heureux pour se convaincre que les libéraux forcent la note, comme d'habitude... Le ministère Joly ne peut se maintenir au pouvoir, malgré ses succès dans la région de Québec.

"Le règne des ministres usurpateurs est donc fini. Ils laisseront dans notre histoire une page qui ne sera pas à leur honneur. Ils vont descendre du sommet où les a placés M. Letellier de Saint-Just; leurs personnalités insignifiantes vont rentrer dans l'ombre qui est leur partage. Espérons qu'ils n'en sortiront plus.

"Il n'y a aucun doute que les libéraux vont faire tous leurs efforts pour provoquer des défections parmi les députés conservateurs. A ceux-ci de se tenir sur leurs gardes. Nous espérons qu'il n'y aura pas de telles défections."

Alexandre Chauveau et Irvine s'employaient en effet à rallier de leurs amis conservateurs au ministère Joly. Les bleus en voulurent surtout à Irvine, qui avait déjà provoqué, lors de l'affaire des Tanneries, la chute du cabinet Ouimet. Le *Courrier du Canada*, dénonçant les marchandages en cours, s'écria: "Que M. Irvine puisse tenter cette sale besogne, nous le croyons volontiers, car il est capable de tout, celui-là!" Mais s'il y eut des tentatives pour détacher des conservateurs de leur parti, Chapleau assura la parade. Et c'est à égalité — 32 contre 32 — que les deux partis se présentèrent, le 4 juin, à l'ouverture du Parlement. Turcotte faisait le soixante-cinquième.

* * *

Trente-deux contre trente-deux. Le scrutin de Montmorency ayant éliminé Angers, Chapleau conduisit naturellement l'opposition. Il fallait d'abord élire un Orateur. Joly offrit la candidature à Turcotte, s'assurant ainsi son alliance et la ma-

majorité. Chapleau protesta, et Tarte parcourut les rangées conservatrices pour prévenir les défections. Cependant Turcotte fut élu par 33 voix, dont la sienne et celle du conservateur Price, contre 32. On discuta le geste de Turcotte votant pour soi-même. Mais les conservateurs avaient préparé une manœuvre identique: ils auraient proposé Wurtele, lui aussi "sur la clôture", et qui aurait dû se servir de sa propre voix. Dans son allocution de remerciements, Turcotte se justifia: il plaçait la province avant les partis, ce qui le désignait pour des fonctions de haute impartialité. Mais on imagine les reproches que lui valut sa "trahison" dans la presse conservatrice. Le *Journal des Trois-Rivières* soutint que le comté avait élu Turcotte comme conservateur, pour combattre le gouvernement Joly. Quant à William Price, oubliait-il les attaques de Pierre-Alexis Tremblay? Le prince du Saguenay attendait-il quelque nouvelle concession du département des Terres?

Cette élection de l'Orateur démontrait l'inconsistance de la majorité — à la merci d'un décès, d'une maladie, d'une absence, d'une blessure d'amour-propre ou d'une exigence personnelle. Les libéraux demandèrent le "fair play" pour le cabinet Joly. — Le cabinet Joly n'a pas droit au "fair play", répondirent les conservateurs, parce qu'il doit le pouvoir à un acte irrégulier, à une combinaison d'intrigue et de force brutale.

Le gouvernement annonça une politique d'économies. Il réduisit l'indemnité des ministres et licencia la police provinciale (On se rappelle peut-être que la suppression de la police provinciale figurait au programme du "parti national" lancé au début de l'année 1872.) Il prépara un projet supprimant la Commission des chemins de fer, dont les attributions seraient transférées au mi-

nistère des Travaux publics. D'autres projets rédigeaient le nombre des commissaires chargés de codifier les lois, supprimeraient des magistrats de district. Et pour le Conseil législatif? Il était toujours question de le supprimer, mais mollement. Et même, le conseiller législatif Joseph-Octave Beaubien, l'ancien commissaire des Terres de la Couronne du ministère Chauveau, étant mort, le gouvernement Doly lui nomma un successeur: Edouard Rémillard. En même temps, on casait quelques amis, selon les lois de la guerre: Ernest Pacaud fut nommé protonotaire aux Trois-Rivières. L'avocat Alexandre Lacoste, ami de Chapleau, s'appretait à partir pour l'Angleterre, où le gouvernement de Boucherville l'envoyait plaider devant le Conseil Privé, au nom de la Province: on voulait faire casser la décision de la Cour d'Appel déclarant inconstitutionnelle la loi du timbre sur les polices d'assurances. Le gouvernement Doly maintint le recours au Conseil Privé, mais envoya jeter — qui devait échouer — au lieu de Lacoste.

Les projets du gouvernement passaient en Chambre à une voix de majorité. Le 11 juin, Price étant absent, un amendement Molléur (libéral) fut repoussé par 32 voix contre 31, et Chapleau fit voter, par 32 voix contre 31, cet amendement:

"Que cette Chambre, tout en exprimant sa ferme détermination d'insister sur la plus stricte économie dans toutes les branches du service public, et la surveillance la plus sévère sur toutes les dépenses administratives, regrette que les avisateurs actuels de Son Excellence le lieutenant-gouverneur aient persisté à rester au pouvoir sans avoir été approuvés par la majorité de la Chambre d'Assemblée, lors de leur entrée en office, et sans être encore approuvés par cette majorité."

Chapleau somma le gouvernement de démissionner.

A ce moment, des grévistes, réclamant des augmentations de salaires, provoquèrent des troubles à Québec. Ils forcèrent des portes d'usines, envahirent les ateliers du chemin de fer de la Rive Nord, commirent des dégâts à la fabrique d'allumettes Paré, sur la rivière Saint-Charles.

Le 12, Price reprit son siège à la Chambre, et les votes s'équilibrèrent: 32 contre 32. Ce jour-là, les grévistes pillèrent l'entrepôt de farine Renaud, rue Saint-Paul. Des soldats, accourus sans armes pour assurer l'ordre, durent se replier. Ils revinrent armés; après lecture du "Riot Act", ils tirèrent et tuèrent un émeutier, Edouard Liboire, l'un des meneurs de la grève. Joly alla lui-même parler au peuple, mais il manda des troupes de renfort. Les conservateurs conclurent que le gouvernement avait prescrit une fausse économie en congédiant la police provinciale, dont la présence eût empêché ou limité les troubles.

Tous les projets du gouvernement passèrent à la majorité d'une voix, celle de Turcotte, abandonnant sa fiction d'impartialité. Tel fut le sort du bill supprimant la Commission des chemins de fer et plaçant le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental sous le contrôle du commissaire des Travaux publics. (Les libéraux enlevaient leur sinécure aux trois commissaires, dont le sénateur Chinic, beau-père d'Angers.) Tel fut aussi le sort du budget présenté par Bachand. Alexandre Chauveau ayant emporté son élection par une voix de majorité, on pouvait dire que le gouvernement Joly subsistait par la volonté d'un citoyen de Rimouski. Chapleau, réconcilié avec Tarte et bien secondé par lui, guette la moindre défaillance dans les rangs libéraux. Dès qu'un député ministériel s'absente, l'opposition propose un vote, pour renouveler le succès du 11 juin. Les libéraux parlent alors

"contre le temps", pour retarder le vote, tandis qu'on cherche en hâte leur collègue absent. Imagine-t-on la tension d'esprit du premier ministre, constamment sur la corde raide! Dans cette période fiévreuse, Joly ne se départit point de sa courtoisie, tout en disputant l'initiative à ses adversaires. Conformément à leurs promesses électorales, des libéraux proposèrent la suppression de la Chambre haute. Le Conseil législatif se sauva lui-même, en repoussant le bill, et les libéraux n'insistèrent pas. La session dura ainsi près de six semaines, pendant lesquelles Chapleau, toujours sur la brèche, réussit à tenir compacte l'opposition que Letellier, Joly et Chauveau cherchaient à désagrèger. La prorogation eut lieu le 20 juin.

* * *

Au dehors du Parlement, le pays travaillait, la crise économique, commencée en 1874, s'atténuant peu à peu. L'industrie forestière restait la première de la province, après l'agriculture. Les banques cachaient leur gêne au public. Québec accomplissait de louables efforts pour développer ses industries: la Banque Nationale, sous l'impulsion du sénateur Chinic et d'Isidore Thibaudeau, aidant de son mieux les maisons canadiennes-françaises. À Thetford, dans les cantons de l'Est, on ouvrait les premières mines d'amiante.

Montréal se remettait vite. Elle possédait, en Jean-Louis Beaudry, un maire énergique. On le vit bien le 12 juillet. Ce jour-là, les orangistes voulaient renouveler leur défilé de l'année précédente, et ils attendaient du renfort des villes ontariennes. De nouvelles bagarres paraissaient inévitables. Le maire interdit la procession. Les orangistes, décidés à passer outre, demandèrent au gou-

vernement fédéral la protection de troupes. Le maire fit assermenter cinq cents constables spéciaux. Le 12 juillet, les troupes prirent place et les orangistes s'apprêtèrent à défiler, tandis qu'une foule de Canadiens et d'Irlandais, munis de bâtons et de pierres, s'assemblait d'autre part. Le maire Beaudry parla aux orangistes avec assez de fermeté pour leur faire abandonner leur dessein; mais ils ne le lui pardonnèrent pas.

Le développement des campagnes retardait sur celui des villes. L'Eglise et l'Etat — l'épiscopat et le gouvernement provincial — travaillaient de concert à l'œuvre colonisatrice. Jérôme-Adolphe Chicoyne, agent de colonisation du gouvernement provincial dans les cantons de l'Est, procédait par fondation de paroisses, collaborant avec son évêque, Mgr Antoine Racine. Le curé Labelle colonisait la région des Laurentides et la vallée de l'Ottawa, parcourant en canot — dans des canots assez larges pour sa corpulence — les régions qu'il voulait peupler. Il fonda dans le diocèse de Montréal une nouvelle société de colonisation. Il recommandait aussi la décentralisation de l'administration ecclésiastique, l'érection d'évêchés — ou, pour commencer, de vicariats apostoliques — dans les régions neuves, où ils stimuleraient l'initiative.

Le curé Labelle se voyait fort bien, l'anneau d'améthyste au doigt, dans son presbytère de Saint-Jérôme transformé en palais épiscopal. Les évêques adoptèrent son idée, mais pour l'appliquer à des régions de colonisation plus éloignées des grands évêchés. Ils demandèrent l'érection d'un évêché à Chicoutimi, et d'un vicariat apostolique de Pontiac, dans la partie occidentale du diocèse d'Ottawa où progressait la colonisation canadienne-française. Contre ce dernier projet, Mgr Lynch intervint, à Rome et auprès de Mgr Conroy. L'ar-

chevêque de Toronto, appuyé par ses suffragants, demandait au moins le rattachement du nouveau vicariat à sa province ecclésiastique. Il faudrait plaider à Rome. En attendant, le Saint-Siège érigea l'évêché de Chicoutimi. Sa juridiction embrasserait les centres de colonisation du Lac-Saint-Jean et les chantiers du Saguenay. Le premier titulaire, sacré le 4 août, fut Mgr Dominique Racine, déjà fondateur du Séminaire de Chicoutimi et bienfaiteur de la région. Frère cadet de l'évêque de Sherbrooke, Mgr Dominique Racine appartenait, lui aussi, à la race infatigable des bâtisseurs. Et le prestige épiscopal l'aiderait à édifier une grande influence spirituelle à côté de la grande influence temporelle des Price.

Le délégué apostolique espaçait, depuis le 2 mars, ses relations avec le lieutenant-gouverneur, tout absorbé par les suites de son "Coup d'Etat". D'ailleurs, Mgr Conroy s'appretait à rentrer à Rome, pour rendre compte de sa mission; un détour lui permettrait quelques jours de détente auprès de son ancien condisciple, l'évêque de Saint-Jean de Terre-Neuve. Les libéraux canadiens lui devaient une fière chandelle. Ils savaient que, Mgr Conroy disparu, ses consignes de tolérance à leur égard seraient mises de côté. La veille de son départ pour Terre-Neuve, le vieux Côme-Séraphin Cherrier ayant manifesté l'intention d'aller le saluer à la gare, Mgr Conroy voulut l'en dissuader, à cause de son âge. Le lendemain, le délégué apostolique, voyant Cherrier sur le quai, le gronda :

—Ah, Monsieur Cherrier, est-ce ainsi que vous m'obéissez?

—Excellence, répondit Cherrier en souriant, ne savez-vous pas qu'on n'attend que votre départ pour vous désobéir?

Mgr Conroy mourut subitement à Saint-Jean de Terre-Neuve, le lendemain du sacre de Mgr Dominique Racine. Le lieutenant-gouverneur Letellier et le gouvernement Joly adressèrent leurs condoléances au Saint-Siège. Ils exprimèrent l'espoir qu'un nouveau délégué apostolique viendrait poursuivre l'œuvre de Mgr Conroy dans la province. Il ne serait pas de trop pour apaiser la querelle universitaire renaissante, ou plutôt entrant dans une nouvelle phase: lutte entre Laval et l'École de Médecine de Montréal, la première voulant contrôler la seconde, et celle-ci défendant son autonomie. Mgr Fabre, pris entre le sentiment montréalais, hostile au contrôle de Québec, et la crainte de déplaire à l'archevêque Taschereau, voulait encore se conformer aux intentions du Saint-Siège, jusqu'ici toujours favorable à Laval. Mgr Fabre, qui n'avait pas le tempérament de Mgr Bourget, aurait voulu tout concilier, mais cela paraissait bien difficile. Plusieurs professeurs de l'École de Médecine devaient à leur âge, à leur dévouement, à leurs relations, une sérieuse autorité. Tel l'irréductible Dr Louis-B. Durocher. Originaire de Terrebonne, le Dr Durocher avait, en tout bien tout honneur, courtois, quelques années plus tôt, la seigneuresse Masson, mère de Rodrigue Masson. Il s'était intéressé aux protégés de sa charitable amie — Louis Riel et Adolphe Chapleau. Il suivait de près l'actualité politique, et surtout, il jurait d'arracher l'École au "joug" de l'Université Laval. Le Dr Durocher affermissait la résolution de ses confrères. Les Drs E.-H. Trudel et d'Odette d'Orsonnens, au nom de l'École, et le recteur Thomas Hamel, au nom de Laval, échangeaient par lettres des accusations courtoises, hautaines et sèches, à la manière de duellistes échangeant des coups d'épée.

* * *

Le Parlement fédéral achevait son mandat. Les élections furent fixées au 17 septembre. Les libéraux avaient la malchance de gouverner pendant une période de crise économique, et la majorité des élections partielles présageait une réaction conservatrice. Le libre-échange et son antidote la protection fournirent aux partis leur "plate-forme". Les libéraux étaient libre-échangistes et les conservateurs protectionnistes, par analogie avec les doctrines des partis anglais plutôt que par conviction raisonnée. Livré à soi-même, plus d'un libéral représentant une ville industrielle se fût déclaré protectionniste, et plus d'un conservateur député d'un comté rural se fût avoué libre-échangiste. Mais si le parti décrète qu'il fait jour à minuit, il faut bien dire amen!

Quelques économistes demandaient pour le Canada le droit de conclure lui-même ses traités de commerce. L'Angleterre, disaient-ils, conclut naturellement ces traités à son avantage, et non point au nôtre. Elle ferme les marchés européens à notre industrie de la chaussure. Elle frappe et laisse frapper d'un droit prohibitif l'entrée des bateaux construits dans nos chantiers navals. Les effets de la "dépression" en ont été aggravés dans notre pays, dans notre province. David soutint cette thèse dans *L'Opinion Publique*. Les esprits avancés en tirèrent argument pour demander la rupture du lien colonial. Ils publièrent une brochure de ton assez raide: "Le lien colonial, c'est la banqueroute", avec ce sous-titre: "La nation meurt de faim, parce qu'elle est pieds et poings liée par le lien colonial⁽¹⁾. On veut la protection? disait la bro-

(1) *Brochures politiques*, vol. 7 (collection de brochures de la bibliothèque du Parlement, à Ottawa).

chure: "Et après? Lorsque nous aurons doublé, triplé nos produits, qu'en ferons-nous si l'Europe nous est fermée?" A vrai dire, l'industrie canadienne n'était pas encore en mesure d'envahir les marchés européens. Mais la brochure ne visait pas seulement la situation économique:

"Il faut bien en convenir, malheureusement, nous ne sommes absolument rien, si ce n'est la chose de l'Angleterre. Quand même le peuple canadien tout entier serait unanime à demander des relations commerciales avec les nations étrangères pour relever ses industries compromises, il ne pourrait absolument rien, sans la permission du maître puissant auquel il appartient, et qui s'appelle le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande..."

"Le colon n'est que le sujet de l'Angleterre, et n'a aucun de ces droits et privilèges de l'homme libre. Fût-il le premier ministre d'une colonie aussi importante que la Puissance du Canada, il n'a pas plus de voix dans le gouvernement de l'empire, dans les graves questions de paix, de guerre, de commerce, de finances et d'industrie, que le premier nègre venu du Congo, ou la dernière tête plate du Nord-Ouest..."

Ces idées — passionnément discutées un quart de siècle plus tard — n'exercèrent point grande influence sur la situation électorale en 1878. Les partis organisés s'en tinrent à la controverse sur la protection et le libre-échange. Tarte, lieutenant d'Hector Langevin, disposa les batteries conservatrices sous les plis de l'étendard protectionniste. Rosaire Thibaudeau disposa les batteries libérales, assisté d'Edmond Lareau et de Calixte Lebeuf, jeune avocat très brillant, au fin visage allongé par une barbiche soignée, vêtu avec une élégance correcte, et sobre en un temps et en un milieu où c'était méritoire.

La campagne s'ouvrit à la Pointe-Claire, par une assemblée contradictoire. Dans ce comté de Jacques-Cartier, Désiré Girouard s'opposait pour la

troisième fois à Rodolphe Laflamme. En 1872, Laflamme l'avait emporté par 48 voix, et en 1876 par 28 voix seulement. Girouard était un avocat réputé, à la parole incisive, travailleur, énergique, de caractère indépendant. Aldéric Ouimet et Mousseau l'accompagnaient à la Pointe-Claire, tandis que Mercier secondait Laflamme. Celui-ci voulut utiliser son prestige de ministre, et parler le dernier. "Monsieur Girouard est venu nous mettre en accusation, dit-il, je suis prêt à l'entendre." — "Pardon, riposta Girouard, vous avez convoqué cette assemblée, dites-nous pourquoi; vous êtes député du comté, rendez compte de votre mandat; je parlerai ensuite." La foule se divisant, prenant parti pour l'un ou pour l'autre, Laflamme dit: — "J'en appelle au président." Car le président de l'assemblée, libéral notoire ne manquerait pas de lui donner l'avantage. Mais Girouard se s'écrier: "J'en appelle au peuple!" Et Laflamme dut céder. La lutte s'annonçait serrée. Cependant, ce jour-là, Mercier, citant des chiffres, martelant ses affirmations, prononça, de l'aveu de la *Minerve*, un bon discours. En fait, il produisit une si grosse impression que, l'assemblée terminée, la foule réclama encore Mercier.

À Montréal-Est, Jetté ne se représentait pas: il fut nommé juge de la Cour Supérieure, en remplacement de Wilfrid Dorion, qui venait de mourir. Les conservateurs présentèrent Joseph Coursol, ancien maire, et les libéraux, François-Xavier Archambault. Coursol était un fort candidat, connu de tout le monde à Montréal: cinquante-neuf ans, une tête puissante et rébarbative de bouledogue avec des cheveux bouclés, la parole véhémence, le caractère belliqueux. Il n'eût laissé personne lui marcher sur le pied. Avec cela, patriote ardent, il avait présidé la Société Saint-Jean-Baptiste et or-

ganisé le ralliement des Franco-Américains à Montréal en 1874.

L.-O. David quitta son poste de traducteur aux Communes pour tenter encore une fois sa chance contre Alphonse Desjardins, dans Hochelaga. Québec-Est offrit de nouveau la candidature à Laurier, tandis qu'Isidore Thibaudeau se présentait dans le comté de Québec. À Lévis se répéta la lutte traditionnelle entre Fréchette et Blanchet. Langevin se présenta dans Rimouski, au grand regret d'Alexis Tremblay qui voulait le défier encore dans Charlevoix. A Saint-Hyacinthe, le conservateur Louis Tellier se présenta contre le député sortant Delorme. Ami de La Bruère et son associé au barreau, et par suite soutenu à fond par le *Courrier*, Louis Tellier était un redoutable adversaire; les libéraux persuadèrent à Delorme qu'il aspirait à la retraite, et lui substituèrent Honoré Mercier.

On mit en circulation des portraits truqués de candidats "rouges" représentés en costume, ou du moins avec les insignes de francs-maçons. Mais les libéraux mirent en circulation des portraits de candidats "bleus" dans le même attirail. Presque tous les candidats, y compris des ultramontains, marguilliers de leur paroisse ou piliers de leur évêché, finirent par avoir leur portrait en franc-maçon; et le procédé, trop exploité, cessa d'être efficace. D'ailleurs, Tarte n'insistait pas sur l'anticléricisme attribué aux rouges. Il préférait, pour l'instant, d'autres cris de guerre: la protection et, naturellement, le Coup d'Etat. Il annonça dans le *Canadien* que sir John-A. MacDonald, s'il remontait au pouvoir, destituerait M. Letellier de Saint-Just.

Joly, dont le sort était indirectement en jeu,

*Félix-Gabriel
Marchand
(1832-1900)*



*Louis-Onésime
Loranger (1837-1917)*

*Joseph-Édouard
Cauchon
(1816-1885)*



*Mgr George
Conroy*

prit part à la campagne. Il parla en faveur de François-Xavier Archambault à Montréal, et de Mercier à la Présentation, le 5 septembre, dans un tournoi magnifique où s'affrontèrent d'une part Chapleau, Mousseau, Ouimet, Tellier, de La Bruère, et d'autre part Laurier, Joly, Mercier et Poirier. François Langelier, venu exprès de Québec, arriva en retard et dut s'en retourner "avec un discours rentré" dit le *Courrier*. Selon qu'on parcourt les comptes rendus du *Courrier* ou de *L'Union*, ce fut un triomphe pour Tellier ou pour Mercier. De toute façon, ce dut être un fameux tournoi; même au point de vue plastique, si l'on songe à la belle allure de Chapleau, de Laurier, de Joly, de Mercier, et si l'on sait que Tellier et de La Bruère étaient aussi des hommes superbes, de six pieds de taille.

Le surlendemain, Chapleau parut aux côtés de John-A. MacDonald, qui parlait à Montréal, au carré Dominion. Comme par hasard, des mélomanes jouèrent, dans le voisinage, du cor de chasse et de la trompette; mais cela n'empêcha point les conservateurs d'applaudir MacDonald, et surtout Chapleau dont la magnifique éloquence équilibrait, et même éclipsait, les succès remportés par Mercier.

Et les conservateurs gagnèrent le 17 septembre, ce qui était bien pour eux l'essentiel. Laurier et Huntington, réélus, n'étaient virtuellement plus ministres, leur parti se trouvant en minorité dans la province et dans le pays. Tremblay reprenait Charlevoix, et Béchard gardait Iberville contre Charles Thibault; mais Fréchette était battu, Isidore Thibaudeau était battu, et Mercier était battu. A Saint-Hyacinthe, la rumeur avait attribué six voix de majorité à Mercier, et ses partisans préparaient un charivari à la porte de Louis Tellier,

quand on apprit que les six voix de majorité favorisaient celui-ci: ce sont les bleus qui firent un charivari à la porte de Mercier. À Montréal, où le fabricant de chaussures Guillaume Boivin avait mis son autorité d'industriel au service de la cause protectionniste, les trois conservateurs furent élus. Bourbeau, le récent vainqueur de Laurier, gardait Drummond-Arthabaska pour les bleus. Les vedettes conservatrices: Alphonse Desjardins, Mousseau, Masson, Robitaille, Aldéric Ouimet, Landry, étaient réélues à l'exception de Langevin — qui retrouva bientôt un siège, aux Trois-Rivières. Dans deux comtés, Portneuf et Jacques-Cartier, les résultats indécis, annoncés d'abord favorables aux libéraux, finirent, au décompte des bulletins, par avantager les conservateurs. Dans Portneuf, Pamphile Vallée l'emporta par une voix sur le Dr de Saint-Georges, beau-frère des Thibaudeau, qui s'était cru élu pendant quelques jours. Dans Jacques-Cartier, on annonça l'élection de Rodolphe Laflamme par 12 voix de majorité. Laflamme devait son succès au quartier Sainte-Anne, habituellement "bleu", ce qui parut insolite. Les conservateurs cherchèrent et découvrirent la fraude. Le sous-officier rapporteur, ayant eu besoin de... s'absenter, avait enfermé l'urne, à clef, dans un buffet, pour quelques minutes. Or, le fond de ce buffet, préalablement truqué, formait trappe et communiquait avec une cave; la courte absence du sous-officier rapporteur suffit à un compère pour changer le contenu de l'urne. La supercherie découverte, les conservateurs crièrent au vol, au crime. Le gouvernement Mackenzie projetait de nommer quelques juges avait de quitter le pouvoir. La *Minerve* le défia de comprendre dans cette promotion Rodolphe Laflamme, "un homme déshonoré pour le restant de ses jours". Là-dessus, un nouveau décompte des bulletins attribua la siège de

Jacques-Cartier, non plus à Rodolphe Laflamme, mais à Désiré Girouard, par 2 voix de majorité. Cela suffit aux bleus. Ils arrêtaient les poursuites. Mais le "mystère de la trappe Sainte-Anne" enrichit, pour longtemps, les annales électorales de la province.

La *Minerve* du 18 septembre proclama: "Le libéralisme écrasé. Le pays sauvé." Et c'est à la *Minerve* que le maire Beaudry, Coursol, Desjardins, Chapleau, Taillon, Louis Beaubien et leurs amis fêtèrent la victoire. Coursol, dont l'élection "vengeait la défaite de Cartier", arriva en voiture, escorté par des jeunes gens à cheval, au moment même où la lanterne magique projetait son portrait sur l'écran de la *Minerve*. Les principaux chefs prirent la parole, proclamant tous que Cartier était vengé, que l'affront subi à Montréal en 1872 était définitivement lavé, effacé. Les bleus eurent le triomphe aussi exubérant que, naguère, les rouges. Le 19, ils organisèrent une grande procession aux flambeaux — on comptait un bon millier de torches — pour aller à la gare Bonaventure au-devant de Thomas White, rentrant de l'Ontario où il s'était fait élire. Des lanternes chinoises ornaient les bureaux de la *Minerve* et du *Nouveau-Monde*; on alluma des feux de bengale aux carrefours, et les orchestres s'époumonèrent. "Les conservateurs montréalais ont eu leur saturnale jeudi soir", écrivit le *National*.

Il y eut encore un pique-nique à l'île Sainte-Hélène, le 25 septembre. Coursol, Baby, député de Joliette, Aldéric Ouimet, Mousseau, Loranger, Taillon, Thomas White, déclarèrent qu'ils se retournaient maintenant contre la forteresse du gouvernement provincial. Chapleau exprima la certitude que cette forteresse, se sachant condamnée,

capituleraient avant même le premier coup de canon. La *Minerve* écrivit:

"Maintenant que la justice va reparaitre dans le gouvernement d'Ottawa, chacun se demande quel châtimeut attend le grand prévaricateur Luc Ier."

Ce fut encore le thème favori des orateurs à la grande démonstration provinciale des Trois-Rivières, le 30 septembre. On s'y rendit par bateau et par train, de Montréal, de Québec, de Lévis, de Sherbrooke, d'Arthabaska. Baby et Dugas amenèrent une délégation de Joliette, Tellier et de La Bruère amenèrent une délégation de Saint-Hyacinthe. Le sénateur ultramontain François-Xavier Trudel faisait le trait d'union entre Chapleau et Langevin qui, d'habitude, ne sympathisaient qu'à demi. Et il y eut une liste interminable de réjouissances, chez les bleus: banquet à Thomas White, banquet à Chapleau, présentation d'une montre en or à Israël Tarte, et bien d'autres!

La province avait élu 45 bleus contre 20 rouges. Dans l'ensemble du pays, les conservateurs retrouvaient aussi leur majorité des plus beaux jours. Des libéraux attribuèrent à la maladresse d'Alexandre Mackenzie la gravité de leur échec. Le sénateur Fabre fut très irrespectueux dans *L'Événement*:

"...L'opinion s'est moins prononcée contre le parti libéral, qui a donné des signes incontestables d'une vitalité profonde, que contre M. MacKenzie lui-même, contre sa façon de gouverner, contre sa manière d'entendre le maniement des hommes et des choses... Ce n'est pas le libéralisme que l'opinion publique a condamné, mais son chef, mais le premier ministre qui a refusé de se rendre, comme Cambronne à Waterloo, aux exigences du commerce et de l'industrie et aux conseils d'un certain nombre de ses amis sur sa tactique..."

Barthe, dans sa *Gazette de Sorel*, soutint le même thème: Haro sur Mackenzie!

Fabre souhaitait un protectionnisme modéré. Quand Israël Tarte, dans le *Canadien*, constatant que les bleus arrivaient au pouvoir à Ottawa et les rouges — d'une façon instable, il est vrai — à Québec, parla d'union des partis, à mots couverts, *L'Événement* l'approuva. Tarte, organisateur de la victoire conservatrice, prenait une autorité croissante dans le monde politique. Cependant ni le *Nouveau-Monde* et la *Minerve*, d'une part, ni le *National* et *L'Éclaireur* d'autre part, n'acceptèrent sa suggestion. Chaque fois qu'une fraction d'un parti proposait l'union, il se trouvait une autre fraction du même parti pour la repousser avec indignation. Quand l'idée venait de Cauchon, Tarte la trouvait exécration, et quand elle venait de Tarte, Dansereau la trouvait pernicieuse. D'ailleurs les ballons d'essai de Tarte n'étaient rien à la vigueur de ses coups assésés aux libéraux. Lui aussi réclamait le renvoi du "prévaricateur en livrée": le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just.

Avant de se démettre, le gouvernement battu — qui avait blâmé pareil geste du gouvernement MacDonald — nomma quelques juges. Maurice Laframboise fut nommé à la Cour Supérieure pour le district de Gaspé, et Henri Taschereau — fils du juge de la Cour Suprême et député de Montmagny depuis sa victoire avec le parti national de 1872, jusqu'aux dernières élections — à la Cour Supérieure pour le district de Kamouraska. Laframboise recevait la récompense tardive et à peine proportionnée d'une carrière politique féconde.

C'est qu'en effet il était admis, comme il l'est encore, que les juges soient nommés par le parti au pouvoir, en récompense de services politiques. Une

telle habitude ne peut, à priori, se défendre. Le premier théoricien venu en conclura que les juges doivent manquer de science juridique, d'indépendance, d'impartialité, et que l'administration de la justice doit être bien médiocre. Or, il n'en est rien. Le corps judiciaire canadien ne manque ni de science, ni d'indépendance, ni d'impartialité; il est même, dans l'ensemble, de haute tenue. Le magistrat ne venge pas les injures de l'homme politique. En France, sous la Troisième République, trop de magistrats de carrière, serviles envers le pouvoir qui règle les déplacements et l'avancement, ont rendu des services et non des arrêts. Une magistrature de carrière moins indépendante qu'une magistrature recrutée parmi les politiciens: comprenez qui pourra, c'est un fait.

John-A. MacDonald forma son cabinet, ou plutôt, après l'intermède dû au scandale du Pacifique, le reforma. Ce cabinet comprit quatre représentants de la province de Québec:

Hector Langevin, aux Postes; Rodrigue Masson, à la Milice; Louis-François-Georges Baby, au Revenu de l'Intérieur; J.-H. Pope, à l'Agriculture.

Langevin avait succédé à Cartier à la tête des conservateurs fédéraux, dans la province. Il fallut aussi offrir un portefeuille à Chapleau, mais celui-ci préféra "terminer la tâche commencée à Québec et renverser le gouvernement Joly". MacDonald et Langevin se gardèrent d'insister. Car, décidément, Langevin reportait sur le prestigieux Chapleau l'inimitié naguère éprouvée pour Cauchon. Et MacDonald préférait attribuer le portefeuille à son ami M. Masson, seigneur par la taille et par le titre, qui jouissait, dans les milieux anglo-canadiens, du respect entourant l'aristocratie de de fortune et d'éducation. Baby, député-maire de

Joliette, féru d'histoire et grand collectionneur de monnaies, inclinait, comme Masson, à l'ultramontanisme. Sans manquer d'énergie, il n'était pas plus que Chauveau, par exemple, né pour la politique.

Enfin, Pope reprenait le portefeuille abandonné en 1873, lors du scandale du Pacifique. Député de Compton depuis 1857, administrateur de la Banque des Cantons de l'Est, président du Chemin de fer de Saint-François et Mégantic, John-Henry Pope était une grosse personnalité des cantons de l'Est. Il y jouait, dans la politique fédérale, un rôle analogue à celui de Robertson dans la politique provinciale.

Langevin et Masson avaient tenu à l'hôtel Windsor, à Montréal, les conciliabules préparatoires à la constitution de cette aile québécoise du cabinet. On remarqua l'absence de Mousseau, et plus encore l'absence de sénateur canadien-français, parmi les nouveaux ministres. Cette dernière lacune rompait une tradition, et déplut aux ultramontains, gardiens des prérogatives des Chambres non élues. Bellerose et Trudel — qui eussent fait honneur à un portefeuille — reprochèrent à Masson d'avoir faibli sur ce point⁽¹⁾. Par contre, on remarqua le bon accueil réservé par *L'Événement* du sénateur Fabre — hostile à Mackenzie et semi-protectionniste — aux nouveaux ministres, et surtout à Masson, auquel il décernait un brevet de patriotisme. Fabre semblait évoluer. Mais on commenta surtout le geste de Chapleau. Le *Nouveau-Monde*, le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, et d'autres, félicitèrent le député de Terrebonne, en disant: Nous n'aurons jamais trop d'hommes de talent dans l'arène provinciale. Chapleau s'était montré si brillant, pendant les dernières campagnes électorales, qu'on pouvait le préférer à Angers pour la succession éventuelle de Joly...

(1) *Séances du Sénat des 17 et 18 février 1879.*

IV

L'ADMINISTRATION JOLY

Joly gouverne sans majorité parlementaire — Fondation de "La Patrie" — Mercier, ministre à Québec — Destitution de Letellier — Le Conseil législatif entre en lice — Chute du gouvernement Joly.

1878

Pour ajouter aux embarras de Joly, son trésorier, Pierre Bachand, mourut (3 novembre). Bachand n'avait que 43 ans, mais il représentait Saint-Hyacinthe à la Législative depuis 1867. Fondateur et président de la Banque de Saint-Hyacinthe — où Casimir Dessaulles lui succéda — il exerçait beaucoup d'influence dans la région maskoutaine. Ses adversaires le respectaient. Au barreau de la ville, c'est le nouveau député conservateur, Louis Tellier, qui proposa l'adresse de condoléances à la famille. La mort de Bachand affaiblissait la position de Joly, ne serait-ce qu'en lui faisant perdre en Chambre son unique voix de majorité.

Et puis, il y avait toujours les questions de chemins de fer à résoudre. À Montréal, au début de novembre, les chefs conservateurs, Taillon, Coursol, Beaubien, l'échevin Charles Thibault, convoquèrent des assemblées pour exiger du gouvernement Joly... le passage du chemin de fer de la Rive Nord à Montréal, c'est-à-dire ce que le gouvernement de Boucherville refusait.

Joly prit le taureau par les cornes. Il vint à Montréal, exposa ses plans au Conseil de Ville et les fit approuver. (Ses plans comportaient la construction d'un pont à la hauteur de Saint-Vincent-de-Paul, amenant le chemin de fer à Montréal.) Puis il eut une entrevue avec le Conseil de Ville des Trois-Rivières, qui lui accorda \$50,000 d'obligations comme premier versement sur sa souscription de \$100,000 pour le chemin de fer des Piles. A la fin de novembre, on annonça que le chemin de fer de la Rive Nord fonctionnerait de Québec à Montréal pour le premier janvier. "Tout nous porte à croire", écrivit *L'Éclaireur*, "que sans l'avènement du ministère Joly cette voie ferrée n'aurait pas été ouverte au trafic, entre Montréal et Québec, avant deux ans."

Le fait est que Joly fut très actif pendant cette période. Il avait choisi comme conseiller technique pour les questions ferroviaires un ingénieur habile et réputé intègre — conservateur en politique—Walter Shanley. Il allait lui-même se rendre compte de l'état des travaux, parcourant un jour plusieurs milles en raquettes, ce que ses adversaires tournèrent en ridicule. Le chemin de fer de la Rive Nord devait fonctionner au mois de janvier. Pour couvrir les frais, Joly négociait à New-York, par l'intermédiaire de la Banque de Montréal, l'emprunt de trois millions autorisé par la Législature au début de 1878. Jusqu'alors les emprunts s'étaient négociés sur le marché anglais. C'était la première fois que les Etats-Unis, longtemps emprunteurs, devenaient prêteurs. Cet emprunt sollicité par une province d'une colonie britannique flatta les Américains, comme le signe tangible de leur prospérité.

Joly accomplissait le tour de force de gouverner sans majorité parlementaire. Trois semaines,

un mois, un mois et demi après la mort du trésorier Bachand, son successeur n'était pas désigné. C'est que personne ne se souciait d'entrer dans un cabinet à l'existence si précaire. Joly décida de fondre deux ministères en un seul, au moins jusqu'à la rentrée parlementaire, ce qui le dispenserait de trouver un nouveau ministre. Et il ne se pressa point d'émettre les brefs pour l'élection de Saint-Hyacinthe: la dernière majorité de Bachand avait été faible, malgré son influence personnelle; et la perte d'un siège eût jeté bas un ministère si vacillant.

Les conservateurs comptaient bien provoquer cette chute à la rentrée des Chambres. Mais ils ne voulaient pas attendre si longtemps pour se venger de Letellier. Une Chambre des communes libérale et le gouvernement Mackenzie avaient disculpé le lieutenant-gouverneur de la province de Québec; Angers et Chapleau voulurent rouvrir le procès devant une Chambre des communes conservatrice et devant le gouvernement MacDonal. Accompagnés de Church et de Dansereau, ils se rendirent à Ottawa et remirent à sir John un mémoire de cent quarante pages format écolier, établissant les raisons qui, d'après eux, légitimeraient la destitution de Letellier. Ils l'avaient fait signer par une quarantaine de députés, et Chapleau présenta ce document à MacDonal "comme une sorte de *grande charte* signée par les *barons* de la province".⁽¹⁾

Et le marquis de Lorne succédant à lord Dufferin comme gouverneur général du Canada, fut à peine installé qu'on vint aussi lui demander la tête de Letellier.

(1) *Correspondence of Sir John A. MacDonal; lettre de Chapleau à sir John, du 2 décembre 1878.*

Le marquis de Lorne était arrivé à Halifax en fin novembre, avec sa femme la princesse Louise, fille de la reine. Il prit l'Intercolonial, et, salué au passage dans toutes les localités où le train s'arrêta, répondit en français à plusieurs adresses. À Montréal, il invita Mgr Fabre à dîner. Le gendre de la reine était un gentilhomme de belles manières, cultivé, et qui souhaitait l'harmonie. Les Canadiens français imputèrent à son aide de camp quelques maladresses commises, à leur détriment, dans les invitations et cérémonies de bienvenue.

On demandait au marquis le Lorne d'inaugurer son séjour par la destitution d'un lieutenant-gouverneur! C'est-à-dire qu'on lui demandait, en don de joyeux avènement, de fâcher sans aucun doute une partie de l'opinion canadienne-française. L'idée de cette responsabilité exceptionnelle ne souriait ni au gouverneur ni à sir John. Tous deux essayèrent de temporiser.

Mais la question restait à l'ordre du jour, Letellier se trouvait partout sur la sellette. Un vétéran, sir Francis Hincks, intervint. Jadis apôtre de la responsabilité ministérielle, puis premier ministre avec Auguste-Norbert Morin sous le régime de l'Union, et plus tard ministre des Finances d'un cabinet John-A. MacDonald, sir Francis Hincks consacrait sa retraite, à Montréal, aux études d'histoire, de droit et de finances. Il publia, dans son *Journal of Commerce*, une véritable thèse soutenant les points suivants:

1°—La destitution du lieutenant-gouverneur créerait un précédent dangereux pour la province de Québec.

2°—Le lieutenant-gouverneur a le droit de différer d'opinion avec ses ministres et de le laisser

savoir; en Angleterre, il est arrivé que le Roi éprouve la plus grande aversion pour ses conseillers.

3°—M. de Boucherville a provoqué son renvoi en présentant, sans l'autorisation du lieutenant-gouverneur, le bill du chemin de fer et les résolutions imposant de nouvelles taxes.

4°—Il serait pénible au marquis de Lorne d'inaugurer son règne par la destitution d'un lieutenant-gouverneur.

Les conservateurs répondirent que le chagrin du gouverneur est bien secondaire, auprès des intérêts d'une province, du respect des lois et de la justice.

"Changez les rôles", dit encore la *Minerve*, organe de Chapleau, "supposez M. Langevin à Québec et M. Letellier à Ottawa. Supposez que M. Langevin ait fait le coup d'Etat du 2 mars, et dites-nous combien d'heures, combien de minutes M. Letellier le laisserait à Spencer-Wood?"

Les journaux se remirent à piocher le droit constitutionnel à pleines colonnes non plus pour justifier ou blâmer le renvoi du cabinet de Boucherville, mais pour blâmer ou justifier à l'avance la destitution du lieutenant-gouverneur Letellier. Chacun dit son mot. Un curieux homme, Goldwin Smith, publia une étude sur la "Question constitutionnelle de la province de Québec". Goldwin Smith, ancien professeur à Oxford, féru des questions canadiennes et américaines, avait fini par vivre à Toronto. Libéral avancé, d'esprit brillant et parfois paradoxal, il prédisait l'annexion du Canada aux Etats-Unis au moment où les Canadiens abandonnaient cette idée. Il admit avec sir Francis Hincks que le lieutenant-gouverneur pouvait renvoyer ses ministres, en droit strict; mais

ajouta que la coutume, plus forte que la loi, le lui interdisait. Et il se plaignit que les lieutenants-gouverneurs fussent des partisans, agissant en partisans. En somme, Goldwin Smith, théoricien du libéralisme, et qui n'était pas encore formé, ou déformé, dans le cadre des partis canadiens, jugeait la question au point de vue libéral théorique, qui donnait le pas aux ministres élus par le peuple sur le lieutenant-gouverneur représentant la reine. Mais cela ne convenait guère aux libéraux de la province de Québec! L'ancien professeur d'Oxford soutenait les principes libéraux contre le parti libéral. Il est vrai qu'on tenait Goldwin Smith pour un utopiste, tout au moins pour un homme de lettres égaré dans les études politiques. Il est encore vrai que le doctrinaire libéral était alors en coquetterie avec sir John MacDonald, que les principes libéraux accommodaient si bien, à cette heure.⁽¹⁾ Mais ceci montre que, sur l'affaire Letellier, chacun avait son mot à dire.

Letellier se défendit. Il envoya (9 décembre 1878) au secrétaire d'Etat une longue réplique au mémoire de Chapleau, Church et Angers, qui lui avait été officiellement communiqué. "Les accusations portées contre moi, dit-il, sont les suivantes: 1°—Violation des principes du gouvernement responsable; 2°—Déclarations volontairement erronées." Quant au premier point, le passage suivant résumait sa défense:

"Comme représentant de la Couronne en la province de Québec, je réclame le droit d'être consulté sur toutes les questions dans lesquelles il est nécessaire que l'influence de la Couronne soit exercée... La prétention de l'honorable M. de Boucherville est que j'aurais dû lire

(1) La correspondance de sir John-A. MacDonald contient des lettres de Goldwin Smith, qui ébauchent un rapprochement.

le discours du trésorier sur le budget, dans lequel il annonçait la taxe proposée, et ma réponse est que j'aurais dû être consulté avant que ce discours eût été prononcé... J'affirme de nouveau de la façon la plus formelle, que je n'ai jamais été consulté, ni au sujet des nouvelles taxes proposées ni au sujet du bill du chemin de fer...

"L'Assemblée législative s'est fait un sujet de plainte de ce que je n'ai pas mandé un membre du parti ayant la majorité dans la Chambre, telle que constituée alors, pour lui confier le soin de former une nouvelle administration; mais en consultant les documents qui accompagnent le mémoire, on verra que j'ai prié l'honorable M. de Boucherville de nommer une personne que je pourrais appeler, et il a refusé de m'aviser à ce sujet.

"Dans ces circonstances, je prétends qu'en appelant le chef de l'opposition j'ai suivi la pratique constitutionnelle..."

Chapleau, Church et Angers rédigèrent, avec le concours de Dansereau et de Thomas White, une réplique à cette réplique.

Le marquis de Lorne répugnait décidément à inaugurer son séjour par la destitution du lieutenant-gouverneur de Québec. Sir John, prudence et ruse personnifiées, ne voulut pas, de son chef, lui imposer cette décision; mais le premier ministre se laisserait forcer la main par un vote du Parlement, à la rentrée prévue pour le 13 février. Si la Chambre des communes, sur l'initiative d'un député, non d'un ministre, réclamait la destitution, sir John pourrait, et même devrait — sa responsabilité personnelle dégagée — transmettre cette exigence au gouverneur. Il fut convenu que Mousseau prendrait cette initiative.

* * *

1879

Letellier bénéficia ainsi d'une courte trêve. Mais

la fatalité ranimait toujours quelque grande querelle. Les discussions entre l'Université Laval et l'École de Médecine de Montréal prenaient un tour acrimonieux — et public. L'École tenait à l'autonomie relative promise par l'accord du 15 décembre 1877 avec l'évêque de Montréal et avec l'Université. Mais Laval voulait réduire cette autonomie que le recteur Hamel appelait "une menace permanente contre l'Université". D'ailleurs, aux yeux de Laval, il n'existait plus d'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, mais une Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal. Le recteur de Laval prétendait régler les dates des cours, les modes d'examen, et les professeurs récusèrent là-dessus son autorité. Ils tenaient d'autant plus à leur indépendance qu'ils craignaient, après une longue lutte avec Laval, des représailles portant sur leur avancement, leurs positions mêmes. Déjà l'Université, utilisant auprès du nouveau gouvernement provincial l'influence des professeurs Flynn et Langelier, tentait de se faire verser la subvention de l'École.

L'Université accusa l'École de résister aux décrets du Saint-Siège. L'École répondit par un article publié dans *L'Abeille Médicale* de janvier 1879, et signé, au nom de leurs collègues, par le Dr E.-H. Trudel, président, et le Dr Thomas d'Odet d'Orsonnens, secrétaire. Les médecins entrèrent en polémique avec l'abbé Chandonnet, qui affectait d'appeler le Dr d'Orsonnens "l'ex-secrétaire de l'ex-École", et avec un de leurs collègues, le Dr Jean-Philippe Rottot, qui prenait le parti de Laval. On maniait les plumes comme des scalpels. L'Université songea dès lors à fonder une nouvelle école de Médecine, présidée par le Dr Rot-

tot⁽¹⁾. Les polémiques cessèrent un moment, sur l'intervention de Mgr Fabre, mais la guerre se poursuivit en sourdine, et elle devait durer longtemps. À l'exemple de l'irréductible Dr Durocher, plusieurs médecins ne serraient plus la main du "traître" Rottot.

À ce moment mourut Pierre-Alexis Tremblay (4 janvier 1879), député fédéral de Charlevoix depuis les dernières élections et directeur de *L'Éclair* de Québec. Courageux, tenace, dévoué à ses commettants, il avait joué un rôle, non pas de tout premier plan, mais assez notable tout de même. Un écrivain qui fut le bon portraitiste des hommes de ce temps, Auguste Achintre (Français devenu Canadien d'adoption après d'extraordinaires aventures de voyage) lui reconnaissait la figure d'un ascète et l'âme d'un apôtre. Frère de constitution, Tremblay n'hésitait pas à payer de sa personne, et lors du grand incendie du Saguenay, il avait lui-même frappé à la porte des riches, à Québec et à Montréal, pour solliciter des dons, des secours. Mais il bataillait aussi; tour à tour, William Price et Hector Langevin en avaient su quelque chose. Les luttes épiques de Tremblay contre Langevin avaient provoqué le fameux arrêt de la Cour Suprême sur "l'influence indue" et, dans une très large mesure, la mission de Mgr Conroy. Aux yeux des ultramontains, Tremblay s'était damné. Mais avant de mourir, il rédigea et fit publier un testament imprégné de sentiments chrétiens, et dans lequel on remarqua ce passage:

"Si, contre mon intention et les sentiments de respect et d'obéissance filiale que j'ai toujours eus pour la Sainte

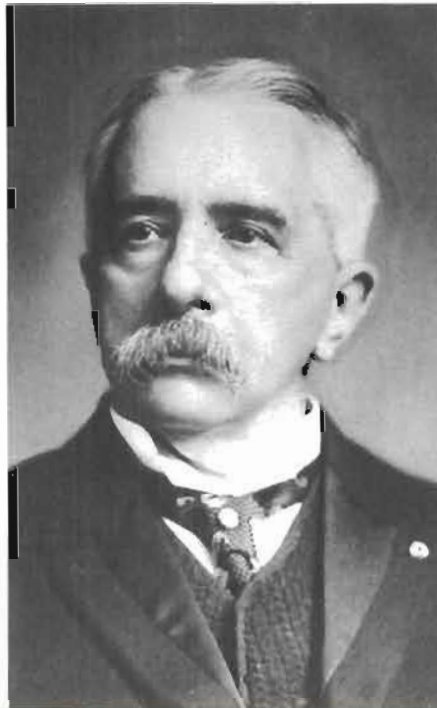
(1) *"L'Université Laval à Montréal"*, brochure de l'abbé Chandonnet, p. 40. (Vol. 334 de la collection de brochures à la bibliothèque du Parlement à Ottawa.)



*Mgr Édouard-Charles Fabre, troisième évêque de Montréal
(1827-1896)*



*Luc Letellier
de Saint-Just
(1820-1881)*



*Pierre Boucher
de la Bruère
(1837-1917)*

Eglise, ma mère, il m'était échappé, dans mes paroles ou dans mes écrits, des choses que l'on pourrait regarder comme moins favorables à l'esprit de soumission et d'amour qu'un chrétien doit avoir pour Celle qu'il considère comme la Maîtresse de la vérité et son unique organe sur la terre, je les désavoue complètement, et j'exprime hautement mon désir de les regarder comme non avenues."

Les libéraux attribuèrent cette demi rétractation à l'influence exercée, in extremis, par un confesseur. Joly, Pantaléon Pelletier, Laurier, Fabre et Isidore Thibaudeau portèrent des cordons du poêle, à l'enterrement de Tremblay.

Un autre événement important se produisit dans le journalisme. Le *National* cessa de paraître, après sept années d'existence (11 mai 1872 - 22 février 1879). L'article d'adieu, signé Laframboise et Cie, disait:

"...Tous les hommes qui, dans notre pays, se sont occupés de la publication de journaux politiques en langue française, savent qu'il est pour ainsi dire impossible de leur assurer une existence exempte de profondes perturbations sans l'aide généreuse et persistante d'amis dévoués, sans de puissantes contributions de la part du parti dont ils partagent les vues et défendent les intérêts.

"Le sort qui frappe notre feuille a d'autant moins lieu de surprendre que les sacrifices attachés à sa fondation, et au prix desquels son existence s'est prolongée jusqu'à ce jour, sont retombés presque exclusivement sur une seule personne à laquelle, vu sa position actuelle, nous ne pouvons plus consciencieusement nous adresser pour de nouveaux secours..."

Laframboise avait dépensé, depuis la fondation du journal lors du "parti national", trente mille dollars. Il gardait aussi un peu d'amertume de la concurrence que lui avait faite un moment un autre journal libéral, le *Bien Public*, de David et

Beausoleil, divisant les lecteurs et les annonceurs. La *Minerve* commenta ainsi: "MM. Laframboise finissant leur carrière avec un déficit de \$30,000, c'est plus ou moins l'histoire de tous les journaux canadiens."

La disparition du *National*, suite de la victoire conservatrice, laissait les libéraux sans organe de langue française à Montréal, ce qui était encore fâcheux pour Joly. Il est vrai qu'Honoré Beau-grand lança immédiatement la *Patrie*, avec le concours financier de Rosaire Thibaudeau et le concours littéraire d'Ernest Tremblay, ancien secrétaire de rédaction du *National*. Mais Beau-grand, démocrate avancé, voulait ressusciter les courants d'idées dont Dessaulles, Dorion, Doutre et Laflamme avaient paru les champions — au moment où ceux-ci, à l'exception peut-être de Joseph Doutre, s'assagissaient. Beau-grand venait de passer plusieurs années en Nouvelle-Angleterre, où il avait publié un journal errant: *La République*. Il s'y proclamait disciple de Papineau et incroyant résolu. D'échec en échec, il avait transporté le siège de sa *République* de ville en ville, à Saint-Louis, à Lowell, à Boston, à Fall-River. En 1877, une polémique le mit aux prises avec Ferdinand Gagnon, qui défendait les bons principes dans le *Travailleur*, de Worcester. Beau-grand y perdit son crédit en Nouvelle-Angleterre, et revint au Canada. Il ne changeait rien à ses idées, et laissait entendre, avec un petit air fanfaron, qu'il s'était affilié à la franc-maçonnerie. Beau-grand, peu robuste mais énergique, avait la franchise de ses idées. Beaucoup de libéraux, qui s'étaient tant défendus de l'alliance radicale, n'acceptèrent qu'à contre-cœur cet allié compromettant.

* * *

Les événements de la province de Québec occupèrent les débats de la session fédérale, dès le début. Trois sénateurs ultramontains, Armand, Bellerose et Trudel, reprochèrent au gouvernement MacDonald de rompre une tradition. Le cabinet fédéral avait toujours compris, jusqu'alors, un sénateur canadien-français — le dernier en date, sous le ministère Mackenzie, étant Pantaléon Pelletier, ministre de l'Agriculture. Armand, Bellerose et Trudel — chacun d'eux eût fait honneur à un portefeuille — invoquèrent deux principes: l'importance de la Chambre haute, qu'ils voulaient maintenir, et les droits des Canadiens français. Sir Georges-Etienne Cartier n'eût pas toléré la situation actuelle, affirmèrent-ils. Le plus énergique fut Bellerose, dont la persévérance avait déjà obtenu, à la session précédente, la traduction des débats du Sénat en français. L'ancien député de Laval se montra sévère pour son parti:

"Qui a soutenu à la tête des affaires de notre pays ceux qui dirigent aujourd'hui encore la barque de l'Etat? Qui a soutenu sir John-A. MacDonald à la tête de nos affaires depuis vingt ans? N'est-ce pas la province de Québec, et cependant, comment la récompense-t-il aujourd'hui?"

De bonnes paroles apaisèrent cette sédition. Mais les bonnes paroles ne suffiraient pas aux Communes, où l'affaire Letellier serait une des premières et des plus grosses questions traitées. Blanchet, ancien Orateur de l'Assemblée législative, fut élu Orateur des Communes. Puis Hector Langevin déposa devant la Chambre les documents fournis par Chapleau, Church et Angers, et la réplique de Letellier. Mousseau présenta cette motion:

"Résolu que le renvoi d'office de ses ministres par le lieutenant-gouverneur de Québec, le 2 mars 1878, était, dans les circonstances, imprudent et subversif de la po-

sition accordée aux aviseurs de la Couronne depuis la concession du principe de la responsabilité ministérielle aux colonies de l'Amérique britannique du Nord."

Ce texte reprend, fidèlement, la motion présentée par John-A. MacDonald à la session précédente. Procédé adroit, qui force la main au premier ministre — beaucoup moins décidé que n'était le chef de l'opposition. Un député ontarien, Dalton McCarthy, appuie la motion Mousseau, afin de montrer que la province de Québec ne réclame pas seule la destitution de Letellier. Tout est combiné par un état-major conservateur: Chapleau, Angers, Church, Dansereau, Thomas White, Israël Tarte, et l'entrepreneur Sénécal qui lie définitivement partie avec Chapleau et Dansereau. Les conjurés se réunissent dans une maison qu'on appelle "la maison bleue", d'après la couleur politique de ses hôtes, car c'est, sur la rue Metcalfe, une maison de briques de couleur crème. Angers, négligeant ses affaires à Québec, s'engage à ne pas quitter Ottawa sans avoir obtenu la tête de Letellier. Thomas White rédige des projets de motion. Dansereau et Tarte des projets d'articles; et Sénécal paie les rafraîchissements⁽¹⁾. L'entrepreneur, qui vient de recevoir du gouvernement fédéral un contrat pour la fourniture de boulons, traverse une période gênée, malgré cette commande et malgré une créance de \$15.000 sur l'administration provinciale. Son compte en banque est sous séquestre, à la suite d'un procès, et le gouvernement Joly retarde le paiement de sa créance. Mais Sénécal ne s'immobilise pas devant de pareils obstacles: il engage sa police d'assurance-vie, et mène la

(1) P.-B. Casgrain: *Letellier de Saint-Just et son temps*. Castor (probablement F.-X. Trudel): *Le pays, le Parti et le Grand Homme*.

Joseph Tassé: *Le 38e fauteuil*.

lutte contre Letellier. Les affidés de la "maison bleue" exercent une pression sur Langevin, chef de file des ministres canadiens-français dans le cabinet fédéral.

La motion Mousseau occupa plusieurs séances de la Chambre, car les principaux députés conservateurs de la province de Québec voulurent dire leur mot. Le 11 mars, Mousseau dépouille le dossier; il parle en français pendant cinq heures. Le gros Mousseau — cheveux couleur d'ébène, grands yeux noirs dans un visage gras, mais fin, double menton — n'est pas à proprement parler un orateur, mais ce que les Anglais appellent un debater. Il a pris l'affaire Letellier à cœur, et s'échauffe. Tous les députés l'écoutent jusqu'au bout, les Anglais s'efforçant de le bien comprendre, tant l'affaire paraît piquante — et sérieuse. Mackenzie, dans sa réplique, s'en tient au principe qu'il a posé comme premier ministre, à savoir que la province de Québec est juge des faits et gestes de son lieutenant-gouverneur. La défaite abat Mackenzie, qui n'a jamais eu beaucoup de brio. Plusieurs de ses lieutenants l'en tiennent responsable, et parlent de lui substituer Blake comme chef de l'opposition.

La discussion continue le 12. Dans les tribunes, bondées, on voit sir Alexander Galt, Angers, Chapleau, Church, et de Boucherville qui vient d'être nommé sénateur et cumule ce titre avec celui de conseiller législatif. Thomas White défend la motion Mousseau, et Huntington la combat. Laurier fait l'éloge du gouvernement Joly. Langevin soutient que Letellier a violé la constitution. Le vétéran McDougall traite cette question constitutionnelle avec l'autorité d'un homme qui a participé aux réunions et aux débats préparatoires à la Confédération. Il conseille aux députés de Québec d'y

regarder à deux fois avant d'établir un précédent nuisible à l'autonomie de leur province. À minuit, la Chambre s'ajourne. Le 13, on entend Geoffrion, du côté libéral, Landry, Ouimet et Fortin, du côté conservateur. Landry, grand collectionneur de petits papiers et coupures de journaux, rappelle ce qui s'est passé en 1874, lors du remplacement de Ouimet par de Boucherville. À cette époque, les libéraux voulaient faire appeler Joly au gouvernement de la province; un doctrinaire et chef libéral, François Langelier, a soutenu que le lieutenant-gouverneur, simple fonctionnaire, doit obéir au gouvernement fédéral, sous peine de destitution. Landry exhume les articles de François Langelier pour les retourner contre les libéraux⁽¹⁾.

L'offensive des bleus est plus vigoureuse que la défensive des rouges. Laurier est un des plus ténaces à défendre Letellier que, dans son for intérieur, il n'a pas approuvé. À quatre heures et demie, le matin du 14 mars, 136 voix contre 51 votent la motion Mousseau. Au petit jour, on sable le champagne à la maison bleue.

La partie n'est pas encore tout à fait gagnée pour les conservateurs, car le marquis de Lorne hésite à signer la destitution, et sir John ne veut pas l'y obliger. Le premier ministre cherche des attermoiments. Les conjurés de la maison bleue, exploitant leur avantage, le harcèlent. Sir John aura besoin d'unité dans son parti, pour le vote du nouveau tarif protectionniste. À contre-cœur, il prie le gouverneur général de signer la destitution.

Le gendre de la reine refuse. La responsabilité à prendre lui paraît lourde. Letellier, en somme, a obtenu l'appui de sa province, et d'autre part il

(1) En particulier l'article du 7 septembre 1874, dans *L'Événement* (cité dans notre chapitre III, Vol. I).

s'agit de créer un précédent susceptible de régler à l'avenir les rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux. Le marquis de Lorne propose une solution propre à enchanter sir John: l'envoi du dossier au Bureau Colonial de Londres.

Le premier ministre annonce cette décision aux Communes. Elle soulève, dans les rangs conservateurs, une tempête de protestations, de huées, de sifflets: une révolte contre le gouverneur et contre sir John. Les mécontents quittent leur siège pour se réunir en caucus. À la séance du soir, Aldéric Ouimet proteste d'une manière véhémement contre la conduite du gouverneur, qui foule aux pieds les droits du peuple:

"...Comme représentant du peuple, je suis humilié aujourd'hui, j'ai compris que nous n'étions rien ici. Depuis vingt-huit à trente ans, j'avais toujours cru que nous jouissions du gouvernement responsable. J'ai compris cet après-midi que je me trompais. L'homme d'Etat qui a fait cette déclaration a dû se sentir humilié lorsqu'il l'a faite. Selon moi, elle n'est autre chose qu'une renonciation au gouvernement responsable.

"...La vraie question n'est pas maintenant de savoir si le verdict de la Chambre est équitable, si M. Letellier a eu tort ou raison. La question est celle-ci: la Chambre doit-elle laisser le gouverneur général refuser l'avis des ministres qui ont la majorité, sur une question d'administration locale? Ou devons-nous protester, et dire que nous croyons au gouvernement responsable, et que nous voulons le maintenir?"

Vallée, Desjardins et Mousseau parlent dans le même sens que Ouimet. Sir John se retranche derrière le gouverneur, rejetant sur lui toute la responsabilité. Mais on ne le croit qu'à demi, et Mousseau annonce une motion de défiance contre le ministère, "qui abdique en faveur du Bureau colonial". Mousseau, le meilleur garçon du monde, s'empporte. Mousseau, Ouimet et Desjardins de-

mandent à Masson, grand ami de Desjardins, de faire cause commune avec eux, et de démissionner. Puis, au Windsor, Mousseau, Ouimet et Sénécal reçoivent leurs principaux partisans montréalais. On s'excite les uns les autres, car, au dehors du Parlement, les conservateurs ne sont pas moins montés contre le gouverneur, dont ils demandent le rappel. Dansereau, ou l'un de ses porte-parole, écrit dans la *Minerve* (4 avril) :

"Le jeune homme qui représente la Reine à Ottawa ne vaut pas mieux que le forban qui représente la Reine à Québec. Et l'Angleterre nous demande de l'affection!"

Le *Canadien*, le *Courrier du Canada*, le *Nouveau-Monde*, ne dramatisent pas moins. Au Club Cartier de Montréal, les jeunes avocats conservateurs Louis-Philippe Pelletier, Guillaume-Alphonse Nantel et Georges Duhamel — trois futurs députés — font voter des félicitations à Mousseau et des protestations contre l'attitude du gouverneur général. Le Club Cartier de Québec tient une grande séance dans le même but, avec Pierre Garneau, Israël Tarte, Guillaume Amyot, Louis-Georges Desjardins, Cyrias Pelletier, Thomas-Chase Casgrain. Le Club conservateur de Saint-Hyacinthe agit de même sous la présidence de Boucher de la Bruère.

Le marquis de Lorne et la princesse Louise, donnant un grand dîner, ont invité cinq députés français: Théodore Robitaille, Philippe Landry, Désiré Girouard, Georges-Auguste Gigault et Hilaire Hurteau. Après délibération à la maison bleue, on décide de refuser les invitations. Seul Girouard ne veut pas infliger cet affront à la fille de la Reine, et se rend au dîner de Rideau Hall. Cela lui vaut d'être invité, chez le gouverneur, les ministres et

divers personnages officiels, pendant dix-huit jours consécutifs!

Et ce sont les libéraux, les démocrates, qui s'indignent de ces manques d'égards pour le représentant et gendre de la Reine.

Le marquis de Lorne, froissé, prie MacDonald de partager la responsabilité d'une décision qu'ils ont prise ensemble. A la séance du 7 avril, MacDonald marmonne dans ce sens une déclaration réticente et entortillée. Pour satisfaire ses partisans, il s'empresse d'ajouter que son collègue l'honorable Langevin part le même soir pour Londres, afin d'y appuyer le point de vue du gouvernement et du parti conservateur, et d'obtenir la destitution de Letellier de Saint-Just. Langevin emporte un long mémoire, tandis que le marquis de Lorne en envoie un, de son côté, au secrétaire des Colonies.

Langevin partit pour Londres, accompagné et secondé par J. J. C. Abbott, ancien et futur ministre. Pour calmer l'opinion conservatrice, il fallut affirmer que les deux plénipotentiaires avaient l'ordre et la certitude morale d'aboutir. Le mémoire du gouvernement fédéral ne mettait pas seulement en cause Letellier, mais aussi Joly, qui restait au pouvoir "grâce à l'inconvenante partialité du lieutenant-gouverneur, et grâce au vote prépondérant d'un Orateur acheté avec sa connivence". Un point au moins de ce mémoire était tendancieux et faible. A l'en croire, les élections provinciales, terminées à l'avantage des libéraux, s'étaient faites sur tout autre chose que le renvoi du gouvernement de Boucherville, et ne ratifiaient pas le geste de Letellier; au contraire, les élections fédérales, heureuses pour les conservateurs, s'étaient faites sur le renvoi du cabinet de Boucherville, et condamnaient Letellier. La vérité était toute contraire.

puisque les élections provinciales, ainsi qu'il est naturel, avaient porté sur la question provinciale à l'ordre du jour: Faisons taire la voix de Spencer-Wood et écoutons la grande voix du peuple; tandis qu'aux élections fédérales s'était plutôt débattue la question économique du libre-échange ou de la protection.

Letellier, Joly et leurs amis ne voulurent pas laisser le Bureau Colonial entendre la seule voix de leurs accusateurs. On décida d'envoyer à Londres Joly en personne.

Auparavant, il fallait compléter le cabinet provincial, autant que possible en s'adjoignant une véritable force. François Langelier avait pris le portefeuille de Bachand; celui des Finances. On offrit à Mercier le poste de solliciteur général. A vrai dire, l'offre remontait au mois de mars, mais Joly et ses collègues auraient voulu que Mercier, qui n'était pas député, se fit d'abord élire dans Saint-Hyacinthe au siège de Bachand. Or Bachand n'avait obtenu que 70 voix de majorité, aux dernières élections, malgré son influence dans une ville qu'il représentait depuis la Confédération. Mercier, craignant un échec, demandait le portefeuille avant l'élection, afin de renforcer son prestige. Joly et ses collègues voulaient au contraire commencer par l'élection, car l'échec d'un ministre, dans une situation si précaire, eût compromis l'existence même du cabinet provincial. Joly présentait les choses avec franchise. Mercier, qui avait du cran, finit par accepter son offre.

Quand les conservateurs apprirent que Joly s'embarquait pour l'Angleterre, ils protestèrent qu'il n'avait rien à y faire, puisque le débat opposait le lieutenant-gouverneur Letellier et le gouvernement fédéral. Langevin, Abbott, et surtout

John-A. MacDonald, entretenaient des amitiés à Londres. Le 26 avril, le secrétaire du Bureau Colonial télégraphia que la présence de M. Joly n'était pas requise, puisqu'on n'entendait pas faire plaider la cause. Mais le premier ministre de la province était déjà parti, et en mer.

Dès son arrivée à Londres, le 5 mai, Joly se fit annoncer au ministre des Colonies, sir Michael Hincks Beach. Celui-ci donnait audience à Langevin et Abbott. Il reçut Joly le lendemain, parut l'écouter avec courtoisie, et promit de soumettre son mémoire au Conseil. Tarte prétendit, dans le *Canadien*, que le protestant Joly approchait, à Londres, des évêques protestants, membres de la Chambre des Lords, pour les bien disposer en faveur de Letellier. En fait, le premier ministre de la province de Québec dut se borner aux visites essentielles, et se hâter, car il voulait rentrer pour la session de juin et, si possible, plus tôt, afin de surveiller deux ou trois élections partielles: la majorité dépendait d'un siège gagné ou perdu.

A ce moment, Letellier de Saint-Just était si malade qu'on lui administra les derniers sacrements. Le marquis de Lorne et la princesse Louise visitèrent Montréal et Québec, où les deux partis, dans une trêve tacite, les accueillirent bien. À Montréal, le gouverneur annonça que la Reine accordait six décorations de Saint-Michel et Saint-Georges. Une seule honorait un Canadien français, sir Narcisse Belleau. C'était peu, et l'on murmura. Le marquis de Lorne le sut: en compensation, à Québec, dans sa réponse à l'adresse du maire, il couvrit de fleurs la langue française, l'histoire de France, les traditions françaises de la province de Québec. Letellier, à peine remis, donna un dîner officiel en l'honneur du couple vice-royal. D'après le *Canadien*, plusieurs invités refusèrent de

mettre les pieds à Spencer-Wood "devenu une sentine de prostitution et de corruption officielles, depuis que son toit, naguère exempt de souillures, abrite l'incarnation vivante de l'immoralité et du cynisme politiques". Le *Canadien* ne publiait pas les noms des invités récalcitrants. Qui ce fut, il n'importe; il n'y eut pas d'éclat.

Mercier entamait sa campagne. La présentation des candidats était fixée au 27 mai et l'élection au 3 juin. Le nouveau ministre fut soutenu par *L'Union*, rédigée par son ancien adversaire devenu son ami, Raphaël Fontaine, et combattu par le *Courrier*, de son ancien ami devenu son adversaire, de la Bruère. A Mercier l'on opposait le cultivateur Casavant. Le clou de la campagne fut un grand tournoi oratoire où s'affrontèrent, outre les candidats, Chapleau, Tarte et Loranger d'une part, Laurier, Marchand, les deux Langelier et le poète Fréchette d'autre part. Une fois encore, dans la lumière ténue d'une belle journée tiède, les maraîchers de la région maskoutaine virent, sur la même estrade, en chapeau de soie et redingote, les trois plus grands orateurs — Chapleau, Mercier et Laurier — le plus grand poète — Fréchette — et l'homme le plus intelligent — Israël Tarte — du Canada français, se saluer, se contredire, se fâcher, se défier, se déchaîner. C'était bien écrasant pour un brave planteur de betteraves — car telle était la spécialité de Casavant — et il fut battu.

Mercier l'emporta par 304 voix, ce qui représentait, pour le gouvernement Joly, un progrès sensible depuis la dernière élection de Bachand.

Puis, coup sur coup, deux des dernières élections provinciales furent invalidées pour "corruption", celle de Chambly et celle de Rouville. Les deux comtés avaient élu des conservateurs, à une

faible majorité. Joly, aussitôt rentré d'Angleterre, se lança dans ces deux campagnes électorales. Dans Chambly, il soutint le candidat Préfontaine, avec François Langelier, Marchand et Fréchette. Chapleau soutint le Dr Martel, avec Mousseau et Cornélius. Préfontaine reprit le comté par 61 voix de majorité. Dans Rouville, où les mêmes orateurs s'opposèrent, le libéral Boutbillier fut élu. Il est vrai qu'à la veille de la session, l'élection de Verchères, c'est-à-dire cette fois l'élection d'un libéral, fut annulée à son tour. Et J.-B. Brousseau, l'élu détrôné, ne l'avait emporté que par trois voix. Mais quand on retourna aux urnes, un mois après l'ouverture de la session, c'est encore un libéral, Achille Larose, qui triompha. Ces élections partielles se firent sur l'affaire Letellier et sur la gestion du gouvernement Joly — qui se cramponnait depuis quinze mois avec une sorte d'héroïsme. Elles apportaient donc à ce gouvernement un gros réconfort moral; et elles portaient à trois, puis à quatre voix sa toute petite majorité.

La session provinciale — la deuxième de l'administration Joly — s'ouvrit le 19 juin. Le Bureau Colonial n'avait pas encore fait connaître sa décision. Letellier prononça le discours du Trône.

La plus importante des mesures annoncées concernait le chemin de fer de la Rive Nord. Un arrêté ministériel du 11 mai avait chargé l'ingénieur Walter Shanley de faire enquête et rapport sur la situation des chemins de fer dans la province. Puis, devant les difficultés d'une exploitation directe, on forma le projet d'affermir à un syndicat le chemin de fer de la Rive Nord, ou "Québec, Montréal, Ottawa et Occidental". C'est cette mesure qu'annonça le discours du Trône.

Chapleau, le brillant avocat d'assises, mué en

procureur, fit le procès des ministres. Robertson, et surtout Church, qui alignait avec aisance des colonnes de chiffres, le secondèrent pour la partie financière. François Langelier eut la vie dure.

Le ministère subit son premier assaut sur les initiatives qu'il avait prises sans consulter la Législature. Depuis la dernière session, le gouvernement avait inauguré quelques grands travaux publics, entre autres la "loop-line", ou chemin de fer de ceinture des Trois-Rivières, et le pont de Hull.

La loi exigeait que le terminus du chemin de fer des Piles fût dans la ville des Trois-Rivières. Cette clause n'étant pas remplie, la ville refusait de payer sa souscription de cent mille dollars. Le gouvernement entra en négociations avec la municipalité, et l'on convint de remplacer le terminus par un chemin de fer de ceinture. Les entrepreneurs et les électeurs trifluviens seraient contents; mais, au point de vue de l'intérêt général, on ne pouvait dire que la "loop-line" s'imposait. Le gouvernement avait aussi entrepris la construction d'un pont sur la rivière Ottawa, près de Hull, pour relier les voies ferrées de la province à celles de l'Ontario; le pont de Hull devait coûter \$250,000.

Dans les deux cas, les ministres avaient engagé les travaux avant de faire voter le principe et les crédits par la Législature. Ce sont des entorses à la constitution! s'écria Chapleau. Comment! les libéraux ont reproché à M. de Boucherville de ne pas consulter le lieutenant-gouverneur; hissés au pouvoir, ils ne consultent même pas les Chambres! Church approuva Chapleau, et ajouta un argument: Le pont de Hull est si mal placé que la ville d'Ottawa en profitera seule, de sorte que notre province paiera pour une autre. Loranger, Tarte, Beaubien, Taillon, Wurtele, appuyèrent. Cha-

pleau présenta cet amendement, secondé par Church:

"Que le privilège incontestable de l'Assemblée des représentants du peuple est le contrôle qu'elle doit exercer sur la destination et l'emploi des deniers publics; que l'appropriation de ces deniers par l'exécutif sans l'assentiment préalable des Chambres est inconstitutionnel et viole ces privilèges et les droits du peuple; que cette Chambre voit avec alarme qu'au mépris de cette sauvegarde salutaire, des travaux non autorisés ont été entrepris, et des sommes considérables ont été appropriées par l'exécutif depuis la dernière session sans avoir au préalable obtenu le consentement des Chambres."

L'amendement fut repoussé par 31 voix contre 28.

Alors, Tarte, qui commençait sa carrière de grand dénicheur de scandales, porta contre le gouvernement Joly, à la Chambre et dans son journal, diverses accusations graves: majorations de factures, adjudications frauduleuses, pots-de-vin, cessions de propriétés, pour une bouchée de pain, à des amis personnels et à des amis politiques. Hammond Gowen, beau-frère de Joly, aurait acheté pour \$5,000 une hypothèque de \$17,000 détenue par la Province sur la ferme de Notre-Dame-des-Ânges, près de Québec. Rien ne devait surprendre, d'après Tarte, de la part d'un gouvernement qui avait acheté la voix de l'Orateur Turcotte. On nomma un comité d'enquête.

Quant aux votes donnés en Chambre, ils laissaient au gouvernement sa majorité de trois voix en moyenne. A la fougue de Chapleau répondait l'énergie de Mercier. Les conservateurs se retournaient vers le Conseil législatif, appelé par la *Minerve* "le boulevard de nos libertés".

Peut-être Langevin avait-il reçu à Londres quel-

que assurance: le bruit courut que la décision du Bureau Colonial serait favorable à la requête du gouvernement fédéral. Joly, qui ne manquait pas d'habileté manoeuvrière, essaya d'une nouvelle parade. Au début de juillet, il soumit à l'Assemblée législative des résolutions blâmant la démarche du gouvernement fédéral à Londres, au nom de l'autonomie provinciale. Il s'appuyait sur la volonté populaire exprimée par les élections de Saint-Hyacinthe, Chambly et Rouville, et terminait ses résolutions en remerciant le gouverneur général d'avoir sauvegardé les droits de la province.

Pendant la campagne électorale consécutive au "Coup d'Etat", Chapleau avait invoqué le principe de la souveraineté populaire. À son tour Joly, présentant ses résolutions contre l'ingérence fédérale, invoqua de hauts principes:

"En vertu de la constitution, nous jouissons de l'autonomie, du droit de nous gouverner nous-mêmes; et dans la sphère de nos attributions nous ne sommes, comme gouvernement, inférieurs à aucun gouvernement. La province de Québec traverse en ce moment une crise qui met son autonomie en danger. La tentative que l'on a faite pour obtenir la destitution du lieutenant-gouverneur constitue un danger pour notre indépendance provinciale. Mes honorables amis de la gauche considèrent le lieutenant-gouverneur comme un simple serviteur du pouvoir fédéral. Je suis d'un avis contraire..."

Et Joly, admettant que le parti au pouvoir à Ottawa désigne un ami politique comme lieutenant-gouverneur, soutint que celui-ci, une fois nommé, représente un principe, le principe monarchique, soustrait aux caprices de l'opinion et indépendant du pouvoir fédéral. Le gouverneur général seul peut le destituer; le gouvernement ni le Parlement d'Ottawa n'en ont le droit.

En acceptant cette immixtion, dit Joly, le Parle-

ment, le gouvernement, le lieutenant-gouverneur même de la Province, ne pourraient plus rien faire sans l'accord ou la permission du pouvoir fédéral:

"Si le lieutenant-gouverneur doit être déplacé chaque fois qu'un vote de parti le demandera, alors c'en est fait de l'autonomie provinciale.

"Est-ce que la province de Québec doit se soumettre à la décision de la Chambre des Communes? Non, et pour ma part, je réclame l'indépendance de la province... Les gouvernements locaux sont inutiles, si les caprices du pouvoir fédéral doivent être suivis dans l'administration locale, si le lieutenant-gouverneur est à la merci de la majorité dans la Chambre des Communes et dans le Sénat, si le lieutenant-gouverneur doit non pas faire ce qu'il croit être dans l'intérêt de la province, mais suivre les désirs du pouvoir fédéral.

"La destitution du lieutenant-gouverneur de cette province introduirait dans ce pays le système américain: Aux vainqueurs les dépouilles. Car le nouveau lieutenant-gouverneur pourrait s'attendre à être démis si la majorité change dans la Chambre des Communes. Jusqu'ici la tentative n'a pas réussi grâce à la sagesse et à la fermeté du marquis de Lorne, et c'est à lui que nous devons de conserver notre indépendance.

"Le but des résolutions est de protester contre l'empiètement fait sur nos droits, et de revendiquer l'autonomie et l'indépendance auxquelles nous avons droit en vertu de la constitution."⁽¹⁾

Joly fut soutenu par Mercier et par Charles Langelier, et combattu par Chapleau — qui s'étonna d'entendre invoquer l'indépendance et l'autonomie "après le Coup d'Etat du 2 mars qui a renversé le piédestal du gouvernement responsable en cette province". Chapleau contesta la thèse d'après laquelle le lieutenant-gouverneur deviendrait indé-

(1) *Débats de la Législature de Québec, publiés par Alphonse Desjardins, 1879.*

pendant du pouvoir qui l'a nommé, car, dit-il, le pouvoir de nommer entraîne celui de révoquer. Et il opposa aux onze paragraphes des résolutions Joly onze amendements, dont chacun contredisait le paragraphe correspondant. Chapleau attaquait les résolutions avec la véhémence qui faisait de lui un véritable orateur populaire, un tribun; Mercier mit à le réfuter une vigoureuse logique. Le chef de l'opposition était plus rhéteur; le solliciteur général plus sincère; tous deux possédaient une éloquence large, sonnante bien, avec de grands coups d'aile; ils avaient même âge, même carrure; la différence et l'égalité de leurs dons étaient éclatantes.

Mercier condamnait l'intervention fédérale dans l'affaire Letellier:

"1. Parce qu'elle est contraire à l'esprit de la constitution.

"2. Parce qu'elle est de nature à briser l'autonomie de notre province.

"3. Parce qu'elle constitue une injure pour tous les habitants de cette province."

Joly avait déjà invoqué l'autonomie provinciale. Mercier insista, car il y tenait par-dessus tout: l'ingérence fédérale dans l'affaire Letellier menace cette autonomie sacrée. Il s'étendit sur la ratification populaire du geste de Letellier, manifestée par les récentes élections. Mais il ne pouvait pas ne pas donner à son discours le caractère d'une joute avec Chapleau:

"Je n'ai pas à faire ici de déclamation plus ou moins échevelée, comme celle que nous avons eue tout à l'heure... L'honorable député a été gâté par le peuple, qui l'a conduit tout jeune au timon des affaires, qui l'a porté sur le grand bouclier de la popularité, et lui a donné cette position que ses talents lui méritaient; et

depuis, enivré par le succès, mon honorable ami a cru que le peuple ne pouvait se passer de lui. C'est là qu'il a eu tort; c'est là qu'il a cessé d'être raisonnable. Parce qu'on est ministre un jour, ce n'est pas une raison pour espérer l'être toute sa vie..."

D'autres discours des deux partis alternèrent: Lynch pour les bleus et David Ross pour les rouges; Loranger et Racicot; Wurtele et Charles Langelier. Les résolutions furent adoptées par 33 voix contre 30.

L'élection de Larose à Verchères n'avait pas encore eu lieu; elle apporta une voix de renfort au ministère.

Là-dessus arriva la réponse du Secrétaire Colonial. Le gouvernement de Sa Majesté ne se reconnaissait pas le pouvoir de démettre le lieutenant-gouverneur de Québec. L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord confère ce pouvoir au gouverneur général; et le gouverneur général lui-même est, en règle générale, "tenu de suivre l'avis bien arrêté de ses ministres, responsables de la paix et de la bonne administration du pays devant le Parlement". En fin de compte, la décision revient donc au gouvernement fédéral. Il s'agit, certes, d'une mesure grave. Le gouvernement de Londres, dans une pensée de conciliation, conseille un nouvel examen de l'affaire. Si le gouvernement canadien persiste dans sa décision, le marquis de Lorne n'a qu'à la sanctionner. Ainsi le "Coup d'Etat" de la province de Québec entraînait cette conséquence importante de faire préciser l'autonomie du gouvernement fédéral par rapport au gouvernement impérial.

Autonomie embarrassante, à cette heure, pour sir John. Le lieutenant-gouverneur Cauchon, du Manitoba, est à son tour en conflit avec le cabinet

de sa province. Cauchon a réussi au Manitoba, où tout le monde l'estime. Mais il n'a pas renié sa province et sa 'nationalité' d'origine. Il refuse énergiquement — et courageusement — sa sanction à la loi votée sur l'initiative du procureur général David M. Walker, et qui supprime le caractère officiel de la langue française au Manitoba. Si la législature manitobaine insiste, faudra-t-il destituer Cauchon après Letellier? Sir John aimerait étouffer ces deux affaires.

Mais les conjurés de la maison bleue ne relâchent pas leur surveillance. En l'absence de Church, Chapleau et Tarte, retenus à Québec par la session, Angers, Dansereau, White et Sénécal stimulent le zèle de leurs amis d'Ottawa: Mousseau, Ouimet, etc. On agit sur Langevin, Masson et Baby. Le 21 juillet, sir John-A. MacDonald informe le marquis de Lorne que le gouvernement fédéral persiste à demander la destitution de M. Letellier. Les ministres sont unanimes. Deux ministres, absents, sir Charles Tupper et sir Leonard Tilley, manquaient au Conseil, mais on a toute raison de croire qu'eux non plus n'ont pas changé d'avis. (P.-B. Casgrain, dans sa biographie de Letellier, dit qu'avant leur départ Tupper et Tilley s'étaient prononcés pour la destitution quel que fût l'avis du cabinet de Londres, quelles que fussent les instructions du Bureau Colonial. P.-B. Casgrain, alors député, a suivi de près ces événements.)

Le marquis de Lorne insiste encore pour que la rédaction de l'arrêté ministériel ne permette nulle méprise, et fixe la responsabilité sur le cabinet fédéral, non sur le gouverneur.

Le 25 juillet 1879, par convoi spécial, sir John, Langevin, Pope et Bowell arrivent à Québec. Le député de Bonaventure, Théodore Robitaille, les

accompagne et, seul du groupe, n'arbore pas un visage funèbre. Les ministres se constituent en Conseil Privé, et passent deux décrets. l'un destituant Letellier de Saint-Just, l'autre le remplaçant par Théodore Robitaille.

Dans l'après-midi, le message est apporté à Letellier. Le soir, Joly, très ému, annonce la nouvelle à la Chambre, qui s'ajourne aussitôt. Les députés libéraux vont en corps à Spencer-Wood saluer Letellier. En ville, l'excitation est grande. Le Club conservateur de Saint-Roch acclame les noms de Chapleau, de Church, Angers, Langevin, Mousseau et Ouimet, principaux artisans de cette victoire. Chez les libéraux, au contraire, règne, selon les tempéraments, la consternation ou la rage. On a peine à calmer les plus excités, qui veulent faire un mauvais parti à sir John. Celui-ci s'embarque le surlendemain, 27 juillet, pour l'Europe. Les conservateurs l'accompagnent au bateau; mais des libéraux poussent des cris hostiles; pour les couvrir, Taillon, qui tire vanité de sa belle voix de baryton, entonne le *God Save the Queen*, que la foule reprend avec lui.

Les libéraux organisent pour le 2 août, sur l'Esplanade de Québec, une grande démonstration en l'honneur de Letellier. Laurier et Huntington y viennent. On présente une adresse à Letellier qui, toujours malade, mais très énergique, harangue la foule: "Si c'était à refaire", s'écrie-t-il, "je ferais exactement ce que j'ai fait. Je renverrais même le gouvernement de Boucherville plus vite."

* * *

La carrière du gouvernement Joly était décidément mouvementée. En Chambre, il lui fallait louver pour garder sa marge de trois ou quatre voix

en dépit des efforts de Chapleau. François Langelier, le trésorier de la Province qui était aussi professeur à Laval, offrit un subside de \$300 à l'École de Médecine de Montréal, à condition qu'elle reprît et complétât son affiliation à l'Université. Le ministre abordait une question brûlante, car l'École de Médecine et l'Université Laval avaient formellement rompu, au mois de juin. Le concile provincial s'étant récusé, le Dr d'Orsonnens avait communiqué à Rome, en un mémoire officiel, les griefs de l'École contre l'Université. Deux députés de Montréal, Taillon et Beaubien, protestèrent contre la condition proposée par Langelier. Puis le gouvernement Joly dut abandonner deux des mesures principales annoncées par le discours du Trône: la location du chemin de fer de la Rive Nord et l'augmentation du subside au chemin de fer du Lac-Saint-Jean.

L'affermage du chemin de fer avait des partisans parmi les conservateurs, mais aussi des adversaires parmi les libéraux, et même, en la personne d'Alexandre Chauveau, au moins un adversaire parmi les ministres⁽¹⁾. Les stratèges de la Chambre pointaient et repointaient leurs listes sans deviner, à quelques voix près, de quel côté se porterait la majorité. Joly appréhendait un échec sur cette question importante. Il craignait encore de prêter le flanc aux critiques, car le syndicat, bénéficiaire éventuel du contrat, comprenait des libéraux notoires, entre autres Rosaire Thibaudeau — et Tarte aiguisait sa plume. Bref, on abandonna le projet.

L'Événement souligna sans charité cet indice de faiblesse. Fabre conseillait à Joly d'être hardi, au risque de tomber d'une manière brave et digne.

(1) *Lettre de Chauveau au Witness, après sa démission du ministère, en septembre 1879.*

A vrai dire, Fabre, poursuivant son évolution, saisissait l'occasion de blâmer le gouvernement libéral; il esquissa contre lui une campagne.

Toutes les mesures du gouvernement étaient combattues par Chapleau et défendues avec autant d'énergie par Mercier, l'homme fort du ministère. Le 5 août se produisit un incident. François Langelier répondait aux critiques de Robertson contre son budget. Chapleau intervint, avec des paroles très vives pour Langelier, le mentor des libéraux québécois. Mercier, Marchand, et à leur suite tous les libéraux, protestèrent. Une tempête de cris se prolongea dix minutes. Chapleau eût bien retiré les paroles blessantes, mais Joly, énervé, voulut davantage. Il pria la Chambre de censurer le chef de l'opposition, par le truchement de l'Orateur. La Chambre s'y refusa, par 27 voix contre 25. Loranger réclama la démission du ministère, en minorité de deux voix. Et peut-être le ministère se fût-il démis, sans l'énergie de Mercier. Le solliciteur général devança son chef. D'un ton ferme, il déclara que le vote, pris sur un incident particulier, non sur une question de gouvernement, n'entraînait pas la démission du ministère. Un vote de défiance, proposé par Chapleau, sur la politique ferroviaire, recueillit 28 voix contre 31: le gouvernement retrouvait ses trois voix de majorité.

Il arrivait cependant que ces trois voix fussent réduites à deux par l'abstention de quelque député libéral. A la séance du 12 août, Racicot vote encore avec le gouvernement, mais souhaite une conférence des deux partis pour empêcher la banqueroute; et ce cri d'alarme d'un député ministériel fait sensation. Le 19, Chapleau, Taillon, Beaubien, Mathieu, attaquent de nouveau la politique ferroviaire. Le gouvernement, dit Chapleau, n'aura jamais assez d'argent pour couvrir les dépenses pré-

vues: construction de ponts, de gares, de voies ferrées, achèvement des travaux en cours, règlement des créances des entrepreneurs Duncan MacDonald et Thomas McGreevy. Le gouvernement prétend payer plus de deux millions, et il n'en trouvera pas le tiers, peut-être pas même le quart. Ce jour-là, c'est le libéral Shehyn qui s'abstient, et Joly n'a que deux voix de majorité. Flynn commence aussi de manœuvrer dans le même sens que Racicot, et *L'Événement*, qui est encore, en théorie du moins, un journal libéral, les appuie.

Aux séances suivantes, des députés ruraux: Magnan (Montcalm), Deschênes (Témiscouata) et Saint-Cyr (Champlain), attaquent avec autant d'ardeur la politique de colonisation. Le 22 août, le comité d'enquête sur l'affaire Gowen blâme la cession de la créance provinciale sur la ferme de Notre-Dame-des-Anges. Ce blâme est voté par Irvine, Flynn, Lynch et Shehyn, c'est-à-dire par les libéraux du comité, tandis que les conservateurs Loranger et Taillon et le libéral Racicot eussent souhaité une motion plus sévère. Un ministre, Chauveau, ne répond plus aux interpellations; Joly, Marchand, Langelier, et surtout Mercier, se battent pied à pied. Chaque jour, c'est un nouvel assaut, repoussé par deux voix, trois au plus. Chapleau conduit l'offensive; Mercier couvre la retraite.

Là-dessus, le Conseil législatif — où siège de Boucherville — entre en lice. Le 27 août, sur la proposition de J.-J. Ross, le Conseil ajourne le vote des subsides, en spécifiant que c'est une représaille contre le gouvernement Joly. Louis Archambault, ancien ministre conservateur, se constitue porte-parole des libéraux contre la résolution Ross. Celle-ci n'en est pas moins adoptée par 15 voix (Jean-Louis Beaudry, de Boucherville, Dionne,

Dostaler, Gaudet, Gingras, Hearn, de La Bruère, Laviolette, Félix-Hyacinthe Lemaire, de Léry, Prudhomme, J.-J. Ross, Roy et Savage) contre 7 (Archambault, Bryson, Proulx, Rémillard, Starnes, Webb et Wood). La résolution Ross se termine ainsi:

"Ce Conseil, tout en se déclarant disposé à accorder à Sa Majesté les subsides nécessaires au service public, croit de son devoir de retarder l'adoption du bill des subsides jusqu'à ce qu'il ait plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de choisir des aviseurs disposés à sauvegarder sa dignité par l'accomplissement des promesses faites en son nom, à respecter l'esprit de la constitution et les droits de la province de Québec en n'encourant pas des dépenses aussi considérables sans l'autorisation des Chambres, à maintenir l'éclat et l'autorité de nos institutions en n'intervenant pas dans l'application et l'exécution de la loi, et qui puissent, en même temps, faire prévaloir leurs vues dans la législature, et justifier ce Conseil de leur confier l'administration des deniers publics."

C'était la révolte de la Chambre haute contre le gouvernement Joly. Au dehors du Parlement, un autre journal ministériel, le *Journal de Québec*, faisait, comme *L'Événement*, machine en arrière:

"La faiblesse du gouvernement existe aux yeux de ses adhérents comme aux yeux de ses adversaires, et chacun se demande où nous allons... Ne faut-il pas sortir de ce remous, où la barque, tournant de plus en plus, finira par s'engloutir?"

Et le *Journal de Québec* de préconiser une coalition. Contre le *Canadien*, le *Courrier du Canada*, la *Minerve*, le *Nouveau-Monde*, et l'on peut ajouter *L'Événement*, le cabinet Joly ne comptait plus, dans la grande presse de langue française, que sur *L'Éclaireur* à Québec, et la *Patrie*, peut-être plus embarrassante qu'utile, à Montréal. Le Conseil législatif se dressait contre lui; et sa majorité en

Chambre oscillait, à la merci d'un mécontent. Joly avait bien combattu, et même, pour un homme réputé naïf, bien manœuvré. Mais après dix-sept mois de vie — de survie — son ministère ne tenait plus que par la volonté de François Langelier et d'Honoré Mercier.

Le Conseil législatif communiqua son vote au lieutenant-gouverneur Robitaille. Celui-ci, installé à Spencer-Wood depuis un mois à peine, répondit à la résolution du Conseil par un message ainsi terminé:

"Le lieutenant-gouverneur regrette qu'une divergence d'opinion se soit élevée entre le Conseil législatif et l'Assemblée, et il espère que ses aviseurs constitutionnels trouveront le moyen de rétablir l'harmonie entre les deux branches de la Législature."

À la Chambre, Chapleau profita du vote du Conseil pour proposer cette résolution:

"Que l'état d'incertitude et d'agitation dans lequel se trouve cette province, et le conflit qui est survenu entre les deux branches de la Législature, requièrent la formation d'une administration forte."

"La vingt-deuxième motion de non-confiance proposée depuis le début de la session par M. Chapleau!" s'écria Joly, grossissant d'ailleurs le chiffre. La motion fut repoussée par 24 voix contre 21, Racicot s'étant abstenu. À son tour, Joly prit l'offensive. Il fit proposer par Ernest Gagnon, député de Kamouraska, rude mais dévoué, une résolution résumée par un de ses paragraphes:

"Que, d'après les principes de la constitution britannique, tels qu'ils sont compris et pratiqués depuis longtemps, le sort d'une administration dépend non de la Chambre haute mais de la branche élective du Parlement; que cette Chambre verrait avec regret l'emploi

des subsides qu'elle a votés confié à des aviseurs en lesquels cette Chambre n'aurait pas confiance."

La résolution Gagnon fut adoptée par 24 voix contre 21!

Alors Joly joua le tout pour le tout. Il conçut le projet de soulever l'opinion contre le Conseil législatif. On organiserait une campagne d'assemblées. Il fallait d'abord ajourner la Chambre. Joly proposa l'ajournement, le 2 septembre. Wurtele protesta. Racicot s'abstint. Coup de théâtre: un autre libéral, Paquet, député de Lévis, vote contre, avec l'opposition. L'ajournement au 28 octobre est voté par 25 voix contre 23. Chapleau prédit que la majorité du gouvernement, réduite à deux voix, sera bien plus réduite encore le 28 octobre. Les députés conservateurs tiennent un "caucus", où Paquet est admis.

Le lendemain, 3 septembre, Starnes annonce au Conseil législatif que la Chambre s'est ajournée la veille. Il ajoute: "Le gouvernement espère que cela rétablira l'harmonie si nécessaire dans les circonstances actuelles."

De Boucherville (très digne): L'honorable président du Conseil peut-il nous dire comment le gouvernement espère rétablir cette harmonie par l'ajournement?

Starnes (légèrement cynique): Je ne puis pas dire quels sont les moyens que mes honorables collègues du gouvernement ont l'intention de prendre pour rétablir l'harmonie.

J.-J. Ross fait alors voter une protestation contre l'ajournement de la Chambre:

"Nous avons appris avec regret que le gouvernement a induit l'Assemblée législative à s'ajourner, pour un

espace de temps très considérable, sans avoir obtenu les moyens nécessaires pour administrer légalement et constitutionnellement les affaires publiques, sans avoir pris des mesures pour compléter la législation passée par les deux Chambres, sans avoir donné effet aux désirs exprimés par Son Honneur le lieutenant-gouverneur."

Les libéraux entreprirent une campagne contre le Conseil législatif — qui continua de siéger jusqu'à la fin du mois. Ils contestèrent à la Chambre non électorale le droit de refuser les subsides. Jamais, en Angleterre, la Chambre des lords n'a rejeté un bill des subsides en entier. "C'est", répliqua la *Minerve*, "parce que les gouvernements anglais ont toujours eu tellement le sens de l'honneur qu'ils ont abandonné l'arène avant de pousser les gens à cette extrémité." On discuta ce point de casuistique parlementaire. L'Australie offrait seule un précédent, datant de 1867: le rejet du bill des subsides par le Conseil législatif de Victoria avait alors entraîné une longue crise.

Les libéraux tinrent des assemblées. Joly, Langelier, Mercier et Marchand parcoururent les comtés de la rive sud, faisant voter des résolutions contre le Conseil législatif. Le 12 septembre, ils organisèrent une manifestation en l'honneur de Letellier à Montréal, où il était l'hôte de Huntington, rue Dorchester. Letellier partit ensuite pour Toronto, où il fut l'hôte de George Brown. Il devait poursuivre une tournée en Ontario, à l'invitation des clubs réformistes de cette province, mais sa santé définitivement compromise le força d'y renoncer.

Chapleau use d'une tactique bien différente. Il approche les députés libéraux qui se sont peu ou prou détachés du gouvernement aux dernières séances. Puis il communique à Dansereau le résultat de ses sondages.

C'est un curieux homme que le journaliste Arthur Dansereau, expert ès-combinaisons politiques, ami et conseiller de Chapleau. Curieux et, à tout prendre, sympathique. On lui a beaucoup reproché l'affaire des Tanneries, et il est vrai qu'à certains égards il ne s'empêtre point de scrupules. Mais il pratique sa religion et respecte sincèrement les prêtres. Il aime la bonne chère, mais il n'est pas coureur comme son ami Chapleau. L'animosité des ultramontains à son égard n'est pas entièrement justifiée. Dansereau a des vertus. C'est un épicurien, au sens exact et assez élégant de ce mot. Il a placé dans son bureau un buste de Balzac, acheté sur les quais de Paris.—“Tiens”, disent les visiteurs, “vous avez votre buste; il est très ressemblant; quel est l'artiste?” Arthur Dansereau, portrait vivant de Balzac, se penche sur l'annuaire parlementaire comme un chimiste sur sa cornue. Toutes les demi-heures, il absorbe, d'une lampée, un petit verre de cognac. Dansereau établit un projet de ministère Chapleau. Il y faut deux représentants de la minorité anglaise. Deux “partisans de la politique de conciliation” (c'est une façon élégante de désigner les transfuges libéraux), car aucun d'eux ne consent à entrer seul dans un cabinet conservateur. Il ne reste donc que le portefeuille du premier ministre et un autre. Cet autre ne peut être pris dans le district de Québec, qui aurait trois ministres contre Montréal un seul... Un Tel... Un Tel... Et voilà. Balzac griffonne un mot pour Adolphe, et se verse coup sur coup deux petits verres de cognac.

Et Chapleau, magnifique en promesses, distribue postes et portefeuilles qu'il reste à conquérir, il est vrai, mais ce ne sera pas long. Il est lié d'amitié avec plusieurs ministres et députés de la majorité, en particulier avec Alexandre Chauveau.

Le jeune ministre est un petit homme bien élevé, doux et agréable. Le 12 septembre, le jour même de la manifestation Letellier à Montréal, il glisse discrètement sa démission, en prétextant que Flynn convoite son portefeuille et intrigue contre lui.

Chauveau, ancien conservateur, n'était passé sous la bannière de Joly qu'en 1877. Sa défection n'était pas à proprement parler celle d'un libéral. Joly offrit le portefeuille à Flynn, qui se fit prier et finit par refuser. Tout en menant ces difficiles et vaines négociations, Joly poursuivait sa campagne d'assemblées. A Saint-Roch il annonça que si, à la rentrée parlementaire, le Conseil législatif s'obstinait à refuser les subsides, le gouvernement demanderait au lieutenant-gouverneur la dissolution de la Chambre et un nouvel appel au peuple. Le premier ministre parla encore à Yamachiche, puis à Kamouraska, où Mercier, Pantaléon Pelletier, les frères Langelier, P.-B. Casgrain et Arthur Turcotte l'accompagnèrent.

Chapleau manœuvrait toujours. De temps à autre, toutefois, les conservateurs organisaient une assemblée en réplique à celles des libéraux. Frédéric Houde, député fédéral de Maskinongé, qui venait d'acheter le *Nouveau-Monde* à Alphonse Desjardins et le maintenait dans les mêmes idées, invita les chefs conservateurs provinciaux, Taillon, Loranger, etc., à prendre la parole dans son comté. Le 9 octobre, deux assemblées se tinrent à Sorel: une assemblée libérale au Palais de Justice, avec Joly, Langelier, Mercier, Marchand et Barthe; une assemblée conservatrice au marché, avec Chapleau, Loranger, Taillon, Wurtele, Vanasse, Massue, Cornellier et Champagne. Le 15 octobre, on offrit, sous la présidence de Pierre Garneau, un grand banquet à sir John A. MacDonald dans la Salle de musique de Québec. Presque tous les chefs conservateurs de la province — ceux de l'arène fédérale

et ceux de l'arène locale — se trouvaient là. Les principaux combattants de la lutte qui durait depuis dix-huit mois, depuis le "Coup d'Etat" du 2 mars 1878: Angers, Mousseau, Masson, Aldéric Ouimet, J.-J. Ross et surtout Chapleau, furent à l'honneur. John-A. MacDonald, selon son rite toujours observé dans la province de Québec, rendit hommage à la mémoire de Cartier.

Joly et ses lieutenants tinrent une assemblée à Longueuil. Loranger, Taillon, de La Bruère, Louis Tellier et Gigault répliquèrent par une assemblée tenue le même jour à Saint-Denis. A l'approche du 28 octobre, la province "bouillait".

* * *

À Montréal, les querelles politiques se doublaient de la querelle universitaire. Le recteur Hamel avait procédé à l'ouverture des cours de l'Université Laval le 1er octobre. Et puisque l'Université avait rompu avec l'Ecole de Médecine, elle ouvrit une Faculté de Médecine distincte et provisoire, avec le Dr J.-P. Rottot comme pré-doyen. Trente étudiants s'y inscrivirent. Le même jour, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, qui pouvait annoncer cent trente élèves, fit aussi sa réouverture.

Le Dr d'Odet d'Orsonnens, secrétaire de l'Ecole, se trouvait à Londres, pour solliciter une chartre. L'Ecole lui donna mission de demander au secrétaire des Colonies si l'Université Laval, à qui l'on reconnaissait le droit de *s'affilier* des écoles à Montréal, avait le droit d'en *fonder*. Le Dr d'Orsonnens ferait ensuite la même démarche à Rome.

La nouvelle faculté de l'Université Laval abais-

sa les taux d'inscription — évidemment par esprit de concurrence. L'École de Médecine et de Chirurgie, installée en face de l'Hôtel-Dieu et qui assurait depuis fort longtemps des soins gratuits à cet hôpital, obtint des Sœurs Hospitalières que l'accès des salles fût réservé à ses professeurs et étudiants. Cela conduisit la nouvelle faculté, qui se réclamait des décrets du Saint-Siège, à mener ses étudiants à l'hôpital protestant! À la Maternité des Sœurs de la Miséricorde, on offrit aux deux écoles d'alterner: elles auraient, à tour de rôle, chacune leur semaine.

Consulté sur la décision des Sœurs de la Miséricorde, l'ultramontain François-Xavier Trudel, sorte de moine laïque et sérieuse autorité dans les questions religieuses, prit parti pour l'École. Des prêtres faisaient ouvertement campagne dans le même sens. D'ailleurs, les religieuses de l'Hôtel-Dieu n'avaient pas refusé l'accès de leurs salles à la faculté de l'Université Laval sans prendre conseil auprès d'ecclésiastiques. Le sentiment montréalais se montait contre l'université de Québec; et Mgr Laflèche se retenait à grand peine d'intervenir dans une affaire qui ne concernait pas son diocèse. Mgr Fabre, moins combatif que son prédécesseur, n'osait attaquer l'Université Laval, derrière laquelle se tenait toujours Mgr Taschereau. Prié, pressé, sommé par tous de se déclarer, Mgr de Montréal avait défendu aux journaux de faire écho à cette dispute; mais les combattants publièrent des brochures⁽¹⁾. Parti pour Rome, l'évêque fut loin d'y trouver la paix: il y rencontra le Dr d'Orsonnens!

Dans l'ensemble, Montréal était hostile et Qué-

(1) Vol. 377 de la collection de brochures de la bibliothèque du Parlement à Ottawa.

bec favorable à Laval. Il existait cependant à Québec un foyer ultramontain, très méfiant à l'endroit de Laval. C'était le *Cercle Catholique*, fondé lors de la mission de Mgr Conroy, et dont les membres eussent volontiers souscrit au "Programme Catholique". Parmi ces membres figuraient le Dr J.-E. Landry, propriétaire de l'asile de Beauport (acheté à Joseph Cauchon); son fils Philippe Landry; le Dr N.-E. Dionne, qui avait remis à Mgr Conroy un mémoire confidentiel contre l'Université Laval⁽¹⁾; le libraire J.-A. Langlais; les journalistes Israël Tarte, Jules-Paul Tardivel, jeune collaborateur de Tarte au *Canadien*, Pamphile Vallée, du *Courrier du Canada*, et Eugène Rouillard, rédacteur de l'hebdomadaire *Nouvelliste*. Clément Vincelette, gérant de l'asile de Beauport pour le compte des Landry, présidait le Cercle. Et parmi les membres correspondants: les avocats Isidore-Noël Belleau et Louis-Napoléon Asselin à Lévis; les frères Alfred et Gédéon Désilets, intimes de Mgr Laflèche, aux Trois-Rivières⁽²⁾. Tous des conservateurs irréductibles.

Les ultramontains ouvrant la marche, les conservateurs étaient hostiles et les libéraux favorables à Laval. Encore une complication cependant: les ultramontains se méfiaient de Chapleau, l'ex-secrétaire provincial qui voulait créer un "Dépôt de livres" géré par des laïcs, des fonctionnaires! Et Chapleau n'approchait-il pas, entre autres libéraux à détacher de Joly, le député Flynn, professeur à Laval, et le député Paquet, qui avait appuyé de

(1) Lettre de N.-E., Dionne à Mgr Laflèche, du 22 septembre 1882; aux archives du collège Sainte-Marie à Montréal.

(2) "Constitution du Cercle Catholique de Québec" (Imprimerie de Léger Brousseau, Québec 1878). Vol. 361 de la collection de brochures de la bibliothèque du Parlement d'Ottawa.

son témoignage la plainte de Tremblay et François Langelier contre l'influence indue, lors du procès de La Malbaie!

* * *

Ainsi les disputes religieuses, universitaires et politiques s'enchevêtraient. Tout de même, la querelle purement politique, celle des conservateurs et des libéraux, celle qui dressait le Conseil législatif contre le gouvernement Joly, prenait le pas sur la querelle universitaire. A l'approche du 28 octobre. *L'Eclaireur* fut grandiloquent:

*"Le grand jour approche.
Le 27, le Conseil s'assemble.
Le 28, l'Assemblée législative se réunit.
Question de vie ou de mort!
Le 27, le Conseil va refuser les subsides.*

Le 28, les représentants du peuple se trouveront en présence d'un grand devoir.

Vont-ils faiblir?

Voilà la question qui se pose et s'impose à l'heure présente.

Nous ne sommes dans les secrets de personne.

Les enfants du peuple, réunis en Assemblée législative, vont-ils trahir le peuple?

Si un tel acte arrivait, les écrivains patriotes n'auraient plus qu'une chose à faire: emplir leur encrier avec du sang, et écrire avec une plume de fer!"

Le 28 au matin, avant l'ouverture, les conservateurs, au complet, se réunirent en caucus, au Club Cartier. Les libéraux se réunirent chez Joly, où l'on constata cinq absences, celles de Chauveau, Flynn, Paquet, Racicot et Shehyn.

On fut fixé très vite. Joly demandait à la Légis-

lative l'autorisation expresse de dépenser les subsides, sans attendre la bonne volonté du Conseil législatif. Lynch, secondé par Flynn, déposa un amendement réclamant un ministère de coalition, pour sortir de l'impasse. Fils d'un fermier irlandais, l'avocat Lynch gardait le physique de la profession paternelle: blond aux yeux clairs, bien planté sur ses jambes, la chaîne de montre en or en travers du gilet. Il appuya son amendement avec calme. Flynn, fils d'un Irlandais et d'une Canadienne française, parlant les deux langues avec une égale facilité, la tête levée, était plus fin de traits que son compatriote, et aussi plus fougueux. Joly leur répondit qu'un ministère de coalition ne résoudrait pas la difficulté, née des prétentions du Conseil législatif. A son tour, Mercier déclara que la question — la question de vie ou de mort — était de savoir qui l'emporterait, de l'Assemblée élue par le peuple ou de la Chambre haute provinciale. Et il proposa, en sous-amendement, l'envoi d'une adresse à la Reine pour demander l'abolition du Conseil législatif.

On n'eut pas à discuter le sous-amendement de Mercier. Le vote fut pris, le 29, sur l'amendement Lynch, adopté par 35 voix contre 29. Shehyn, dont les libéraux anticipaient la défection, avait voté avec les ministériels ainsi que Price; mais cinq libéraux passaient de l'autre côté de la barricade: Chauveau, Paquet, Racicot, Flynn, et Louis-Napoléon Fortin, de Montmagny.

Joly voulut retourner au peuple, ainsi qu'il l'avait annoncé à Saint-Roch. Il demanda au lieutenant-gouverneur de dissoudre la Législature et d'ordonner de nouvelles élections; le peuple se prononcerait sur l'action du Conseil législatif. Le lieutenant-gouverneur Robitaille refusa, exposant ses motifs dans une longue lettre:

«...Lorsque le lieutenant-gouverneur a reçu votre demande, ce qui l'a frappé tout d'abord, c'est que, depuis votre arrivée au pouvoir, vous avez déjà demandé à la Couronne et obtenu une dissolution. Deux dissolutions pour le même cabinet, l'exercice extraordinaire de la plus précieuse des prérogatives royales accordé deux fois à la même administration à quelques mois d'intervalle, voilà la première idée qui se soit présentée à l'esprit du lieutenant-gouverneur. Immédiatement après votre entrée en office, vous avez demandé à la Couronne de dissoudre le Parlement, et vous avez obtenu une élection générale. Vous en êtes sorti avec une majorité selon vous, avec une minorité selon vos adversaires. Mais de fait, vous n'avez pu gouverner d'abord qu'avec le seul vote de l'Orateur, puis avec une majorité variant de quatre à deux voix; et en définitive, vous venez annoncer aujourd'hui au représentant de la Couronne que vous vous trouvez, dans la Chambre issue d'élections demandées par vous, en minorité de six voix, et vous demandez une dissolution nouvelle. Est-il dans l'intérêt public que la Province traverse aussi fréquemment des élections générales? Est-il dans l'esprit de la constitution que le Parlement soit dissous aussi souvent? Le renouvellement à d'aussi courtes échéances de la représentation populaire est-il de nature à assurer la stabilité et le bon fonctionnement de nos institutions politiques?

«A toutes ces questions le lieutenant-gouverneur croit devoir répondre non. La sage autorité qui nous a octroyé la constitution dont nous jouissons a décidé que les élections générales auraient lieu tous les quatre ans, et cette période n'est pas tellement longue qu'il faille l'abrégier encore, à moins de motifs d'une gravité extraordinaire.

«Le premier ministre connaît l'ébranlement profond et prolongé que communique au corps social une élection générale, ainsi que les divisions et la démoralisation qui s'ensuivent. Outre ces considérations politiques et sociales, il y a les considérations financières...

«Pour toutes ces raisons, profondément pénétré du sentiment de sa responsabilité envers la Couronne qu'il représente, et envers le peuple de cette province, le lieutenant-gouverneur ne croit pas devoir faire de la pré-

rogative royale qui a pour objet la dissolution du Parlement l'usage que vous lui demandez."⁽¹⁾

Non seulement les libéraux n'avaient pas eu "la peau" du Conseil législatif, mais le Conseil provoquait la chute du premier gouvernement libéral de la province.

Joly n'avait plus qu'à démissionner.

Dix-huit mois plus tôt, en pareille occurrence, le lieutenant-gouverneur eût appelé Angers. Mais, dans l'intervalle, Angers avait perdu son mandat, tandis que Chapleau gagnait en autorité, en prestige. Chapleau s'imposait, malgré la méfiance des ultramontains, Robitaille le fit appeler.

Le 30 octobre, à la Législative, Joly communiqua sa correspondance avec le lieutenant-gouverneur, puis traversa la Chambre, avec tous ses amis, pour siéger à gauche de l'Orateur, sur les banquettes de l'opposition. Le 31, les banquettes ministérielles restant vides, Joly demanda si le nouveau cabinet était formé.

— Je m'empresse de satisfaire le désir légitime de l'honorable chef de l'Opposition, répondit Church. Le gouvernement est ainsi constitué:

J.-A. Chapleau, premier ministre et commissaire de l'Agriculture et des Travaux public;
J.-J. Ross, président du Conseil législatif;
J.-G. Robertson, trésorier provincial;
L.-O. Loranger, procureur général;
W.-W. Lynch, solliciteur général;
E.-J. Flynn, commissaire des Terres de la Couronne;
Théodore Paquet, secrétaire provincial.

(1) Le texte de la lettre de Joly et le texte de la lettre du lieutenant-gouverneur, lues à la séance de la Législative du 30 octobre, figurent au compte rendu des Débats.

Dès le 29 octobre, le Conseil législatif avait voté les subsides. La Chambre les vota de nouveau, et les députés se rendirent à la salle du Conseil pour la cérémonie de la prorogation. Chapleau et ses ministres entouraient le lieutenant-gouverneur.

Chapleau, ou plutôt Dansereau, avait préparé son affaire d'assez longue main pour tenir un ministère tout prêt dès l'appel du lieutenant-gouverneur. Tout de même, il y eut quelques tiraillements. Angers refusa un portefeuille⁽¹⁾; il se considérait comme au moins l'égal de son ami Chapleau, et ne voulait pas servir sous ses ordres. Il y eut encore un mécontent, et qui faillit pousser fort loin son mécontentement: Israël Tarte. Le député de Bonaventure avait mené dans son *Canadien* de vigoureux combats contre les "rouges"; il avait parcouru les comtés en faveur des candidats bleus, et soutenu Langevin contre Tremblay dans la longue affaire de l'influence indue; il avait participé aux conciliabules et aux séances d'organisation électorale; il avait suppléé les évêques, exploité les mandements, publié des brochures; il avait déniché des scandales ou des apparences de scandales, telle l'affaire Gowen, et par là contribué à ébranler le ministère Joly. Il se considérait déjà comme un vétéran des luttes conservatrices; et Chapleau le négligeait, alors que deux libéraux de la veille: Flynn et Paquet, entraient dans le ministère! Tarte se plaignit qu'on fit la part trop belle aux néophytes, et il esquaissa une campagne contre Paquet qui devait, nouveau ministre, se soumettre à la réélection dans le comté de Lévis.

Chapleau fournit à Tarte l'explication de son ministère: Il fallait deux représentants de la mino-

1. *La Minerve, journal officieux du parti conservateur*, 3 novembre 1879.

rité anglaise, deux "partisans de la politique de conciliation"... Tarte payait aussi la violente sortie faite contre Chapleau lorsque celui-ci avait rendu la branche d'olivier à Laurier, le 20 août 1877, à Saint-Lin.

L'habile Dansereau versa du baume sur la plaie qu'il infligeait à Israël Tarte. Un éditorial de la *Minerve* louangea le député de Bonaventure, que ce même journal avait, deux ans plus tôt, si rudement bousculé. Tarte bougonna, puis s'apaisa et rentra dans le rang. Les ultramontains, oubliés aussi dans la distribution des portefeuilles (on pouvait tout au plus leur rattacher J.-J. Ross) firent comme lui.

À l'exception de J.-J. Ross, conseiller législatif, les nouveaux ministres devaient se soumettre à la réélection. Chapleau, dans Terrebonne, et Loranger, dans Laval, paraissaient imbattables. Le comté de Laval étant alors entièrement constitué par l'île Jésus, un bon député tenait dans sa main cette circonscription de quinze cents électeurs. Loranger ne craignait rien. Quant à Chapleau, il possédait à Sainte-Thérèse, au bord de la Rivière-aux-Chiens, une maison pompeusement appelée Château-Chapleau. Il y passait les étés, voisinant avec son ami l'abbé Antonin Nantel, le docte Supérieur du Séminaire. Chapleau disposait ainsi des influences prépondérantes dans les deux agglomérations principales — et rivales — du comté: l'abbé Nantel à Sainte-Thérèse et le curé Labelle à Saint-Jérôme. La seule opposition sérieuse pouvait venir des Prévost, la grande famille "rouge". Des lutteurs, ces trois frères Prévost: Melchior, le notaire, Wilfrid, l'avocat, et Jules, le médecin. Frustes — surtout Melchior, qui ne quitte guère son "Nord" — et rugissants. Mais Chapleau est de taille à dompter ces "lions du Nord"; il l'a

prouvé aux élections du 1er mai, après le Coup d'Etat, en écrasant son adversaire le Dr Jules. Bref, en ce mois de novembre, les libéraux laissèrent réélire par acclamation Chapleau et Loranger. Saint-Jérôme fut en fête, et le curé Labelle, dont la société de colonisation végétait, faute d'argent, frotta ses mains potelées à l'idée qu'il avait maintenant le premier ministre dans sa manche.

Restaient Robertson (Sherbrooke), Lynch (Brome), Paquet (Lévis) et Flynn (Gaspé). Les libéraux portèrent leur plus gros effort contre leurs dissidents — leurs "traîtres". Ils déshabillèrent, dans un pamphlet sans merci, "Les renégats du 29 octobre", respectivement appelés: Vendu No 1 Paquet; Vendu No 2 Chauveau; Vendu No 3 Flynn; Vendu No 4 Racicot; Vendu No 5 Fortin⁽¹⁾. Puis ils les surnommèrent "les cinq veaux", et ce sobriquet fit fortune. Les conservateurs refusèrent d'assimiler le cas des "cinq veaux" à celui de Turcotte, qu'ils avaient appelé Judas. Turcotte, passant du clan conservateur au clan libéral, avait agi par ambition; Flynn, Paquet et les autres, passant du clan libéral au clan conservateur, n'avaient pu agir que par patriotisme...

L'élection de Flynn n'aurait lieu qu'en décembre, Gaspé votant après les autres comtés, à cause de l'éloignement. C'est donc contre Paquet que les libéraux bandèrent leurs forces. Fréchette écrivit dans la *Patrie* de violentes diatribes contre son ancien compagnon de lutttes, qu'il avait soutenu et qui l'avait soutenu dans tant de bagarres à Lévis. Joly, Marchand, François Langelier, David Ross, parcoururent le comté. Chapleau vint prononcer à Lévis un grand discours destiné en principe à définir le programme de son gouvernement, mais

1. Vol. 363 de la collection de brochures à la bibliothèque du Parlement, à Ottawa.

plutôt, en pratique, à défendre Paquet. Dès l'attaque, Chapleau trouva son envolée coutumière:

"Nous avons combattu avec courage et sincérité, et nous vous apportons le drapeau enlevé à l'ennemi!"

Mais il fit appel à la conciliation, selon l'exemple de M. Paquet — qui n'abandonne aucun principe, affirma Chapleau, et n'accepte un portefeuille qu'à son corps défendant, pour servir l'intérêt public.

Quant au programme du gouvernement, il consistait en ceci:

A) Mettre de l'ordre dans les finances par les moyens suivants:

1°—Vendre le chemin de fer de la Rive Nord.

2°—Formuler certaines réclamations contre le gouvernement fédéral.

3°—Liquider le fonds d'emprunt municipal.

4°—Diminuer les dépenses.

B) Développer les ressources de la province par les moyens suivants:

1°—Encourager la fabrication du sucre de betterave.

2°—Encourager la fabrication du fromage.

3°—Encourager l'exploitation des mines de phosphate.

4°—Reviser les lois générales sur les mines.

Le système d'instruction publique avait donné d'assez bons résultats pour qu'on n'y changeât rien d'important. (Ceci pour rassurer les ultramontains).

Des majorités substantielles réélirent Robertson, Lynch et Paquet. La nouvelle politique ferroviaire était adoptée d'accord avec Robertson. Les citoyens de la Rive sud ne seraient pas taxés pour l'entretien du chemin de fer de la Rive nord, que le gouvernement allait vendre. Sherbrooke accepta d'emblée cette partie du programme ministériel; et l'ad-

versaire de Robertson y perdit son dépôt. Les libéraux laissèrent le comté de Gaspé réélire Flynn par acclamation, le 5 décembre. Né à Percé, fils d'un Irlandais et d'une Canadienne française, Flynn avait tous les atouts: il était enfant du pays, parlait les deux langues, disposait d'appuis parmi les deux races. Et puis, allez faire une campagne en Gaspésie, en hiver!

"Vous vouliez l'appel au peuple", s'écria Dansereau, dans la *Minerve*, eh bien, vous l'avez eu dans cinq comtés!" Fabre envoya de Paris à *L'Événement*, longtemps maintenu par ses soins à l'avant-garde du libéralisme, des billets applaudissant à "notre succès" et vantant Chapleau (qu'il ridiculisait au lendemain du procès Lépine). Le libéral Barthe, qui avait son franc-parler, avoua, dans sa *Gazette de Sorel*, la désorganisation du parti libéral, sans direction dans la province et surtout dans le district de Montréal. Le parti n'a pas d'argent, reconnut-il; mais au temps de Papineau, était-il nécessaire de dépenser cinq mille dollars par comté pour faire élire des réformistes, prêts à lutter contre la tyrannie du Conseil législatif?

Un jeune avocat de Saint-Jérôme, Guillaume-Alphonse Nantel, frère cadet du supérieur de Sainte-Thérèse et tout dévoué à Chapleau, présidait le Club Cartier de Montréal. Il organisa une grande fête. On y vit deux ministres du cabinet fédéral: Masson et Baby; trois ministres du cabinet provincial: Loranger, Robertson et Ross; et encore, parmi bien d'autres: Blanchet, Beaubien, Taillon, Thomas White, Aldéric Ouimet, Alphonse Desjardins, Coursol, Frédéric Houde, nouveau propriétaire du *Nouveau-Monde*, Gault, Lecavalier, Bergeron, Vanasse, Georges Duhamel, vice-président du club. Tout ce monde entourait Chapleau. Le seul chef conservateur qui pût encore paraître l'égal de

Chapleau, Auguste-Réal Angers, céda toute la place à cet heureux rival: Angers passerait sur la scène fédérale ou monterait sur le Banc.

Chapleau, premier ministre de la province, avait trente-neuf ans. Il était beau, éloquent, chevaleresque, et la chance le suivait. Il était populaire; et même, retenant les noms, les visages, le nombre d'enfants et les petites vanités de chacun, il était un virtuose de la popularité. Il avait su rallier Hector Fabre, contenir Israël Tarte, enrôler le curé Labelle dans sa propagande. Langevin le jalousait sans doute, mais sir John lui faisait des amitiés. D'ailleurs le gouvernement de la province se dégageait peu à peu de l'influence fédérale, et maintenant qu'une forte personnalité prenait les rênes, ce mouvement s'accentuerait. Quant aux libéraux, ni au fédéral, ni au provincial, ils n'avaient pu se maintenir, et l'expérience ne paraissait certes pas à la veille de recommencer.

Tel fut l'épilogue du "Coup d'Etat" du 2 mars 1878.



INDEX

A

- Abbott (John-Joseph-Caldwell), 185 à 187.
 Abeille médicale (L.), 175.
 Achintre (Auguste), 176.
 Allan (Sir Hugh) : Entrepreneur de chemins de fer, 21.
 25.
 Amiante, Débuts de l'industrie, 153.
 Amyot (Guillaume), 141, 184.
 Angers (Auguste-Réal), Solliciteur général, 13, 17, 18.—
 Procureur général, 32, 61, 62, 64, 79, 106, 121 à 130.—
 Après le "Coup d'Etat", 130 à 147, 170, 174, 179, 180, 181, 196, 197, 207, 213, 214, 219.
 Archambault (François-Xavier), 159, 161.
 Archambault (Louis), Conseiller législatif, 118, 144.—
 200, 201.
 Armand (Joseph-François), Sénateur, 179.
 Asile de Beauport, 209.
 Asselin (Louis-Napoléon), 209.
 Assemblée législative en 1875, 13.
 Autonomie des provinces, A propos de la Cour Suprême, 9. A propos du "Coup d'Etat", 139, 192.
- B
 Baby (Louis-François-Georges), Député de Joliette, 10, 163, 164.— Ministre du Revenu, 166, 196, 218.
 Bachand (Pierre), Député de Saint-Hyacinthe, 13, 27, 86, 125.— Trésorier provincial, 134, 147, 148, 152, 168.
 Baker (George-Barnard), Solliciteur général, 38, 145, 146.
 Banque Jacques-Cartier, 20.
 Banque des Marchands, 40.
 Banque de Montréal, 169.
 Banque Nationale, 105, 153.
 Barthe (Georges-Isidore), Député et journaliste, 31, 54, 165, 206, 218.
 Beach (Sir Michael Hincks), 187.
 Beaubien (Joseph-Octave), 151.
 Beaubien (Louis), Député d'Hochelega, 13, 37, 41.—
 Orateur de la Législative, 61, 125, 130, 135.— D6-
 puté, 146, 163, 168, 190, 198, 199, 218.

- Beauchesne (Pierre-Clovis). Député prov. de Bonaventure, 59.
- Beaudry (Jean-Louis). 41. Maire de Montréal, 122. 153. 163. — Conseiller législatif, 200.
- Beaugrand (Honoré). Fondateur de "La Patrie", 178.
- Bécharde (François). Député d'Iberville, 161.
- Belleau (Isidore-Noël). 209.
- Belleau (Sir Narcisse). 187.
- Bellerose (Joseph-Hyacinthe). Sénateur, 167. 179.
- Bellingham (Sydney). Député d'Argenteuil, 13. 119.
- Bergeron (Joseph-Gédéon-Horace). 106. 218.
- Berthelot (Hector). 108.
- Bien Public (Le). 51.
- Blake (Edward). 12. 79. 181.
- Blanchet (Joseph-Goderic). Candidat dans Bellechasse, 13. 33. Député de Lévis, 160. Orateur des Communes, 179. 218.
- Blumhart (W.-E.). 92.
- Boivin (Guillaume). 106. 162.
- Boucherville (Charles de). Premier ministre, 18. 26. 27. 32. 38. 39. 41. 61. 64. 90. 92. 95. 114 à 118. 123. 126 à 130. — Conseiller législatif, 132. 134. 138. — Conseiller législatif et sénateur, 181. 200. 203.
- Bourassa (François). Député de Chambly, 10.
- Bourbeau (Désiré-Olivier). Député de Drummond et Arthabaska, 99 à 103. 162.
- Bourgeois (Dr Georges). 99.
- Bourget (Mgr Ignace). Epilogue de l'affaire des paroisses, 32. — Combat le libéralisme, 43. — Offre sa démission, 44. 46. 51. — Retraite, 110 à 113.
- Boutillier (Flavien-Guillaume). Député prov. de Rouville, 189.
- Bowell (Mackenzie). 196.
- Brousseau (Jean-Baptiste). Député prov. de Verchères, invalidé, 189.
- Brown (George). 204.
- Bryson (George). Conseiller législatif, 201.
- Budget provincial en 1875, 19.
- Buies (Arthur). 51. 56. 58.

INDEX

C

- Canadien (Le). Réfute les ultramontains, 34. — Défend les causes conservatrices, 43. — Commente le procès de Charlevoix, 45 à 49. 50. 51. 55. 72. — Réfute Laurier, 84. — Critique Chapleau, 92. 95. — Campagnes conservatrices, 106. — Commente le "Coup d'Etat", 131. 160. 184. 187. — Projet de coalition, 165.
- Cantons de l'Est. Mécontents de la politique ferroviaire, 31. 39.
- Caron (Adolphe-Philippe) Député du comté de Québec, 10.
- Caron (René-Edouard). Lieutenant-gouverneur, 61. 63. 117.
- Cartier (Georges-Etienne). Invoqué par John MacDonal, 87. 207.; par le "National", 103.; par les chefs conservateurs, 163. 179.
- Casaut (Louis-Napoléon). Juge. 59. 68. 98.
- Casavant (Antoine). 188.
- Casgrain (Philippe-Baby). Député de l'Islet, 133. 196. 206.
- Casgrain (Thomas-Chase). 184.
- Cauchon (Joseph). Candidat à un portefeuille, 11. 12. 30. — Ministre dans le cabinet fédéral, 33. 35. 56. 63. 64. 72. 79. — Lieutenant-gouverneur du Manitoba, 94. 95. 195.
- Cercle Catholique de Québec, 209.
- Chandonnet (Abbé Thomas-Aimé). 175.
- Chapais (Thomas). 107.
- Chapleau (Adolphe). A la Législative, 13. 17. 23. 27. 28 à 31. — Ami du curé Labelle, 37. 120. — Secrétaire provincial, 38. 39. 40. 41. 61. 62. 86. 90 à 93. 95. 100. 102. 106. 112. 114 à 117. 122. 125. — Après le "Coup d'Etat", 131. 139 à 146. 149 à 153. 161. 163. 164. 166. 167. 170. 174. 179. 180. 181. 188 à 194. 197. 198. 199. 200. 202 à 207. — Premier ministre, 213 à 219.
- Charlevoix. Election retentissante dans le comté, 34 à 37. — Suites de cette élection, 42 à 61. 70 à 74.
- Chaussure (Industrie de la). 157.
- Chauveau (Alexandre). Député prov. de Rimouski, 107. — Ministre, 133. 134. 141. 146. 149. 152. 153. 198. 200. 205. 206. 210. 211. 216.
- Chauveau (Pierre-Joseph-Olivier). 112.

- Chemins de fer. Le problème ferroviaire en 1875, 20 à 32. — En 1876, 39 à 41. 62. — En 1877, 114 à 125. — En 1878, 145. 168. — En 1879, 189. 198. 217.
- Chemin de fer de Colonisation. Voir: Montréal, Ottawa et Occidental.
- Chemin de fer du Lac-Saint-Jean, 40. 193.
- Chemin de fer de Lévis et Kennebec, 23. 27. 117.
- Chemin de fer de la Rive Nord. 23 à 28. 31. 40. 90. 115. 120. 121. 163. 169. 189. 198. 217.
- Cherrier (Côme-Séraphin). 112. 155.
- Cheval (Guillaume). Député de Rouville, 105.
- Chicoutimi. Erection d'un évêché, 154. 155.
- Chicoyne (Jérôme-Adolphe). 154.
- Chinic (Eugène). Sénateur, 39. 116. 152. 153.
- Chiniquy (Charles). 43. 72. 87.
- Choquette (Philippe-Auguste). 107.
- Chronicle (The). Dénonce le "péril clérical", 42. — Questions ferroviaires, 116. 120.
- Church (Levi-Ruggles). Trésorier provincial, 38. 40. 41. 62. 119. 130. — Après le "Coup d'Etat", 170. 174. 179. 180. 181. 190. 191. 197. 213.
- Club Cartier. 101. 124. 132. 184. 218.
- Club National. 57. 58. 101. 124. 141.
- Collège Sainte-Marie. 52. 110.
- Colonisation. 154. 200.
- Conroy (Mgr). Délégué apostolique, 75 à 78. 81. 96. 97. 103. 104. 109 à 112. 145. 154. 155. 156.
- Conseil législatif. Sa suppression demandée, 123. 125. 144. 151. 153. — Son maintien recommandé, 144. 145. 191. — En lutte contre le gouvernement Joly, 200 à 204. 210 à 213.
- Cornellier (Hippolyte). Tribun conservateur, 132. 189. 206.
- Courrier de Saint-Hyacinthe (Le). 160. 161. 167. 188.
- Courrier du Canada (Le). 45. 56. 132. 149. 184.
- Coursol (Joseph). Député de Montréal-Est. 159. 163. 168. 218.
- Cour Suprême du Canada. Fondation, 9.
- Curran (John-Joseph). 100. 106.
- Cushing (Lemuel). Député d'Argenteuil, 44.

D

- Dandurand (Raoul). Au Collège de Montréal, 16.
 Dansereau (Arthur). Copropriétaire de la Minerve et conseiller de Chapleau, 30. 31. 34. 92. 102. 165. 170. 174. 180. 184. 196. 204. 205. 214. 215. 218.
 David (Laurent-Olivier). Traducteur aux Communes, 51. — Candidat à Montréal, 157. 160.
 Decelles (Alfred-Duclos). Rédacteur à la Minerve, 83. 92. 109.
 Delorme (Louis). Député de Saint-Hyacinthe, 160.
 Dépôt de livres, 62. 91. 209.
 Deschênes (Georges-Honoré). Député prov. de Témiscouata, 203.
 Désilets (Alfred). 209.
 Désilets (Gédéon). 209.
 Desjardins (Alphonse). Député d'Hochelaga, 34. 55. 160. 162. 163. 183. 206. 218.
 Desjardins (Louis-Georges). Rédacteur au "Canadien". 84. 184.
 Dessaulles (Louis-Antoine). 86.
 Desmarais (Odilon). 109.
 Dionne (Elisée). Conseiller législatif, 200.
 Dionne (Dr Narcisse-Eutrope). 209.
 Dorion (Antoine-Aimé). Juge en chef, 61.
 Dorion (Jean-Baptiste-Eric). 95.
 Dorion (Wilfrid). Juge, 11. 159.
 Dostaler (Pierre-Eustache). Conseiller législatif, 201.
 Doutre (Joseph). Dans l'affaire Guibord, 14 à 17.
 Duhamel (Georges). 184. 218.
 Duhamel (Mgr Thomas). Evêque d'Ottawa. 78.
 Dumont (Joseph). Député prov. de Kamouraska, 73.
 Durocher (Dr Louis-B.). 156. 176.

E

- ECLAIREUR (L'). Journal libéral. 106. 165. 169. 201. 210.
 Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, 110. 111. 156. 175. 198. 207. 208.
 Ecole Victoria. Voir: Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.
 Eglise catholique. Relations avec l'Etat provincial, 18. 154.
 Elections générales (fédérales). Septembre 1878, 157 à 165.

Elections générales (provinciales). 1er mai 1878, 139 à 148.
 Emprunt de la province. 169.
 Episcopat. Déclaration du 26 mars 1877, 72. — Mandement collectif du 11 octobre 1877, 97.
 Événement (L'). Contre Joseph Cauchon, 12. 34. — Commente le procès de Charlevoix, 50. — Questions politiques, 54. 73. 106. 164. 165. 167. 198. 200. 218.

F

Fabre (Mgr Charles-Edouard). Evêque de Montréal, 52. 171. — Dans les conflits universitaires, 111. 112. 156. 176. 208.
 Fabre (Hector). Sénateur, 54. 56. 65. 100. 141. 164. 165. 167. 198. 199. 218. 219.
 Flynn (Edmund-James). Député libéral de Gaspé, 146. 148. 175. 200. 206. 209. 210. 211. — Commissaire des Terres, 213, 216. 218.
 Fontaine (Raphaël). 109. 188.
 Fortin (Louis-Napoléon). Député prov. de Montmagny, 211. 216.
 Fortin (Pierre). Député prov. de Gaspé, 13. 61. 106. 164. — Député fédéral, 182.
 Fournier (Télesphore). Ministre de la Justice, 9. — Juge à la Cour Suprême, 10. 11. 70.
 Franc-Parleur (Le). Journal ultramontain, 43. 47. 51.
 Franchi (Cardinal). 45. 75.
 Franco-Canadien (Le). 12. 54. 65.
 Fréchette (Louis-Honoré). Député de Lévis, 89. 105. 107. 148. 160. — Défait en 1878, 161. 188. 189. 216.
 Frères des Ecoles Chrétiennes. 91.

G

Gagnon (Ernest). Député prov. de Kamouraska, 202.
 Gagnon (Ferdinand). Journaliste franco-américain, 39. 178.
 Galt (Alexander-Tilloch). 42. 51. 181.
 Garneau (Pierre). Ministre dans le cabinet de Boucherville, 38. 39. 148. 184. 206.
 Gaudet (Joseph). Député de Nicolet. 100. — Conseiller législatif, 201.

- Gault (Matthew-Hamilton). Député de Montréal-Ouest, 218.
Gauthier (Onésime). Député prov. de Charlevoix, 34. 37. 47. 57.
Gazette (The Montreal). 67. 71. 99. 120.
Gazette de Sorel (La). 21. 31. 54. 165. 218.
Gendron (Pierre-Samuel). Député de Bagot, 13.
Geoffrion (Félix), Ministre dans le cabinet fédéral, 54. — Député de Verchères, 182.
Gigault (Georges-Auguste). Député de Rouville, 184. 207.
Gingras (Elie). Conseiller législatif, 201.
Girouard (Désiré). Adversaire de Rodolphe Laflamme dans Jacques-Cartier, 55. 56. 158. 159. — Député de Jacques-Cartier, 162. 163. 184.
Goff (Ed. H.) Affaire Goff, 145.
Gouvernement provincial. Remaniement du cabinet de Boucherville, 38. — Gouvernement Joly, 134. — Gouvernement Chapleau, 213.
Gowen (Hammond). 191. 200.
Grand-Tronc (Chemin de fer du). Combat les projets de construction de lignes rivales, 21. 24. 25. 28. 41.
Grenier (Jacques). Echevin de Montréal, 122. 124. 141. 144.
Guibord (Affaire). 14 à 17. 55. 56. 72. 87.

H

- Hackett (Thomas Lett). 88.
Hamel (Abbé Thomas-Etienne). Recteur de l'Université Laval, 156. 175. 207.
Hearn (John). Conseiller législatif, 201.
Herald (The Montreal). 67. 88. 145.
Hincks (Sir Francis). 171.
Hingston (Dr William-Hales). Maire de Montréal. 14. 16.
Holton (Luther-Hamilton). Député de Chateauguay, 120. 133.
Houde (Frédéric). Député de Maskinongé, 206. 218.
Huntington (Lucius-Seth). Ministre dans le cabinet fédéral, 35. 42. 56. 95. 161. — Député de Shefford, 181. 197. 204.
Hurteau (Hilaire). Député de l'Assomption, 184.

I

- Indépendance du Canada. Réclamée en 1878. 157.
 "Influence indue". Contestations d'élections pour "influence indue", 44 à 51. 56 à 61. 70. — Discussions ultérieures, 101.
 Institut Canadien. Dans l'affaire Guibord, 15.
 Instruction publique. Bill de 1875, 18. 19. — Amendements en 1876, 62. — Critiques, 91. — Programme de Chapleau, 217.
 Intercolonial (Chemin de fer). 24. 40.
 Inter varias sollicitudines (Bulle). 52. 11. 112.
 Irvine (George). Député de Mégantic, 13. 117. 144. 149. 200.

J

- Jésuites. Question universitaire, 110. 111.
 Jetté (Louis-Amable). Député de Montréal-Est, 109. 112. 120. 124. 141. 151. — Juge, 159.
 Jodoin (Amable). Député de Chambly, 44.
 Johnson (Francis Goschall). Juge, 13.
 Joly de Lotbinière (Henri-Gustave). Chef de l'opposition provinciale, 13. 14. 17. 23. 27. 31. 42. 62. 107. 118. 125. — Premier ministre, 130. 133 à 135. 141 à 153. 160. 169. 185 à 189. 192 à 194. 197. 198 à 200. 202 à 207. 210. 211. 213. 216.
 Journal d'Arthabaska (Le). 94.
 Journal de Québec (Le). 65. 72. 94. 201.
 Journal de Saint-Roch (Le). 17.
 Journal des Trois-Rivières. Journal ultramontain, 34. 38. 51. 93. 150.
 Journal of Commerce. 171.

L

- Labelle (Abbé Antoine). Veut un chemin de fer "de colonisation", 21 à 31. — S'occupe de l'affaire des paroisses, 32. — Fournit du bois aux pauvres de Montréal, 37. — Inauguration du chemin de fer, 41. — Colonise, 154. — Ami de Chapleau, 215. 216. 219.
 Laberge (Edouard). Député de Chateauguay, 13.
 La Bruère (Pierre Boucher de). Conseiller législatif, 160. 161. 164. 184. 188. 201. 207.

- Lacombe (R. P. Albert). 94.
Lacoste (Alexandre). 151.
Laflamme (Rodolphe). Député de Jacques-Cartier, 11.—
Ministre dans le cabinet fédéral, 54 à 56. 59. 79. 89.
95. 159. — Echéec électoral, 162. 163.
Lafèche (Mgr Louis-François). Lutte contre l'Univer-
sité Laval et le libéralisme, 48. 59. 72. 99. 112. 208.—
Questions d'enseignement, 91. — Défend le Conseil
législatif, 145.
Laframboise (Maurice). Député de Shefford, 17. 63. 94.
108. 134. — Juge, 165. 177.
Lamarche (Chanoine Godefroy). 60. 74.
Lancôt (Médéric). 89.
Landry (Philippe). Député de Montmagny, 14. 44. 106.
162. 184. 209.
Landry (Dr Jean-Etienne). 209.
Langelier (Charles). 93. 101. 105. 125. 141. — Député
prov. de Montmorency, 146. 147. 148. 183. 193. 195.
206.
Langelier (François). Avocat de Tremblay dans le pro-
cès de Charlevoix, 44 à 50. 59. — Campagnes poli-
tiques, 92. 99. 101. 105. 107. 125. — Commissaire des
Terres, 134. 146. 161. 175. 182. — Trésorier provincial,
186. 188. 189. 190. 198. 199. 200. 202. 204. 206. 216.
Langevin (Hector). Ennemi de Joseph Cauchon, 34. —
Candidat dans Charlevoix, 34 à 37. — Son élection
contestée, 44 à 50. 57. 59. 70. — Recommencée, 73. —
Accompagne John MacDonal, 86. — En froid avec
Chapleau, 92. — Campagnes politiques, 100. 106. 158.
160. — Député des Trois-Rivières, 162. 164. — Minis-
tre des Postes, 166. 167. 179. 181. 185 à 187. 191. 196.
197. 198. 219.
Langevin (Mgr Jean-Pierre). Prépare le bill de l'Ins-
truction publique, 18. — Appuie son frère Hector,
36. — Proteste contre les jugements sur "l'influence
indue", 59. 66. 72.
Langlais (Joseph-Alfred). 209.
Lareau (Edmond). Président du Club National, 56. 58.
101. 121. 141. 158.
Larochelle (Louis-Napoléon). Député de Dorchester, 23.
27. 117.
Larose (Achille). Député prov. de Verchères, 189. 195.
Larue (Praxède). Député prov. de Portneuf, 146.
Laurier (Wilfrid). Député de Drummond et Arthabas-
ka, candidat à un portefeuille, 12. 13. 33. 54. 65. 79.—
Conférence sur le libéralisme, 80 à 86. — Campa-

- gnes politiques, 89. 90. 92. 93. — Ministre du Revenu de l'Intérieur, 94. 95. 96. — Echec de Drummond-Arthabaska, 98 à 103. — Election de Québec-Est, 105 à 109. — Blâme Letellier, 132. — Le défend, 139. — Réélu à Québec-Est, 160. 161. 181. 182. 188. 197.
- Lavallée (Vincent-Paul). Député de Joliette, 13.
- Lavergne (Joseph). 93. 99.
- Laviolette (Joseph-Gaspard). Conseiller législatif, 201.
- Lebeuf (Calixte). 56. 101. 141. 158.
- Le Cavalier (Narcisse). Député prov. de Jacques-Cartier, 13. 56. 146. 218.
- Leduc (Joël). 124.
- Lemaire (Félix-Hyacinthe). 38. 201.
- Lemieux (François-Xavier). 106. 125.
- Léry (Alexandre-René-Chaussegros de). Conseiller législatif, 201.
- Lesage (Siméon). 39.
- Letellier de Saint-Just (Luc). Ministre dans le cabinet fédéral, 33. 56. 60. — Troisième lieutenant-gouverneur, 63. 78. 96. 117. 118. 124. 126 à 147. 153. 155. 156. 160. 165. 170 à 174. 179 à 187. 189. 196. 197. — Après sa destitution, 204.
- Levasseur (Nazaire). Rédacteur à L'Événement, 73. 101. 102. 105. 125.
- Libéralisme. Le libéralisme politique solidaire ou non du libéralisme religieux, 43. 74. 75. 76. 80 à 85. 93. 97. 109.
- Liboire (Edouard). 152.
- Libre-échange. 106. 157.
- Lieutenant-gouverneur. Letellier de Saint-Just, 63. — Théodore Robitaille, 197.
- Loranger (Louis-Onésime). Député prov. de Laval, 41. 55. 100. 122. 135. 146. 163. 188. 190. 195. 199. 200. 206. 207. — Procureur général, 213. 215. 218.
- Loranger (Thomas-Jean-Jacques). Juge, 112.
- Lorne (Marquis de). Gouverneur général. Attitude devant le "Coup d'État", 170 à 174. 182 à 185. 187. 193. 195. 196.
- Louise (Princesse). 171. 184. 187.
- Luigi. Pseudonyme de l'abbé Alexis Pelletier (Voir ce nom). 47. 50.
- Lynch (Mgr John-Joseph). Archevêque de Toronto, 78. 154.
- Lynch (William-Warren). Député de Brome, 195. 200. 211. — Solliciteur général, 213. 216. 217.

M

- MacDonald (John-A.). 86. 132. — Attitude devant le "Coup d'Etat", 138. — A Montréal, 161. — Reforme son cabinet, 166. — Nouvelles discussions sur le "Coup d'Etat", 170 à 174. 180. 182. 183. 185. 187. 195. 196. 197. 206. 219.
- MacKenzie (Alexander). Choisit un ministre canadien-français, 11. — Attitude devant le "Coup d'Etat", 139. — Critiqué dans la province, 164. 165. 181.
- Magnan (Octave). Député prov. de Montcalm, 200.
- Malhot (Henri-Gédéon). 38. 39. 41. 116.
- Malouin (Jacques). Député de Québec-Centre, 105.
- Marchand (Félix-Gabriel). Député de Saint-Jean, 12. 13. 23. 54. 65. 90. 93. 123. 125. 133. — Secrétaire provincial, 134. 141. 188. 189. 199. 200. 204. 206. 216.
- Martel (Michel-Dosithée-Stanislas). Député prov. de Chambly, invalidé, 189.
- Masson (Rodrigue). Député de Terrebonne, 10. 41. 55. 86. 90. 95. 114. 162. — Ministre de la Milice, 166. 167. 184. 196. 207. 218.
- Massue (Louis-Huet). Député de Richelieu, 206.
- Mathieu (Michel). Député prov. de Richelieu, 136. 199.
- McCarthy (Dalton). 180.
- McDonald (Duncan). Entrepreneur de chemins de fer, 25. 31. 200.
- McDougall (William). Député des Trois-Rivières, 86. 181.
- McGauvran (John-Wait). Député de Montréal, 115.
- McGreevy (Robert). 116.
- McGreevy (Thomas). Député et entrepreneur de chemins de fer, 21. 25. 31. 114. 116. 200.
- McShane (James). 144. — Député de Montréal, 147.
- Mercier (Honoré). Soutient Rodolphe Laflamme, 56. — Influent à Saint-Hyacinthe, 86. — Louangé par Laurier, 89. — Campagnes politiques, 92. 95. 107. 109. 141. 148. 159. 160 à 162. — Solliciteur général, 186. 188. 193. 194. 199. 200. 202. 204. 206. 211.
- Méthot (François-Xavier-Ovide). Député prov. de Nicolet, 44.
- Middlemiss (John-Rollo). Voir l'affaire des Tanneries.
- Minerve (La). 11. — Affaire Guibord, 17. — Chemins de fer, 22. — Critique les libéraux, 33. — Réfute les ultramontains, 34. — Soutient Sénécal, 40. — Défend les causes conservatrices, 43. 50. 54. 55. 71. 83. — Soutient Chapleau, 90. 92. — Combat Laurier, 99. 103. 107.

109. — Critique Tarte, 118. — Chemins de fer, 120.
 124. — Commente le "Coup d'Etat", 131. 133. 164.
 172. — Commente les élections fédérales, 148. 162.
 163. 165. — Nouvelles discussions sur le "Coup d'Etat", 184. 204. — Louange Tarte, 215.
 Moller (Louis). Député prov. d'Iberville, 151.
 Monk (Samuel-Cornwallis), Juge, 112.
 Montréal. Réclamations au sujet des chemins de fer, 115.
 119. 168.
 Montréal, Ottawa et Occidental (chemin de fer) (ex-
 chemin de fer de colonisation), 21 à 31. 40. 41. 115.
 121. Voir aussi: Québec, Montréal, Ottawa et Oc-
 cidental.)
 Mousseau (Joseph-Alfred). Député fédéral, 10. 55. 99.
 159. 162. 163. 167. 174. 179. 181. 183. 184. 189. 196. 197.
 207.
 Murphy (Arthur). Député prov. de Québec-Ouest, 146.
 Murphy (Owen). Maire de Québec, 77.

N

- Nantel (abbé Antonin). 215.
 Nantel (Guillaume-Alphonse). 184. 218.
 National (Le). Journal libéral, 12. 34. 58. 64. 79. 88. 94.
 103. 108. 109. 120. 124. 141. 143. 147. 163. 165. 177. 178.
 Nelson (Horatio-Admiral). Echevin de Montréal, 124.
 144. — Député de Montréal, 147.
 Nouveau-Monde (Le). Journal ultramontain, 34. — At-
 taque les libéraux, 43. 51. 71. — Polémique avec les
 protestants, 82. — Soutient de Boucherville, 90. —
 Attaque les libéraux, 93, 103. — Politique ferroviaire,
 120. — Commente le "Coup d'Etat", 132. 145. 148. 184.
 Commente les élections fédérales, 165. 167. — Chan-
 ge de propriétaire, 206.
 Nouvelliste (Le). Organe du Cercle Catholique, 209.

O

- Ogilvie (Alexandre-Walter). Député prov. de Montréal-
 Centre, 115.
 Opinion Publique (L'). Journal, 157.
 Orangistes. Incidents à Montréal, 87 à 89. 153.
 Oreglia (Cardinal). 75.
 Orsonnens (Dr Thomas d'Odet d'). 156. 175. 198. 207. 208.

- Ouimet (Gédéon). Député, 13. 17. — Surintendant de l'Instruction publique, 19. 38.
 Ouimet (Joseph-Aldéric). Député de Laval, 10. 55. 112. 159. 161. 162. 163. 183. 184. 196. 197. 207. 218.

P

- Pacaud (Ernest). Militant libéral, 35. 93. 99. 101. 132. 151.
 Paquet (abbé Benjamin). 74. — Protonotaire apostolique, 75.
 Paquet (Etienne-Théodore). Député prov. de Lévis, 46. 47. 107. 148. 203. 209. 210. 211. — Secrétaire provincial, 213. 214. 216. 217.
 Paroisses (affaires des). Epilogue en 1875, 32.
 Patrie (La). 173. 201. 216.
 Pelletier (Abbé Alexis). 47.
 Pelletier (Cyrias). 46. 184.
 Pelletier (Louis-Philippe). 107. 184.
 Pelletier (Pantaléon). Député de Kamouraska, 12. 35. 54. — Sénateur et ministre, 65. 95. 107. 179. 206.
 Plamondon (Marc-Aurèle). Juge à Arthabaska, 99.
 Poirier (A.-Eudore). 141. 161.
 Poisson (Jules-Adolphe). 99.
 Police provinciale, 150. 152.
 Pope (John-Henri). Ministre dans le cabinet fédéral, 166. 167. 196.
 Préfontaine (Raymond). Député prov. de Chambly, 28. 123. 144. — Echec électoral, 146. — De nouveau député, 189.
 Prévost (Dr Jules). Chef libéral de Saint-Jérôme, 37. 141. 215.
 Prévost (Melchior). 215.
 Prévost (Wilfrid). Chef libéral, 37. 56. 124. 215.
 Price (William). 34. 37. 150. 151. 152. 155. 211.
 Protection douanière, 106. 107. 157. 160.
 Proulx (Jean-Baptiste-Georges). Conseiller législatif, 201.
 Prudhomme (Joseph-Eustache). Conseiller législatif, 201.

Q

- Québec, Montréal, Ottawa et Occidental (Chemin de fer). 31. 40. 124. 129. 136. 152. 189.

R

- Racicot (Ernest). Député prov. de Missisquoi, 195. 199. 200. 202. 203. 210. 211. 216.
 Racine (Mgr Antoine). Evêque de Sherbrooke, 154.
 Racine (Mgr Dominique). Premier évêque de Chicoutimi, 155.
 Rémillard (Edouard). Conseiller législatif, 151. 201.
 Réveil (Le). 51. 56.
 Richard (Edouard-Emery). Député de Mégantic, 94. 105.
 Riel (Louis). 156.
 Rinfret dit Malouin (Rémi-Ferdinand). Député de Québec-Centre, 125. 146.
 Robert (Victor). Député de Rouville, 13.
 Robertson (Joseph-Gibb). Trésorier provincial, 13. 19. 24 à 32. — Démissionne, 38. — Réélu en 1878, 146. 190. 199. — Trésorier provincial, 213. 216. 217. 218.
 Robillard (Joseph). Député prov. de Berthier, 145.
 Robinson (William). Député ontarien. 89.
 Robitaille (Théodore). Député de Bonaventure, 162. 184. 196. — Quatrième lieutenant-gouverneur, 197. 202. 211. 213.
 Ross (David-Alexandre). 125. — Procureur général, 134. 195. — Député, 216.
 Ross (John-J.). Président du Conseil législatif, 38. — Conseiller législatif, 200. 201. 203. 207. — Président du Conseil législatif, 213. 215. 218.
 Rottot (Dr Jean-Philippe). 175. 207.
 Rouillard (Eugène). 209.
 Rousselot (Abbé Benjamin-Victor). 15. 103.
 Routhier (Adolphe-Basile). Juge, 45 à 50. 56. 63. 70.
 Roy (Charles-François). Député de Kamouraska, 69.
 Roy (Pierre-Euclide). Conseiller législatif, 201.

S

- Saint-Cyr (Dominique-Napoléon). Député prov. de Champlain, 200.
 Saint-Georges (Dr Joseph-Esdras-Alfred). 162.
 Saint-Hyacinthe. Reçoit John MacDonald, 86. — Fête Laurier, 109. — Fête la victoire libérale, 147.
 Saint-Sulpice. Voir: Sulpiciens.
 Savage (Thomas). Conseiller législatif, 201.
 Sénécal (Louis-Adélaré). Entrepreneur de chemins de fer, 21. 40. 100. 102. 103. 114. 117. 180. 184. 196.

- Sessions provinciales. 4 novembre 1875, 13. — 10 novembre 1876, 61. — 20 décembre 1877, 118. — 4 juin 1878, 149. — 19 juin 1879, 189.
- Seymour (Silas). Ingénieur, 116. 120.
- Shanley (Walter). Ingénieur, 169. 189.
- Shehyn (Joseph). Député prov. de Québec-Est, 107. 146. 200. 211.
- Sherbrooke (Ville de). Sa croissance et ses exigences, 27. 32. — Reçoit John MacDonal, 86. — Réélit Robertson, 217.
- Smith (Goldwin). 172.
- Soeurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. 208.
- Soeurs de la Miséricorde. 208.
- Star (The Montreal). 88.
- Starnes (Henry). Conseiller législatif, 41. 125. — Président du Conseil législatif, 134. 147. 201. 203.
- Sulpiciens. Incidents avec les sauvages d'Oka, 83. — Question universitaire, 110. 111.
- Sweetland (Dr John). 89.

T

- Taillon (Louis-Olivier). Député de Montréal-Est. 17. 32. 41. 100. 115. 120. 123. 124. 131. 136. 141. 146. 147. 163. 168. 190. 197. 198. 199. 200. 206. 207. 218.
- Tanneries (Affaires des). 13. 17. 34. 39. 117. 119. 205.
- Tardivel (Jules-Paul). 209.
- Tarte (Israël). Lieutenant de Langevin, 34 à 37. 45 à 50. — Député prov. de Bonaventure et directeur du "Canadien", 69. 72. 73. 82. 92. 95. 96. 101. 102. 103. 106. 118. 122. 131. 136. 140. 141. 146. 150. 153. 158. 160. 164. 165. 180. 184. 187. 188. 190. 191. 198. 209. 214. 215. 219.
- Taschereau (Mgr Elzéar-Alexandre). Publie le mandement du 25 mai 1878, 44. — Surveille le procès de Charlevoix, 49. 50. 72. — Condamne le "Réveil", 51. Protège l'Université Laval, 53. 60. 68. 208. — Proteste contre le jugement de la Cour Suprême, 72.
- Taschereau (Henri-Thomas). Député de Montmagny, 10. — Juge, 165.
- Taschereau (Jean-Thomas). Juge à la Cour Suprême, 10. 70. 79.
- Tellier (Louis). Député de Saint-Hyacinthe, 160. 161. 164. 168. 207.
- Tessier (Ulric-Joseph). Juge à la Cour d'Appel, 11.

- Thibaudeau (Isidore). Député de Québec-Est, 63. 105.
— Homme d'affaires, 153. — Candidat, 160. 161.
- Thibaudeau (Rosaire). Sénateur, 120. 141. 147. 158. 178. 198.
- Thibault (Charles). Conservateur ultramontain, 91. 93. 99 à 103. 107. — Echevin de Montréal, 115. 124. 141. 168. — Campagnes politiques, 161.
- Tilley (Sir Leonard). 196.
- Times (The London). Combat les projets d'emprunts canadiens, 21. 41.
- Tourangeau (Adolphe). 106.
- Tousignant (Pierre-Ludger). 100.
- Tremblay (Ernest). 58. 89. 121. 141. 178.
- Tremblay (Pierre-Alexis). Adversaire d'Hector Langevin dans Charlevoix, 34 à 37. — Conteste l'élection de Langevin, 44. 57. 59. 70. 73. — Directeur de "L'Eclaireur", 106. 125. 160. — Député de Charlevoix, 161. 176.
- Trudel (Dr Eugène-H.). 156. 175.
- Trudel (François-Xavier). Sénateur, 144. 164. 167. 179. 208.
- True Witness (The). Journal catholique de Montréal, 88.
- Tupper (Sir Charles). 196.
- Turcotte (Arthur). Député prov. des Trois-Rivières, 123. 125. 132. 133. 141. 147. — Orateur de la Législative, 149. 150. 152. 191. 206. 216.

U

- Ultramontains. Objections contre Langevin, 34. — Lutte contre le libéralisme, 46. 79. 96. 99. — Partisans des Chambres hautes, 144. 167. — Méfiants envers Châtelet, 209. 215.
- Union des Cantons de l'Est (L'). 71. 100.
- Union de Saint-Hyacinthe (L'). 161. 163.
- Univers (L') de Paris. 68.
- Université Laval. Mise en cause dans les procès pour "influence indue", 45. 60. — Erection canonique, 52. — Succursale à Montréal, 110 à 112. — Conflit avec l'École de Médecine, 156. 175. 198. 207.
- Université à Montréal. Projets et démarches, 52. 110.

V

- Vallée (Pamphile). Rédacteur au Courrier du Canada.
45. 100. 106. 141. 146. — Député de Portneuf, 162.
183. 209.
- Vanasse (Fabien). 132. 206. 218.
- Verreault (Pamphile-Gaspard). Député de l'Islet, 13.
- Vincelette (Clément). 209.

W

- Webb (William-Hoste). Conseiller législatif, 201.
- White (Thomas). Journaliste influent, 41. 99. 119. 163
164. 174. 180. 181. 196. 218.
- Witness (The). 58. 83.
- Wood (Thomas). Conseiller législatif, 201.
- Wurtele (Jonathan-Saxton-Campbell). Député prov.
de Yamaska, 41. 146. 150. 190. 195. 203. 206.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME I

(Georges-Etienne Cartier)

CHAP. I

LA CONFÉDÉRATION

Naissance de la Confédération — Attitude des Canadiens français vis-à-vis du nouveau régime — Appareil gouvernemental de la province de Québec — Formation du premier gouvernement provincial — Etat de la province de Québec en 1867 9

CHAP. II

GEORGES-ÉTIENNE CARTIER

Les élections de 1867 — J.-O. Chauveau, ombre de Georges-Etienne Cartier — D'Arcy McGee — Mgr Bourget; les zouaves pontificaux; l'Institut Canadien; le "Programme Catholique" — L'émigration aux Etats-Unis — Le Nord-Ouest et l'opinion canadienne-française — L'Assemblée législative en 1871 95

CHAP. III

LE PREMIER "PARTI NATIONAL"

Formation et programme du parti national — Les écoles du Nouveau-Brunswick et l'opinion canadienne-française — Defaite et mort de Georges-Etienne Cartier — Le scandale du Pacifique — Premières querelles universitaires — Le cabinet Ouimet 169

CHAP. IV

SCANDALES ET POLÉMIQUES: CRISE DE CROISSANCE

Suite du scandale du Pacifique — Le ministère MacKenzie — L'affaire Riel-Lépine — Antoine-Aimé Dorion — Les chemins de fer de la province — L'affaire des Tanneries — Ministère de Boucherville — L'affaire Chiniquy — La "Job" du canal Lachine — Les tournois Joly-De Boucherville — Crise économique en 1874 242

ERRATUM.—Le nom d'Henri-Gédéon Malhiot, ministre des Terres dans le cabinet de Boucherville, a été orthographié par erreur Mailhot dans le Vol I.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME II

(LE "COUP D'ÉTAT")

CHAP. I

CHEMINS DE FER

La Cour Suprême et la province de Québec — Funérailles de Guibord — Abolition du ministère de l'Instruction publique — Le problème ferroviaire — Rive nord et rive sud — La rive sud mécontente; démission de Robertson — Changements dans le personnel politique: Cauchon, ministre à Ottawa; Chapleau, ministre à Québec 9

CHAP. II

RELIGION ET POLITIQUE

L'"influence indue" — Procès Tremblay-Langevin — Letellier de Saint-Just, lieutenant-gouverneur — Mission de Mgr Conroy — Conférence de Laurier sur le libéralisme politique — Elections d'Arthabaska et de Québec-Est 42

CHAP. III

LE "COUP D'ÉTAT" DE LETELLIER

Le problème ferroviaire se complique encore — Les résolutions d'Angers — Le "Coup d'Etat" — Le cabinet Joly — Elections provinciales et fédérales de 1878 114

CHAP. IV

L'ADMINISTRATION JOLY

Joly gouverne sans majorité parlementaire — Fondation de "La Patrie" — Mercier, ministre à Québec — Destitution de Letellier — Le Conseil législatif entre en lice — Chute du gouvernement Joly 168

Régionale Samuel-de-Champlain inc.
Société Franco-Ontarienne
d'Histoire et de Généalogie

*Achévé d'imprimer à Montréal par Les Presses Elite
pour le compte des Éditions Fides,
le deuxième jour du mois de mars de l'an
mil neuf cent soixante-douze.*